This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 103 155 693

5
2
,80

22 July 1918

12

DIPLOMATES

ET

PUBLICISTES

PAR

M. CH. VERGÉ,
Avocat, Docteur en droit.

Maurice d'Hauterive,
De Gentz. — Pinheiro-Ferreira. — Ancillon.
D'Entraigues.
Sièyes. — Chateaubriand. — Mignet.

PARIS

AUGUSTE DURAND,
LIBRAIRE,
rue des Grès, 7.

GUILLAUMIN ET Ce,
LIBRAIRES,
rue Richelieu, 14.

1856

50

DIPLOMATES ET PUBLICISTES

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7, BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

50 12 n. S.

DIPLOMATES

ET

PUBLICISTES

PAR

M. CH. VERGÉ,
Avocat, docteur en droit.

Maurice d'Hauterive.
De Gentz. — Pinheiro-Ferreira. — Ancillon.
D'Entraigues.
Sièyes. — Chateaubriand. — Mignet.

PARIS

AUGUSTE DURAND,
LIBRAIRE,
rue des Grès, 7.

GUILLAUMIN ET Ce,
LIBRAIRE,
rue Richelieu, 14.

1856

PRÉFACE.

Je réunis et je réimprime à plus de dix ans d'intervalle des articles qui ont été publiés dans le journal *le Droit*, sous ce titre : DIPLOMATES ET PUBLICISTES. Contrairement à ce qui se pratique de nos jours, j'aurais pu et peut-être dû les laisser dans l'oubli réservé aux œuvres confiées à la presse quotidienne. Mais il m'a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt, au moment où les doctrines du droit des gens président au règlement des intérêts du monde, et quand les principaux représentants des grandes puissances viennent de nous rendre la paix troublée par deux années de guerre, de ramener l'attention de quelques lecteurs sur des points trop oubliés des rapports internationaux, et sur quelques noms qui n'ont pas été sans influence, à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, sur les destinées des peuples. Que

cette appréciation ne soit qu'une erreur de mon esprit ou une illusion de l'amour-propre, du moins mon tort ne sera pas aggravé par une trop grande précipitation.

Qui oserait, du reste, méconnaître aujourd'hui la dignité et l'importance du droit des gens? Imparfaitement pratiqué par le monde grec et par le monde romain, qui, dans l'enivrement de leur orgueil et de la prédominance de leurs armes, méconnaissaient chez leurs ennemis le caractère de l'humanité et l'indépendance des nations en s'autorisant de la victoire pour dépouiller et pour asservir sous leur domination les peuples vaincus, le droit des gens ne date vraiment que des temps modernes. Émané du droit naturel, formulé dans les écrits de quelques esprits illustres, précisé et complété par les usages internationaux et surtout par les grands actes diplomatiques qui, à la suite de la guerre de trente ans, et depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours, ont circonscrit les droits et réglé les devoirs des puissances de l'Europe au nom de la justice quelquefois, plus souvent au nom de la victoire, il étend chaque jour, sous la sanction de l'opinion et de la raison publiques, son empire, et substitue ses décisions

réfléchies et pondérées aux décisions violentes de la force des armes.

Des biographies ne sont, je le reconnais, ni de l'histoire ni de la théorie scientifique, mais elles gagnent en vivacité et en intérêt d'exposition ce qui leur manque comme vue d'ensemble et comme enchaînement de doctrine. Elles préparent, en outre, des matériaux pour les écrivains qui ont la force et l'ambition des grandes entreprises.

Une circonstance particulière recommande ces esquisses. Dans leur diversité, elles font connaître des temps, des pays et des situations politiques bien distincts. Maurice d'Hauterive, de Gentz, Pinheiro-Ferreira, Ancillon, d'Entraigues, Sièyes, Chateaubriand, Mignet, ne représentent ni les mêmes nationalités, ni les mêmes formes de gouvernement, ni les mêmes systèmes politiques. Ces divers personnages ont agi ou écrit au nom d'intérêts opposés et de doctrines souvent contradictoires.

En parcourant ces biographies, le lecteur voudra bien ne perdre de vue ni leur origine ni la date de leur première publication. J'aurais pu, sans doute, les compléter dans quelques détails ou rectifier des appréciations que le cours

des événements n'a pas confirmées; mais dans cette entreprise j'étais, ou exposé à l'inconvénient de les refaire complétement, ou entraîné à les laisser dans l'oubli. Et puis, quel inconvénient sérieux à maintenir des jugements qui portent sur des faits accomplis ou sur certaines parties de la science politique, avec la marque du temps où ils se sont produits? Pourquoi effacer ces démentis que l'histoire nous donne? Ne vaut-il pas mieux en conserver la trace comme le témoignage de notre faiblesse? Dans tous les cas, mon erreur a pour elle l'excuse de la bonne foi et du désintéressement des partis.

Paris, avril 1856.

DIPLOMATES ET PUBLICISTES

MAURICE D'HAUTERIVE.

Lorsque la Révolution française éclata, il y eut dans les relations diplomatiques de toutes les puissances un ébranlement dont le principe était déjà ancien, et qui avait sommeillé longtemps avant de se révéler par des signes extérieurs. Le dix-huitième siècle, avec sa philosophie hardie, mélange incontestable de bien et de mal, avait développé dans l'administration intérieure de chaque État des idées nouvelles, et amené des améliorations notables; mais le droit des gens, au lieu de suivre cette marche progressive, s'était écarté insensiblement de l'esprit et des dispositions par lesquelles les illustres négociateurs des traités d'Osnabruck et d'Utrecht avaient voulu assurer le repos de l'Europe. A l'instigation du roi de Prusse, Frédéric II, qui sans doute se piquait de faire preuve d'esprit auprès des gens de lettres ap-

voua lui-même aux pénibles occupations de l'enseignement. Il était fixé au collége de Tours, quand une circonstance imprévue vint tout à coup le tirer de l'obscurité à laquelle il semblait condamné. On apprend que le duc et la duchesse de Choiseul, fixés momentanément à Chanteloup, viendront assister à une distribution de prix. M. d'Hauterive est chargé de préparer le discours qui doit leur être adressé. A la séance, au milieu des émotions de la solennité, le jeune oratorien adresse sa harangue aux illustres visiteurs. Tout à coup la duchesse de Choiseul, qui devait craindre l'allocution d'un pédant, est surprise d'entendre un orateur plein de goût, de délicatesse et de sensibilité; et elle est émue, attendrie comme la mère de ces heureux enfants que va couronner la main de son mari; elle sent des larmes s'échapper de ses yeux et trouve à peine la force de remercier celui qui lui a causé ces douces émotions.

Ces pleurs décidèrent de la destinée de M. d'Hauterive. Invité à se présenter à Chanteloup, de simple visiteur le jeune d'Hauterive devint bientôt l'hôte de ce séjour historique. Là, avec l'abbé Barthélemy, Maurice de Périgord, Gérard de Rayneval, dans la société intime du duc et de la duchesse de Choiseul, il reçut les doctes enseignements du siècle qui al-

lait finir et les sombres prédictions de l'avenir. L'ambassade du comte de Choiseul-Gouffier à Constantinople l'enleva aux charmes de cette société. A l'exemple de Rousseau, qui suivait naguère à Venise le comte de Montaigu, il fut attaché au comte de Choiseul; mais plus heureux que le célèbre écrivain, il rencontra dans son nouveau protecteur l'aménité de mœurs, l'élévation d'esprit que Rousseau avait vainement espéré trouver dans M. de Montaigu. De Constantinople, M. d'Hauterive fut envoyé auprès de l'hospodar de Bulgarie pour représenter les intérêts de la France. La Valachie et la Bulgarie étaient appelées, par une pompeuse métaphore dans le goût oriental, *les deux yeux de la Porte sur l'Europe*, et le gouvernement français était curieux, avec raison, de suivre et de diriger les observations que l'on y recueillait. Le poste demandait un homme capable, et à ce titre M. d'Hauterive, qui venait de faire ses preuves à Constantinople, fut chargé de cette délicate mission.

Après un séjour de plusieurs années dans cette position, fatigué de ses occupations, désireux de revoir la France, M. d'Hauterive demanda son rappel et l'obtint. A son retour, en visitant Berlin, il rencontre chez un libraire de cette ville un homme dont la parole le captive :

les confidences s'échangent, les remarques se communiquent pendant des heures entières, à tel point que le libraire, auquel la conversation allait faire manquer son dîner, chose importante en tout pays, et particulièrement en Allemagne, est obligé de les interrompre. L'interlocuteur de M. d'Hauterive était Mirabeau, alors en mission, par les ordres de M. de Calonne, auprès du roi de Prusse, et débutant dans la vie politique par le mystère d'une négociation secrète. Quelle fut la conversation de ces deux hommes? Quelle rencontre, quels événements, et combien n'est-il pas à regretter que l'histoire, qui a pris note de l'appétit du libraire, ne nous ait rien transmis des pensées de l'agent de M. deCalonne auprès du grand Frédéric!

A quelques années de là, M. d'Hauterive, obligé de se mettre à l'abri des ressentiments de la Convention, qui lui reprochait sa tiédeur comme agent consulaire de la République à New-York, se retrouvait en Amérique avec un autre acteur célèbre des événements contemporains, M. de Talleyrand, ce Maurice de Périgord qu'il avait vu à Chanteloup. M. de Talleyrand venait de quitter Londres sur les ordres de Pitt, et il était accueilli en Amérique avec la reconnaissance que devaient lui mériter les services rendus à ce pays à l'époque des guerres de l'in-

dépendance. Il avait en effet, comme agent général du clergé, armé un corsaire contre les Anglais, et le maréchal de Castries avait fourni les canons: singulière préparation de la part de M. de Talleyrand à ses futures sympathies diplomatiques!

Ce ne fut que le 22 août 1799 qu'en vertu d'une décision de Reinhard, alors ministre des relations extérieures, M. d'Hauterive, alors âgé de quarante-six ans, fut attaché au ministère et chargé de la correspondance avec l'Angleterre, la Hollande, Vienne, les États germaniques, le Danemark, la Suède, la Russie, les États-Unis.

A peine investi de ces nouvelles fonctions, M. d'Hauterive donna, par la publication d'un ouvrage politique, la mesure de son talent. M. de Gentz, diplomate allemand, sur lequel ses affections un peu surannées pour une célébrité dramatique ont rappelé dernièrement l'attention, avait dans plusieurs revues, et notamment dans son *Essai sur l'état actuel de l'administration des finances et des richesses de la Grande-Bretagne*, exalté l'Angleterre au détriment de la France. M. d'Hauterive, pour lui répondre, publie sous le voile de l'anonyme un ouvrage intitulé: *De l'Etat de la France à la fin de l'an VIII.* Il montre dans cet écrit que, depuis le traité de Westphalie, qui a fondé au dix-septième siè-

cle le droit public des temps modernes, trois événements ont surtout contribué à détruire le système du droit international : la constitution du nouvel empire de Russie au nord de l'Europe ; l'élévation de la Prusse au rang des puissances du premier ordre ; enfin le développement prodigieux du système colonial et maritime de l'Angleterre dans les quatre parties du monde. Insistant sur cette dernière cause, M. d'Hauterive indique comment Cromwell, en proclamant l'acte de navigation, a mis le commerce de son pays en état d'hostilité continuel avec le commerce des autres peuples. Quelques réclamations tardives s'élevèrent contre cette entreprise hardie, notamment de la part de l'Espagne et du Portugal, qui invoquaient à l'encontre de l'Angleterre, non des principes de liberté, mais les bulles du pape Alexandre VI. Ces protestations n'empêchèrent pas le gouvernement anglais de s'arroger le droit de régler en maître la législation des mers et de trouver dans cette entreprise l'intérêt commercial des individus uni à ses vues politiques. Il termine ainsi :

« Je puis déclarer avec vérité que j'ai dit ici ce qui concerne l'Angleterre sans amertume et sans ressentiment. Dans l'histoire des usurpations politiques, le blâme des injures reçues se partage inégalement entre les offenseurs et les

offensés, et si la pitié veut qu'on accorde quelque intérêt aux victimes, le respect que tout écrivain doit porter aux nations indépendantes et fières, les seules auxquelles il soit honorable de plaire, lui fait une loi de préférence de cette maxime, que tout peuple qui tolère une injure mérite de plus graves reproches que celui-là même qui se rend coupable de cette injustice.»

La France n'a-t-elle pas mérité ce reproche depuis le partage de la Pologne, qu'elle a toléré par sa résignation? N'abdiquait-elle pas ainsi les droits qu'elle tenait de sa prépondérance et de l'usage généreux qu'elle avait fait jusqu'alors de sa supériorité en se portant l'égide des Etats de second ordre, et en protégeant les nations opprimées?

Plus loin, M. d'Hauterive envisage la question sous le point de vue général; il signale le principe des perturbations que déplore l'Europe:

« Il y a en Europe, ou du moins il devrait exister, un équilibre général; il y a ensuite dans quelques parties de l'Europe des équilibres partiels qui se forment de la correspondance des rapports de plusieurs Etats placés dans des relations presque immédiates les uns avec les autres. L'équilibre général devrait se former de la correspondance de tous les équilibres partiels; les équilibres de cette dernière espèce sont fa-

ciles à former, et une fois établis ils sont susceptibles de plus de durée. Tels sont l'équilibre politique du nord, l'équilibre politique de l'Allemagne, celui de l'Italie et celui du sud de l'Europe. »

Arrivant à une conclusion, il propose comme mesure équitable en elle-même et contraire aux prétentions incessantes de l'Angleterre de déclarer la course abolie; il demande qu'en cas de guerre la souveraineté du territoire soit transportée avec tous ses droits sous le pavillon des Etats qui ne prennent pas part à la guerre. Le succès du livre fut immense; M. d'Hauterive avait pour lui l'intérêt des circonstances et un mérite réel. Le premier consul envoya à l'auteur 25,000 francs, pris sur sa cassette particulière, en témoignage de sa satisfaction.

De 1800 à 1810, M. d'Hauterive prépara plus de projets de paix qu'il n'en signa. M. de Talleyrand, qui suivait l'empereur dans ses guerres d'Allemagne, entretenait avec M. d'Hauterive une correspondance dans laquelle on remarque souvent leur opposition de vues et d'idées sur les alliances naturelles de la France. M. de Talleyrand manifestait toujours ses sympathies pour la Prusse, tandis que M. d'Hauterive penchait pour une alliance durable avec l'Autriche.

En 1810, un événement récent venait de dé-

montrer l'abus inévitable des franchises diplomatiques; plusieurs agents relevant des ambassades de Russie et d'Autriche avaient pratiqué des intelligences au ministère de la guerre, et les projets de l'empereur avaient été connus par cette voie. A l'instigation de Fouché, il fut question de supprimer par décret les priviléges des ambassade u rs,et cette mesure devait être prise comme une simple mesure d'administration intérieure. Néanmoins, Merlin fut chargé de présenter un rapport et d'y traiter la question sous le point de vue historique. On ne voulait pas juger sans instruction et débat contradictoire; cependant la mesure semblait arrêtée. Il était facile au célèbre procureur général de rappeler des précédents fâcheux et de s'appuyer sur de nombreux exemples des inconvénients qui résultent de la franchise des ministres étrangers. La conspiration de Cellamare venait tout naturellement sous sa plume, et à défaut de bons arguments, Merlin, plus légiste qu'homme d'État, plus habile qu'indépendant, cherchait, comme pour une question de procédure, à emporter la difficulté en accumulant des précédents.

M. d'Hauterive s'aperçoit facilement de la propension de l'empereur à accueillir les conclusions de Merlin. En quelques jours il rédige,

pour la séance dans laquelle un parti définitif doit être arrêté, un contre-rapport, qui résume tous les principes de la matière avec une grande netteté. Il montre que sans le principe de l'exterritorialité, qui, par une heureuse fiction, maintient le ministre étranger sur le sol de la puissance qu'il représente au moment même où il est accrédité auprès d'une autre puissance, toutes les relations diplomatiques sont impossibles. Il termine en établissant la différence qui existe entre l'autorité et la dignité des souverains.

« Distinguons, disait-il, deux choses essentiellement différentes, l'*autorité* et la *dignité* des souverains. L'*autorité* des souverains est bornée dans les limites du territoire sur lequel elle s'exerce. Elle se multiplie comme les Etats, et l'on peut dire qu'il y a dans le monde politique autant d'*autorités souveraines* qu'il y a de gouvernements et d'empires. L'autorité souveraine ne peut se transporter ni s'exercer au delà de ses limites. Il est donc hasardé de dire que cette autorité puisse créer, en faveur de ceux qu'elle a intérêt de protéger, des droits positifs qui leur soient propres et qui se trouvent être en opposition avec les droits d'autres *autorités* indépendantes.

« Un souverain ne peut se faire obéir hors

de chez lui. Il ne peut exercer aucun acte de souveraineté hors de la contrée qui lui est soumise. Tel est le caractère de l'*autorité*. Il n'en est pas de même de la *dignité*. Cet attribut du pouvoir suprême, qui est consacré par tous les besoins et par tous les intérêts de la société, et sur lequel les hommes de tous les temps et de toutes les nations sont convenus de reconnaître l'*empreinte d'un sceau divin*, cet attribut est inaltérable et universel. Un souverain ne peut se faire obéir que chez lui, mais sa dignité est partout reconnue, et il n'y a aucune nation, quelque étrangère, quelque éloignée qu'elle soit, au sein de laquelle cette doctrine ne soit respectée. » Le travail de M. d'Hauterive à peine terminé, les ouvriers de l'imprimerie impériale sont convoqués en toute hâte, et dans une nuit le mémoire est imprimé et tiré à un seul exemplaire, avec cette épigraphe : Mémoire en faveur des immunités diplomatiques, tiré à un seul exemplaire, *pour l'empereur seul*.

Le mémoire fut en effet mis par M. Locré, secrétaire du Conseil d'État, sous les yeux de l'empereur, qui le lut rapidement et ne reparla plus de la suppression projetée. M. d'Hauterive, par sa courageuse opposition, sauvait ainsi à l'empereur une violation flagrante des principes les plus sacrés du droit des gens. C'était déjà

trop pour sa mémoire de l'épisode sanglant du duc d'Enghien!

Par sa résistance à l'empereur dans la question des immunités diplomatiques, M. d'Hauterive avait montré qu'il savait préférer les inspirations de sa conscience aux faveurs du maître. Au milieu de l'obéissance de tous, il protestait contre les tendances mauvaises du pouvoir impérial, non avec cet éclat facile qui donne du courage aux timides, mais avec calme, en opposant méthodiquement ses raisons à une volonté contraire, et en les livrant à la méditation de celui auquel elles s'adressaient. Une conduite aussi courageuse que désintéressée était rare durant les dernières années de l'Empire. Avant même 1811, Napoléon était arrivé à ce moment de sa puissance où les remontrances lui semblaient importunes. Peut-être en reconnaissait-il intérieurement la justesse, et cette conviction redoublait son mécontentement. Il croyait qu'il devait désormais triompher des principes comme des obstacles matériels, et que l'homme qui balayait dans les champs de l'Europe asservie les armées qu'on cherchait vainement à lui opposer devait plus facilement venir à bout des *idéologues* et les asservir au prestige de sa volonté et de sa gloire. Il n'en était rien, et en cela son erreur, comme celle

des grands de la terre, se berçait du fol espoir de plier à son gré les convictions et les volontés. Là se révèle la prééminence de l'intelligence sur la matière, du droit sur la force. Il arrive que par les destinées des révolutions et par l'ascendant privilégié de quelques hommes, la matière est asservie, la force cède devant une force supérieure; mais l'intelligence et le droit protestent et reparaissent bientôt, dégagés qu'ils sont du voile qui les couvrait.

M. d'Hauterive apercevait, sans le désirer, le terme de la puissance impériale; il était du petit nombre des fidèles serviteurs de l'Empire qui ne pouvaient, par suite de leur habitude toute spéciale d'apprécier les événements, se défendre d'en envisager la fin prochaine et de déplorer les causes intérieures et extérieures qui la préparaient. Dans cette conviction, il se détachait peu à peu de l'entraînement des affaires pour se vouer à des occupations d'une nature différente, mais non moins utiles au pays, à des travaux scientifiques et d'organisation.

Souvent M. d'Hauterive avait remarqué que la diplomatie française se trouve placée vis-à-vis de la diplomatie étrangère dans un état d'infériorité fâcheuse. Quels que soient l'esprit et les avantages intellectuels dont nous aimons à nous gratifier avec une suffisance devenue

proverbiale, les qualités naturelles ne suppléent pas au défaut d'instruction et de connaissances générales. Cette conviction était ancienne chez M. d'Hauterive, et il l'avait fait connaître à Bonaparte premier consul, qui lui demandait, sans doute avec plus d'ironie que d'ignorance réelle, ce que c'était que la diplomatie. « La diplomatie, répondait M. d'Hauterive, est à la fois une science et un art; il faut l'apprendre : la pratique l'enseigne, mais par les bévues, par les fautes plus souvent que par les succès. Or, les bévues et les fautes ont des suites que les services ne sauraient compenser; il importe donc de signaler à tous ceux qui ambitionnent de servir dans cette carrière les devoirs, les dangers, les difficultés, et de faire connaître aux récipiendaires, quelle que soit leur qualité précédente, la nécessité de chercher à démêler d'avance les moyens de s'acquitter de sa tâche, et de sortir avec avantage de toutes les positions périlleuses où ils peuvent se trouver accidentellement engagés. »

Quelques années plus tard, M. d'Hauterive se rappelait l'engagement qu'il avait pris par ces paroles, et composait trois brochures, que l'on doit considérer comme le manuel du jeune diplomate; elles sont intitulées: *Conseils à un élève du ministère des affaires extérieures,— Conseils*

à des surnuméraires, — Quelques Conseils à un jeune voyageur. Ces ouvrages, peu connus par suite du soin extrême de leur auteur à les retenir entre les mains auxquelles ils étaient spécialement destinés, méritent de fixer l'attention de tous ceux aux yeux desquels la diplomatie et le droit des gens sont appréciés comme ils le méritent, à raison de l'importance actuelle des relations internationales; ils contiennent à la fois les considérations les plus élevées et les détails de pratique nécessaires à la diplomatie active; il suffira, pour en déterminer le but et l'esprit, de citer la définition que donne M. d'Hauterive de la politique :

« Il n'est pas impossible, dit-il dans la première partie des *Conseils à un élève du ministère des affaires extérieures,* de ramener à des principes fixes l'enseignement de la politique, considérée comme science, parce que sa théorie se fonde sur des lois plus ou moins positives et qu'elle a un objet précis et distinct, celui de régler les rapports qui existent ou doivent exister entre les souverains. La diversité ainsi que la moralité de ces rapports dépendent de la formation et de l'origine des Etats, des principes constitutifs des gouvernements, de l'appréciation réelle ou présumée de leur puissance, des variations de leur position relative, de leurs af-

cle le droit public des temps modernes, trois événements ont surtout contribué à détruire le système du droit international : la constitution du nouvel empire de Russie au nord de l'Europe ; l'élévation de la Prusse au rang des puissances du premier ordre ; enfin le développement prodigieux du système colonial et maritime de l'Angleterre dans les quatre parties du monde. Insistant sur cette dernière cause, M. d'Hauterive indique comment Cromwell, en proclamant l'acte de navigation, a mis le commerce de son pays en état d'hostilité continuel avec le commerce des autres peuples. Quelques réclamations tardives s'élevèrent contre cette entreprise hardie, notamment de la part de l'Espagne et du Portugal, qui invoquaient à l'encontre de l'Angleterre, non des principes de liberté, mais les bulles du pape Alexandre VI. Ces protestations n'empêchèrent pas le gouvernement anglais de s'arroger le droit de régler en maître la législation des mers et de trouver dans cette entreprise l'intérêt commercial des individus uni à ses vues politiques. Il termine ainsi :

« Je puis déclarer avec vérité que j'ai dit ici ce qui concerne l'Angleterre sans amertume et sans ressentiment. Dans l'histoire des usurpations politiques, le blâme des injures reçues se partage inégalement entre les offenseurs et les

offensés, et si la pitié veut qu'on accorde quelque intérêt aux victimes, le respect que tout écrivain doit porter aux nations indépendantes et fières, les seules auxquelles il soit honorable de plaire, lui fait une loi de préférence de cette maxime, que tout peuple qui tolère une injure mérite de plus graves reproches que celui-là même qui se rend coupable de cette injustice.»

La France n'a-t-elle pas mérité ce reproche depuis le partage de la Pologne, qu'elle a toléré par sa résignation? N'abdiquait-elle pas ainsi les droits qu'elle tenait de sa prépondérance et de l'usage généreux qu'elle avait fait jusqu'alors de sa supériorité en se portant l'égide des Etats de second ordre, et en protégeant les nations opprimées?

Plus loin, M. d'Hauterive envisage la question sous le point de vue général; il signale le principe des perturbations que déplore l'Europe:

« Il y a en Europe, ou du moins il devrait exister, un équilibre général; il y a ensuite dans quelques parties de l'Europe des équilibres partiels qui se forment de la correspondance des rapports de plusieurs Etats placés dans des relations presque immédiates les uns avec les autres. L'équilibre général devrait se former de la correspondance de tous les équilibres partiels; les équilibres de cette dernière espèce sont fa-

se feront représenter les passe-ports et connaissements du navire. Si par hasard il s'y trouve de la *contrebande*, elle doit seule être saisie, et le bâtiment avec le reste de sa cargaison peut continuer librement sa route.

Tel était alors l'état des règles consacrées, même par l'Angleterre dans ses relations avec la France, les Provinces-Unies, le Portugal, etc. Comment les a-t-elles observées depuis? Ses premiers succès après la guerre déclarée en 1756 la portent à comprendre sous le nom de *munitions navales* tout ce qui sert, soit à la construction, soit à l'équipement des vaisseaux, et à dénier aux neutres le droit de faire le commerce des colonies d'un État belligérant. Ramenée au droit commun par une paix momentanée, elle reproduit ses prétentions dans le cours de la guerre d'Amérique, et va jusqu'à émettre en principe, à l'occasion de la prise de plusieurs vaisseaux hollandais, que *les ports de France sont, par leur position, tenus naturellement en état de blocus par les ports d'Angleterre*. De même encore au moment où la Révolution française arme l'Europe contre nous, la neutralité maritime n'est plus qu'un mot, dont l'Angleterre abuse à son gré.

La protestation de M. d'Hauterive, répandue avec profusion par les ordres de l'empereur,

s'appuyait sur les sentiments les plus vulgaires d'équité; l'esprit public lui donnait son assentiment, mais que deviennent de pareils actes sans les succès des gouvernants au nom desquels ils sont proclamés? Les événements de 1813 et de 1814 allaient tourner contre la France, et ce que M. d'Hauterive avait souvent prévu se réalisait. Aux victoires, dont suivant lui on avait abusé, succédaient les revers, et la diplomatie devait désormais s'agiter sur le sol de la France avec les généraux des armées étrangères comme ministres plénipotentiaires.

A l'approche du danger, M. d'Hauterive dut songer à défendre le dépôt qui lui était confié; il apporta à ce soin toute l'ingénieuse habileté dont il était capable, et pendant quelque temps on ne sut pas au quartier général des alliés où étaient installées les archives des affaires étrangères; mais pendant la première Restauration, le chef qui l'avait remplacé dans ses fonctions ne fut ni aussi heureux, ni aussi habile. Averti par un employé de l'invasion dans les bureaux du ministère d'une douzaine de copistes, que l'on avait dû recevoir sur un ordre de lord Wellington, comme un soldat dont le drapeau est menacé, M. d'Hauterive se présente auprès du ministre, M. de Jaucourt, ami intime de M. de Talleyrand, et par des paroles

aussi fermes que respectueuses, il lui représente que sous le prétexte de rechercher des matériaux relatifs à l'histoire des Stuarts, les copistes sont chargés d'anéantir ou de dénaturer des pièces importantes.

« Vous vous rappelez, ajoute-t-il à M. de Jaucourt, que lorsqu'on apprit à M. de Talleyrand la mort de Paul Ier, en ajoutant qu'il avait succombé à la même maladie que son père Pierre III, un flux de sang, M. de Talleyrand s'écria : *Dans ce pays-là on devrait bien changer de maladie.* — *Eh bien! dans ce pays-là* (en parlant de l'Angleterre), continuait M. d'Hauterive, *on voudrait bien changer d'histoire!* »

M. de Jaucourt craignant de se compromettre et ne voulant pas prendre un parti, M. d'Hauterive demande une audience à Louis XVIII; il lui parle de Louis XV, du chevalier d'Éon, des négociations de 1763, sur lesquelles l'Angleterre cherche des documents que nous ne devons pas lui abandonner. Louis XVIII, dont la position était difficile, se tira d'embarras par une transaction : le nombre et la nature des pièces qui devaient être copiées fut précisé, et cette affaire, à laquelle se trouvait mêlé lord John Russell, n'eut pas d'autre suite.

A la seconde Restauration, on voit reparaître M. d'Hauterive au ministère des affaires étran-

gères. Louis XVIII, qui ne manquait de mémoire qu'en connaissance de cause, et sans doute par souvenir de sa généreuse intervention, lui montra bientôt une confiance extrême, dont la biographie de M. d'Hauterive par M. le chevalier Artaud a conservé le témoignage non équivoque.

M. d'Hauterive reçoit un jour une estafette chargée d'une dépêche pour le roi, il s'empresse de la lui porter. Le roi brise le cachet et tire de l'enveloppe une feuille de papier blanc. M. d'Hauterive croit à une erreur et excuse le commis distrait coupable d'une pareille négligence. Avec le sourire malicieux qu'il mettait à citer Horace ou à faire admirer un bon mot :

« Non, non, dit le roi, nous n'avons trouvé que ce moyen, moi et le duc (de Richelieu), de vous faire venir à des heures inaccoutumées. Vous comprendrez bien maintenant, comte d'Hauterive, tout le plaisir que j'ai à vous voir et toute la sévérité de votre réserve. Ceci a commencé par une plaisanterie, mais finira par l'examen de questions importantes. Je veux vous parler au sujet du dernier bref venu de Rome.»

De son côté, le duc de Richelieu, le célèbre négociateur de cette époque malheureuse, chargeait M. d'Hauterive des travaux les plus déli-

cle le droit public des temps modernes, trois événements ont surtout contribué à détruire le système du droit international : la constitution du nouvel empire de Russie au nord de l'Europe ; l'élévation de la Prusse au rang des puissances du premier ordre ; enfin le développement prodigieux du système colonial et maritime de l'Angleterre dans les quatre parties du monde. Insistant sur cette dernière cause, M. d'Hauterive indique comment Cromwell, en proclamant l'acte de navigation, a mis le commerce de son pays en état d'hostilité continuel avec le commerce des autres peuples. Quelques réclamations tardives s'élevèrent contre cette entreprise hardie, notamment de la part de l'Espagne et du Portugal, qui invoquaient à l'encontre de l'Angleterre, non des principes de liberté, mais les bulles du pape Alexandre VI. Ces protestations n'empêchèrent pas le gouvernement anglais de s'arroger le droit de régler en maître la législation des mers et de trouver dans cette entreprise l'intérêt commercial des individus uni à ses vues politiques. Il termine ainsi :

« Je puis déclarer avec vérité que j'ai dit ici ce qui concerne l'Angleterre sans amertume et sans ressentiment. Dans l'histoire des usurpations politiques, le blâme des injures reçues se partage inégalement entre les offenseurs et les

offensés, et si la pitié veut qu'on accorde quelque intérêt aux victimes, le respect que tout écrivain doit porter aux nations indépendantes et fières, les seules auxquelles il soit honorable de plaire, lui fait une loi de préférence de cette maxime, que tout peuple qui tolère une injure mérite de plus graves reproches que celui-là même qui se rend coupable de cette injustice.»

La France n'a-t-elle pas mérité ce reproche depuis le partage de la Pologne, qu'elle a toléré par sa résignation? N'abdiquait-elle pas ainsi les droits qu'elle tenait de sa prépondérance et de l'usage généreux qu'elle avait fait jusqu'alors de sa supériorité en se portant l'égide des Etats de second ordre, et en protégeant les nations opprimées?

Plus loin, M. d'Hauterive envisage la question sous le point de vue général; il signale le principe des perturbations que déplore l'Europe:

« Il y a en Europe, ou du moins il devrait exister, un équilibre général; il y a ensuite dans quelques parties de l'Europe des équilibres partiels qui se forment de la correspondance des rapports de plusieurs Etats placés dans des relations presque immédiates les uns avec les autres. L'équilibre général devrait se former de la correspondance de tous les équilibres partiels; les équilibres de cette dernière espèce sont fa-

cle le droit public des temps modernes, trois événements ont surtout contribué à détruire le système du droit international : la constitution du nouvel empire de Russie au nord de l'Europe ; l'élévation de la Prusse au rang des puissances du premier ordre ; enfin le développement prodigieux du système colonial et maritime de l'Angleterre dans les quatre parties du monde. Insistant sur cette dernière cause, M. d'Hauterive indique comment Cromwell, en proclamant l'acte de navigation, a mis le commerce de son pays en état d'hostilité continuel avec le commerce des autres peuples. Quelques réclamations tardives s'élevèrent contre cette entreprise hardie, notamment de la part de l'Espagne et du Portugal, qui invoquaient à l'encontre de l'Angleterre, non des principes de liberté, mais les bulles du pape Alexandre VI. Ces protestations n'empêchèrent pas le gouvernement anglais de s'arroger le droit de régler en maître la législation des mers et de trouver dans cette entreprise l'intérêt commercial des individus uni à ses vues politiques. Il termine ainsi :

« Je puis déclarer avec vérité que j'ai dit ici ce qui concerne l'Angleterre sans amertume et sans ressentiment. Dans l'histoire des usurpations politiques, le blâme des injures reçues se partage inégalement entre les offenseurs et les

offensés, et si la pitié veut qu'on accorde quelque intérêt aux victimes, le respect que tout écrivain doit porter aux nations indépendantes et fières, les seules auxquelles il soit honorable de plaire, lui fait une loi de préférence de cette maxime, que tout peuple qui tolère une injure mérite de plus graves reproches que celui-là même qui se rend coupable de cette injustice.»

La France n'a-t-elle pas mérité ce reproche depuis le partage de la Pologne, qu'elle a toléré par sa résignation? N'abdiquait-elle pas ainsi les droits qu'elle tenait de sa prépondérance et de l'usage généreux qu'elle avait fait jusqu'alors de sa supériorité en se portant l'égide des Etats de second ordre, et en protégeant les nations opprimées?

Plus loin, M. d'Hauterive envisage la question sous le point de vue général; il signale le principe des perturbations que déplore l'Europe:

« Il y a en Europe, ou du moins il devrait exister, un équilibre général; il y a ensuite dans quelques parties de l'Europe des équilibres partiels qui se forment de la correspondance des rapports de plusieurs Etats placés dans des relations presque immédiates les uns avec les autres. L'équilibre général devrait se former de la correspondance de tous les équilibres partiels; les équilibres de cette dernière espèce sont fa-

faits, calculs, observations sur la dépense d'une des grandes administrations de l'Etat, un ouvrage sur le Bosphore, un mémoire en faveur des Grecs, un rapport sur le congrès de Vérone, une réfutation du *Mare clausum* de Selden, des réflexions sur le prisonnier dit le Masque-de-Fer, etc.

Les derniers ouvrages de M. d'Hauterive n'ont plus le mérite et l'indépendance des précédents. Les caresses royales de Louis XVIII et de Charles X avaient produit trop d'effet sur le publiciste. Aussi le voit-on donner une autre direction à ses études; il craint de se rencontrer avec ses anciennes opinions; il les évite, et déplace continuellement le champ de ses recherches. Dans son enthousiasme pour les doctrines de M. de Bonald, il les propose comme sujet de méditation aux jeunes diplomates qui se forment sous ses yeux. Les doctrines de M. de Bonald à la veille d'une révolution, et comme catéchisme politique pour les hommes qui vont se mêler, à titre de modérateurs, aux complications qui éclateront en Europe!

Le duc de Choiseul avait dit, en se promenant sous les ombrages de Chanteloup et sans doute en pensant à M. d'Hauterive : « Ce galant homme, qui a de l'esprit, qui se contente du second rôle, auquel il faut aussi laisser de la dignité... »

M. d'Hauterive, plus encore que les événements, s'est chargé de réaliser cette prophétie. Il meurt le 28 juillet 1830, encore chargé de la direction des archives des affaires étrangères, et les barricades qui se dressent autour de son hôtel font ajourner les derniers devoirs qui lui sont dus. Il n'est pas douteux qu'avec un peu plus d'ambition et un peu moins de tact et de réserve il se fût élevé, soit sous l'Empire, soit sous la Restauration, du second rang au premier. Il ne l'a pas voulu, et c'est un mérite dont il faut le louer. Dans ce siècle d'agitations, combien de talents nés pour le second rang qui s'y trouvent déplacés et ne cessent d'aspirer à une position plus élevée! Il convenait à celui qui devait être le maître du monde, à César, de soupirer de sa dépendance et de préférer l'empire d'un village des Gaules à la seconde place au sein de Rome; mais qu'ont de commun avec César toutes ces ambitions maladives de tous rangs et de tous étages qui depuis cinquante ans tourmentent la société de leur impatience, et n'arrivent à l'empire que pour y laisser le témoignage de leur incapacité et les traces désastreuses de leur passage?

DE GENTZ[1].

La Révolution française a rencontré, pendant les vingt-cinq années de luttes qu'elle a eu à soutenir contre l'Europe, des adversaires de

[1] Les mémoires et la correspondance de M. de Gentz ont été l'objet de deux publications. La première, composée de pièces et de documents rédigés en langue allemande, a paru à Manheim en 1838 et 1840, en cinq volumes, sous le titre de : *Schriften von Gentz, herausgegeben von Schlesier;* la seconde, formant un seul volume et composée de pièces écrites en français, a paru en 1842 à Stuttgard. Ces six volumes ne renferment qu'une faible partie des œuvres de l'auteur; mais en Allemagne plus qu'en aucun autre pays, il est très-difficile d'exhumer des archives diplomatiques les pièces et mémoires qui se rapportent à des événements d'une date encore assez récente. Le temps seul pourra nous donner sur ce point une entière satisfaction. Il est seulement à regretter que l'éditeur, Gustave Schlesier, se soit cru obligé de manifester, dans les notes et les explications dont il accompagne ses publications, les mêmes sentiments de partialité et d'hostilité haineuse contre la France, que l'on pardonne à peine au talent de M. de Gentz et aux circonstances dans lesquelles il écrivait.

plusieurs sortes. Les uns la poursuivaient sur les champs de bataille, de Jemmapes et de Valmy à Waterloo; les autres fatiguaient sans les assouvir leurs incessantes hostilités dans une polémique ardente. A cette dernière classe appartient M. de Gentz, qui fut mêlé à toutes les transactions diplomatiques de cette époque orageuse; homme d'un talent éminent, mais d'un misérable caractère, qui voua sa plume aux inspirations de la fortune et des honneurs, et finit, en reniant les honorables et tranquilles exemples des Vattel et des Martens, par substituer le style et les violences du père Duchesne à la dignité et à la réserve habituelle des protocoles.

M. de Gentz naquit à Breslau en 1766. Son père, directeur de la monnaie de cette ville, avait épousé une jeune personne de la famille des Ancillon, réfugiée en Allemagne par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Les premières années de M. de Gentz furent marquées par des succès brillants, obtenus dans différents établissements d'éducation et surtout à Kœnigsberg, où il se trouva en rapport avec Kant. L'influence de ce philosophe célèbre sur le futur diplomate se fit peu sentir; il y avait un abîme entre ces deux natures, et dès cette époque il est à présumer que le jeune étudiant se sentait peu de vocation pour les théories du rationalisme et de

l'idéalisme. Appelé à Berlin auprès de sa famille, qui venait de s'y fixer, M. de Gentz entra dans l'administration publique, mais en même temps de nombreux écrits de politique et de philosophie, insérés dans les journaux, témoignaient de sa facilité et le préparaient à des travaux plus sérieux; il avait même des succès de salon, et la société aristocratique de Berlin voulait bien s'ouvrir à lui.

En Allemagne, plus peut-être que dans les autres pays de l'Europe, le mouvement qui s'opérait en France en 89 préoccupait vivement les esprits. M. de Gentz se fit alors le traducteur des ouvrages de Burke, de Mallet-Dupan, de Mounier; les idées nouvelles étaient acceptées par lui avec empressement; il croyait à la possibilité de réformes dans le gouvernement prussien, et sous l'empire de cette croyance, il s'était même permis quelques pamphlets, ce qui en Allemagne fut toujours une grande hardiesse. A la mort de Frédéric-Guillaume II, et au moment où Frédéric-Guillaume III venait de monter sur le trône, il tenta une démarche plus hardie. Ce que Rolland avait fait en France cinq années plus tôt en s'adressant à Louis XVI pour lui donner des conseils et conjurer les espérances et les attaques de l'émigration, M. de Gentz le renouvela auprès de son nouveau souverain.

Son mémoire est une parodie malheureuse et un anachronisme continuel; l'auteur recommande une politique franche et ouverte, repousse tout monopole, toute prohibition. Liberté pour l'industrie, pour l'agriculture, liberté de la presse, liberté religieuse! « Enfin, dit-il en terminant, que la liberté de la presse soit donc le principe invariable du gouvernement de Votre Majesté...» Louis XVI congédia son ministre; Frédéric-Guillaume III ne voulut même pas accorder à M. de Gentz les honneurs d'une réprobation officielle: on se contenta de prévenir secrètement le malencontreux donneur d'avis, qui ne tarda pas à se convaincre qu'avec les principes qu'il avait affectés jusqu'alors auprès du gouvernement prussien, tout espoir de fortune et d'avenir lui était désormais interdit.

C'est ici qu'il importe de signaler de la part de M. de Gentz une direction de conduite et d'idées entièrement différente. Il se rencontre dans les sociétés d'ardents missionnaires qui se vouent au culte d'une idée, d'un principe, dont la vie plie et se consume sous ce fardeau; il en est d'autres pour lesquels les idées et les principes ne sont que des moyens de fortune, qui les prennent et les quittent sans souci aucun de leur propre dignité, et se consolent par l'éclat qui environne le but de l'ignominie du chemin

qu'il leur faut parcourir. Dans la manifestation de ses premières opinions, M. de Gentz s'était montré plus libéral et plus français qu'on ne l'était en France; il allait bientôt se déclarer plus épris du passé et plus allemand sous ce rapport qu'on ne l'était en Allemagne.

L'Autriche s'attacha M. de Gentz comme conseiller aulique en 1802. Plusieurs publications dans les feuilles périodiques, et surtout un ouvrage sur l'état de l'Europe à la fin du dix-huitième siècle, avaient servi de profession de foi au nouveau converti. Dans ce dernier ouvrage, réfuté peu de temps après par M. d'Hauterive, au nom du gouvernement français, l'Angleterre était exaltée au détriment de la France. Cette publication produisit un grand effet, et le ministère anglais ne crut pas devoir laisser sans récompense le zèle et le dévouement du diplomate; son nom fut porté sur la liste des hommes dont il alimentait par des subventions périodiques l'hostilité contre la France.

En 1805 et en 1806, on retrouve M. de Gentz mêlé aux affaires les plus graves et prêtant constamment sa plume au cabinet autrichien. Ainsi, lorsque le soldat de Marengo et d'Arcole voulut, brisant les faisceaux consulaires, revêtir la pourpre impériale et se présenta aux suffrages de la nation en même temps qu'il allait de-

mander à l'Europe la reconnaissance de son exaltation, comme quelques années plus tôt il avait demandé la reconnaissance de la République française, M. de Gentz rédigea un mémoire adressé au comte de Cobentzel, sous le titre de : *Mémoire sur la nécessité de ne pas reconnaître le titre impérial de Bonaparte,* adressé au comte de Cobentzel et présenté le 6 juin 1804.

Dans ce mémoire, et au milieu d'une argumentation pressante, quelquefois sophistique, mais toujours habile, il trace avec haine et passion le portrait des institutions et des hommes que les événements ont mis en avant. Ainsi, en parlant de la famille impériale, il dit : « Outre l'obscurité scandaleuse de son origine, elle est notoirement composée en partie de ce qu'il y a de plus immoral et en partie de ce qu'il y a de plus abject sur la terre. » Pour lui, la Révolution française est une révolution *infernale*, qui a été préparée par des *écrivailleurs fanatiques* et *accomplie par les scélérats exécuteurs de leurs projets*. Plus loin : « Le directoire aurait été à la lettre composé de voleurs de grand chemin, et peu s'en fallut qu'il ne le fût..... » Puis en parlant du premier consul : « Du moment que la scélératesse de tous ces êtres vils qui l'entourent l'a secondé dans le projet de profaner le plus respectable des titres, de fixer le pouvoir

suprême dans sa famille... » Des injures, M. de Gentz passe au raisonnement :

« Si, dit-il, les souverains admettent le titre de Bonaparte et celui de sa prétendue dynastie, la page la plus majestueuse du code du droit public est impitoyablement déchirée, foulée aux pieds et réduite en poussière ; la magie du pouvoir suprême est dissoute à jamais ; la révolution est sanctionnée et presque sanctifiée, les entreprises de tous les scélérats qui tôt ou tard méditeront la chute des empires sont appuyées d'avance, leur triomphe est assuré et proclamé ; et rien n'empêchera désormais le premier brigand doué de quelque talent et du courage du crime de regarder en face le premier souverain de l'Europe, et de lui dire avec toute la confiance que doit inspirer l'incroyable dénoûment de la sanglante tragédie de nos jours : Dans dix ans je serai à ta place.....

« Bonaparte a eu grand soin d'invoquer, sinon comme appui, du moins comme prétexte et comme titre, cette même souveraineté du peuple dont il fait si peu de cas ; c'est à cette souche primitive de tous les attentats qu'il ramène l'arbre généalogique des siens ; c'est sur cet ancien trône de rébellion et de crimes qu'il a enté cette nouvelle branche parasite à l'ombre de laquelle il se propose de régner. Il paraît même

que, tout-puissant jusque dans le choix de ses moyens, il a adopté de préférence celui qui rappelait le mieux l'origine et les premières entreprises de la Révolution; car, au lieu de se faire proclamer empereur à la tête de son armée par le droit de l'épée et de la force, et en dédaignant les jongleries de cette bande méprisable de sénateurs, de législateurs et de tribuns, il a voulu exprès que ce fût la voix des avocats, des scribes, des rhéteurs, de tout ce qui existe encore de plus mauvais de la race des premiers révolutionnaires, de tout ce qu'il y a de plus pervers parmi les suppôts de la Révolution, que ce fût cette voix-là qui l'élevât au faîte de la grandeur.....

« Reconnaître la dignité impériale de Bonaparte, c'est avouer, adopter et sanctionner la Révolution et toute sa doctrine. »

M. de Gentz insiste sur ce que cette reconnaissance aura de fâcheux, en excitant des imitateurs :

« Les révolutions accomplies jusqu'alors dans le monde ont eu un caractère particulier, une marche particulière, des motifs, un but, des prétextes, des formes, des couleurs qui leur appartenaient exclusivement, et qui n'étaient propres ni à guider, ni à justifier, ni même à pallier les démarches de ceux qui auraient voulu les

imiter dans des cas absolument différents. La révolution de France, au contraire, n'a d'autre caractère particulier que son universalité; elle est applicable à tous les siècles, à tous les peuples et à tous les climats; ses motifs, ses objets, ses maximes et son dictionnaire, cet emploi de mots vagues et perfidement indéfinissables, tels que *peuple*, *liberté*, *droits de l'homme*, etc., ce principe de composer une prétendue volonté générale en comptant simplement les voix dans les délibérations, ces chimères d'une égalité absolue, cette doctrine d'une souveraineté populaire contrôlant et menaçant sans cesse la suprême autorité de l'État; enfin cette insurrection des talents actifs et remuants contre la propriété inerte, qui constitue l'essence et la meilleure définition du jacobinisme, tout cela est de tous les temps et de tous les lieux... »

M. de Gentz avait bien reconnu et démêlé les véritables caractères qui distinguent la Révolution française de tous les mouvements analogues qui se sont opérés dans l'histoire orageuse des peuples; mais il lui imputait à opprobre cè qui fait sa gloire : ses principes, son universalité.

Plus loin, il cherche à établir qu'aucun souverain n'a le droit de signer l'expulsion perpétuelle d'une famille souveraine dont les titres

héréditaires sont aussi indestructibles que les siens. Que faire alors, se demande M. de Gentz? Deux partis se présentent seuls : la guerre immédiate, ou tout au moins les moyens dilatoires, les négociations et la temporisation.

A la même époque, M. de Gentz rédigeait une déclaration au nom de Louis XVIII, qu'il avait vu fréquemment à Riga. Une réflexion résulte de la comparaison de cette pièce et de la précédente; le ton de la haine est abandonné pour faire place à une sorte de consécration du passé. Louis XVIII, avec cette habileté qui le portait à subir un état de choses qu'il ne pouvait changer, donnait sans doute ses inspirations au publiciste, et l'on est frappé de retrouver les idées déposées dans ce mémoire huit ans plus tard dans le préambule de la Charte de 1814. L'exactitude du rapprochement est confirmé par la citation de quelques fragments de ce manifeste, publié sous le titre de : *Projet d'une déclaration de Louis XVIII contre le titre impérial usurpé par Bonaparte.*

« On a dit, continue M. de Gentz, après un exposé des événements, que la restauration de la monarchie entraînerait l'anéantissement de tout ce qui a été fait depuis le mois de mai 1789, l'expropriation des acquéreurs de biens qu'on appelle nationaux, la proscription et le supplice

de tous ceux qui ont coopéré à la Révolution, des vengeances cruelles, des bouleversements interminables. Ils ne cessent de peindre cette restauration comme une véritable révolution nouvelle, accompagnée de tous les fléaux dont la France a été ravagée pendant la suspension du gouvernement légitime. Le roi se contentera d'opposer à ces perfides représentations une déclaration simple des principes qui l'auraient invariablement guidé et qui le guideront toujours dans un événement pareil. Les malheurs de la Révolution ont été si universels, ses erreurs et ses fautes ont été partagées par tant de personnes, et ses résultats sont tellement confondus avec toutes les relations civiles et sociales, que vouloir aujourd'hui rechercher et punir des actes quelconques tenant à cette révolution ou effacer la totalité de ses effets serait le projet le plus insensé qui pût jamais être conçu par un homme. Un voile éternel serait tiré sur le passé, et quant au déplacement des biens, un nombre très-considérable de ceux qui ont été dépouillés étant déjà rentrés dans le pays et s'étant arrangés à l'amiable avec les nouveaux possesseurs, le problème de fixer définitivement l'état des propriétés serait exclusivement résolu par des moyens pacifiques et équitables. Il n'y aurait donc ni proscription, ni punition, ni

expropriation forcée, ni bouleversement quelconque. La justice, la prospérité générale et la paix, voilà les instruments de vengeance qui entoureraient le gouvernement... »

Il terminait en disant :

« Voilà la contre-révolution telle que le roi l'a conçue, et telle qu'avec l'aide de Dieu elle sera consommée tôt ou tard. Car s'il n'était plus réservé à Sa Majesté de voir finir ses jours de deuil et d'infortune, ceux qui lui succéderont se conformeront à ses volontés. Héritiers de ses principes comme de ses droits, ils auront à regarder un jour les maximes consignées comme un engagement formel et sacré qui les lie d'avance à tout ce qu'exigera le bien public, dans cette déclaration comme les conditions fondamentales de leur pouvoir, comme l'acte d'amnistie le plus efficace et le plus définitif, comme le dédommagement de toutes leurs peines passées, comme le gage le plus certain de leur bonheur et de leur gloire future, comme la garantie la plus puissante de leurs droits et comme la base la plus solide de leur trône. »

On a de la même époque plusieurs autres écrits de M. de Gentz, ainsi que des observations sur un article du *Moniteur* de Paris, du 14 août 1804, un mémoire sur la réunion de Gênes à la France, adressé à M. le comte de

Cobentzel le 15 juillet 1805, des observations sur les négociations entre l'Angleterre et la France en 1806, fondées sur les pièces officielles publiées par la France et la Grande-Bretagne.

La Prusse s'était de nouveau soulevée contre la domination de Napoléon; on était à la veille de la bataille d'Iéna. De son côté, l'Autriche, avec une prudente circonspection que lui commandait son passé et qui semblait pressentir des désastres prochains dans le cas d'hostilité, gardait à contre-cœur une neutralité douteuse; mais pour mieux suivre les opérations militaires qui s'accomplissaient et se tenir au courant des dispositions du cabinet de Berlin, elle avait envoyé M. de Gentz au quartier général, où s'étaient réunies et concentrées toutes les autorités civiles et militaires de la Prusse. De ce poste, M. de Gentz donnait des conseils, faisait des proclamations que le roi de Prusse trouvait trop littéraires pour la masse de l'armée, et traçait, en sortant d'une conférence avec lui, un portrait peu flatteur du duc de Brunswick.

« Il y avait, disait-il, dans toute sa manière d'être, dans sa contenance, dans ses regards, dans ses gestes, dans son langage, quelque chose de mal assuré, de louche, d'impuissant; une agitation qui n'annonçait rien moins que la con-

science de ses forces; un genre de politesse qui semblait demander pardon d'avance des revers qui devaient lui arriver; une modestie outrée qui ne pouvait être qu'affectation toute pure ou excès de crainte de ne pas pouvoir répondre à l'attente publique. »

Le duc de Brunswick ayant ajouté dans le cours de la conversation et en vue des événements qui se préparaient : « Pourvu qu'on ne fasse pas de grandes fautes! » et M. de Gentz lui ayant dit : « Mais, monseigneur, tout le monde doit espérer qu'on n'en fera pas sous votre direction; » le duc de répondre : « Hélas! je puis à peine répondre de moi-même; comment voulez-vous que je réponde des autres? » L'affaire d'Auerstadt et la déroute de ses armées allaient bientôt réaliser ce pressentiment.

Au mois de mai 1812, au moment où le système continental recevait de l'empereur tout son développement, M. de Gentz fit paraître sur le droit des gens maritime deux mémoires, où se trouve habilement développée cette proposition, que la France n'a jamais respecté les droits des neutres. Le gouvernement français soutenait que le traité d'Utrecht devait servir de point de départ à toutes les stipulations à intervenir sur cette matière. M. de Gentz nie qu'il en soit ainsi. Bien plus, ce traité, loin d'ac-

quérir plus tard une autorité qu'il n'avait pas eue dans l'origine, est resté complétement étranger aux rapports et aux événements postérieurs; et dans la lutte qui s'est engagée depuis 1806 entre la France et l'Angleterre, pour soumettre le commerce de tous les pays du monde à un système d'interdiction réciproque, la France a été, selon lui, le véritable agresseur, tandis que l'Angleterre n'a constamment agi que par voie de représailles.

M. de Gentz attaque d'une manière générale le Code maritime de la France, et prétend qu'aucun pays n'a poussé plus loin la sévérité de sa législation contre la liberté des neutres dans les guerres maritimes. Les ordonnances de François Ier (1536 et 1543), de Henri II (1554), de Charles IX (1569), de Henri III (1584) déclaraient toutes que la marchandise ennemie est confisquée à bord d'un bâtiment neutre, ce qui entraîne aussi dans la confiscation toute marchandise chargée avec elle, ainsi que le bâtiment lui-même, quel qu'en soit le propriétaire. L'ordonnance de 1681 sur la marine sanctionne ce système et s'aggrave par les preuves à fournir de la neutralité d'un bâtiment, sur les passeports, factures, certificats de toute espèce, les formes de procédures dans les jugements des prises. Vainement dirait-on que les traités con-

clus au dix-septième siècle avec les villes hanséatiques ont, par dérogation aux principes précédents, posé le principe que *la robe de l'ennemi ne confisque point celle de l'ami.* Ces traités n'ont eu qu'une existence précaire, et n'ont pas été observés avec toute la religion désirable. Du reste, les remaniements de territoire effectués en Europe, le développement de la Prusse et de la Russie, la constitution des Etats-Unis d'Amérique effacent le passé et nécessitent de nouvelles conventions. Arrivant au décret de Berlin, M. de Gentz le critique et y voit plus qu'une simple mesure de représailles.

Ce que M. de Gentz avait désiré avec l'ardeur d'un ressentiment personnel et préparé suivant la mesure de ses forces arriva. L'empire français fut démembré, et l'Allemagne rendue sous certains rapports à son indépendance. La confiance de M. de Metternich l'appela en 1814 à la suite des armées alliées, et il figura comme secrétaire au congrès de Vienne, puis à Paris, en 1815, plus tard à Aix-la-Chapelle, à Carlsbad, Troppau, Laybach et Vérone, jusqu'à ce que, effrayé d'un côté par des avis secrets, le menaçant du poignard de Sand, qui en frappant Kotzebue avait cru venger la liberté et la servir, abandonné aussi par les gouvernements de l'Allemagne, dont il poussait les idées et les principes

politiques jusqu'à l'exagération, il crut devoir se détacher des affaires publiques.

M. de Gentz ne doit pas être proposé comme un modèle. Ses ouvrages, dont on ne saurait méconnaître la puissance et le cachet original, ont eu par-dessus tout le mérite de l'actualité et de la spécialité : ce ne sont pas des traités, mais de simples factums ; ils ne présentent nulle part de considérations générales, et sous ce rapport la science du droit des gens a peu gagné avec lui. Sa vie offre de plus un triste enseignement, elle montre ce qu'est l'intelligence sans la moralité. Suivez M. de Gentz de 1815 à 1832, époque de sa mort ; étudiez dans sa correspondance les agitations de son cœur ; lisez, si vous craignez la partialité de l'historien ou du biographe, son jugement écrit de sa main ; c'est lui qui, dans une lettre adressée à Mme Varnhagen, a tracé ces tristes lignes, déshonorées par un sensualisme grossier.

«.... Je me réjouirai toujours de n'avoir pas laissé écouler ma jeunesse tristement comme un gueux ; je me réjouirai de m'en être bien donné au banquet de la vie et de pouvoir me lever de table en convive rassasié ; mais, croyez-moi, je suis horriblement lassé : j'ai tant vu le monde, j'en ai tant joui, que les illusions et les vaines pompes demeurent sans effet sur moi. Je suis

mort, réellement mort, sans que les expériences les plus habilement dirigées puissent me rappeler à la vie. Je me suis enlacé si honteusement dans les chaînes du monde qu'il me manque non-seulement la liberté, mais le courage de la reconquérir. Rien ne saurait plus me charmer; je suis froid, blasé, ironique; ma pénétration ne me fait apercevoir que trop bien la folie de presque tout le monde, et intérieurement j'éprouve une joie pour ainsi dire diabolique de voir que les prétendues grandes affaires prennent une fin si pitoyable... »

Ne croyez-vous pas entendre Faust s'écrier :

Habe nun, ach ! Philosophie,
Juristerei und Medicin,
Und leider auch Theologie !
Durchaus studiert, mit heissem Bemühn.
Da steh' ich, nun, ich armer Thor !
Und bin so klug alswie zuvor[1] ;
. . . . . .

Et pour achever la similitude, à cet homme courbé par la vieillesse, blasé de cœur et d'esprit, apparaît à ses derniers jours une blanche figure de jeune fille; comme le docteur Faust, il a sa Marguerite, et après s'être mêlé pendant

[1] Philosophie, jurisprudence, médecine, et toi aussi, pauvre théologie, vous ai-je assez étudiées à la sueur de mon front ! et maintenant me voilà, pauvre fou, aussi savant qu'auparavant...

trente années aux grandes agitations de la politique après avoir pénétré, comme autrefois Tyrtée aux champs de la Messénie, jusque sous la tente des guerriers pour réveiller dans leur âme le sentiment de l'indépendance nationale et la haine de l'étranger, il vient finir sa vie aux pieds d'une danseuse.

PINHEIRO-FERREIRA [1].

M. Pinheiro-Ferreira, ancien ministre des affaires étrangères du Portugal et correspondant de l'Institut de France, est né à Lisbonne le 30 décembre 1769. Les événements auxquels il

[1] Les ouvrages de M. Pinheiro-Ferreira sur le droit public et le droit des gens sont nombreux ; ils sont écrits en français ou en portugais. Nous devons en donner l'indication sommaire pour faciliter le contrôle des doctrines que nous exposons et des observations qu'elles nous suggèrent. Les ouvrages français sont : *Cours de droit public interne et externe*. Paris, 1831 ; 3 vol. in-8. — *Principes de droit public constitutionnel, administratif et des gens*. Paris, 1834 ; 2 vol. in-12. — *Observations sur le Manuel diplomatique* du baron Ch. de Martens. Paris, 1827; 1 vol. in-8. — *Notes au Précis du droit des gens* par le conseiller de Martens, édition de 1832 ; 2 vol. in-8. — *Notes au Droit de la nature et des gens* par Vattel, 3e vol. de l'édition de 1832. — *Observations sur le Guide diplomatique* du baron Ch. Martens. Paris, 1833 ; 1 vol. in-8.

Les ouvrages composés en langue portugaise sont : *Observations sur la constitution portugaise de* 1822. Paris, 1836 ; 1 vol. in-8. — *Observations sur la constitution de l'empire du Brésil et la charte constitutionnelle du*

s'est trouvé mêlé dans le cours de sa carrière diplomatique ne furent pas sans importance et sans honneur pour lui. Les ouvrages nombreux écrits depuis sa retraite des affaires publiques se recommandent, si ce n'est par la justesse des appréciations, du moins par leur originalité, leur hardiesse et les sentiments d'humanité qui les inspirent. Notre appréciation portera à la fois sur l'homme politique et sur l'écrivain.

Pour bien connaître le talent et le caractère de M. Pinheiro-Ferreira, il est nécessaire de se rappeler quelle était la position morale et intellectuelle du Portugal à la fin du siècle dernier. Le marquis de Pombal venait d'y introduire d'une main hardie des réformes importantes; il avait touché tour à tour aux sciences, à la politique, à l'industrie, au commerce, à la navigation. Envisagées d'une manière absolue, ses réformes n'auraient mérité que des éloges; mais dans son ardeur de parodier Richelieu, dont il

royaume de Portugal. Paris, 1835 ; 1 vol. in-8.—*Déclaration des droits et devoirs de l'homme et du citoyen.* Paris, 1836 ; 1 vol. in-8. — *Projets des lois organiques pour la charte constitutionnelle du Portugal et la constitution du Brésil.* Paris, 1832 ; 2 vol. in-8. — *Opinion et projets concernant le rétablissement d'un gouvernement représentatif en Portugal,* par deux conseillers de la couronne. Paris, 1832. — *Projet de Code politique pour la nation portugaise.* Paris, 1832.

avait le caractère hautain et vindicatif, le marquis de Pombal ne savait ni préparer ni assurer les changements improvisés par lui, et dont il poursuivait la réalisation à travers tous les obstacles. Une autre particularité le distinguait encore de l'homme d'État dont il se croyait le génie. Richelieu frappait la noblesse dans un but monarchique et pour consolider la royauté chancelante et attaquée dans ses bases ; le marquis de Pombal, et c'est le reproche le plus grave que l'histoire lui adresse, ne se déclara l'adversaire implacable des jésuites et de l'aristocratie portugaise que sous l'action puissante de ses haines et de ses intérêts personnels, et le bien qu'il fit, plus par la force des choses que par une volonté raisonnée et intelligente, ne peut dès lors lui mériter la reconnaissance de son pays.

Telles furent les circonstances et les influences au milieu desquelles s'écoula la jeunesse de M. Pinheiro-Ferreira. Sa première vocation fut celle de l'enseignement; il professa d'abord à Lisbonne, puis il obtint au concours une chaire de philosophie à l'Université de Coïmbre, qui avait été réorganisée récemment sur les bases les plus larges et les plus libérales. Toutefois, l'enseignement de la philosophie n'était pas exempt de dangers dans un pays où l'inquisi-

tion laissait encore ses souvenirs et ses habitudes; en 1797, les doctrines du jeune professeur semblaient d'autant plus subversives, que les grandes commotions dont la France était alors le théâtre inquiétaient davantage à l'étranger.

M. Pinheiro-Ferreira, dénoncé comme jacobin, esprit fort et conspirateur, obligé de fuir pour sauver sa tête, se réfugia sur un bâtiment hollandais, et de Hollande, où il débarqua d'abord, il vint à Paris auprès de M. d'Araüjo, chargé d'affaires du Portugal, qui avait conclu récemment (10 août 1797) avec le gouvernement français un traité dont la ratification, bientôt consentie par le gouvernement portugais, devait plus tard être refusée par le directoire. A son arrivée, M. Pinheiro-Ferreira apprit que M. d'Araüjo était détenu au Temple, où le parti Treilhard l'avait fait incarcérer, pour arriver à établir que le traité du 10 août était le résultat des intrigues et des séductions de Barras; mais les élections étant favorables à ce dernier, M. d'Araüjo allait retourner en Hollande, emmenant avec lui Pinheiro-Ferreira, qui s'était trouvé à la veille, par une singulière vicissitude de la fortune, et malgré la protection de Fourcroy, d'opter entre une place modeste de manipulateur dans la fabrique de produits chimiques de Pelletier et celle de membre adjoint de l'expé-

dition d'Egypte, qui se préparait alors. Cette incertitude et cet embarras de position cessaient par le poste de secrétaire qui lui était confié à la légation de Hollande. Plus tard, à Berlin, et comme chargé d'affaires, M. Pinheiro-Ferreira, par l'aménité de son caractère et la confiance qu'inspirait la rigidité de ses mœurs, se trouva en rapport avec les hommes les plus distingués de la diplomatie et de la science. Il se lia d'intimité avec Reinhart, qui lui apprit un fait peu connu et digne d'attention.

Le plan de la fameuse campagne d'Italie, qui releva les destinées incertaines de la République française, aurait été transmis par Carnot au vainqueur futur de Marengo, et sur cette confidence Carnot aurait été appelé à Paris pour coopérer comme ministre de la guerre au plan que Bonaparte allait lui-même réaliser dans les plaines de la Lombardie. Quelques années plus tard, M. Pinheiro-Ferreira apprenait du célèbre historien Jean de Müller l'explication des incertitudes de l'empereur au sujet de la reconstitution du royaume de Pologne. Parti de France avec l'intention de l'ordonner immédiatement, il paraîtrait qu'au moment de mettre son projet à exécution, l'empereur rencontra des obstacles qu'il n'avait pas prévus. Tel serait du moins le sens d'un mot que Jean de Müller disait avoir

entendu de la bouche de l'empereur lui-même, et transmettait à M. Pinheiro-Ferreira : « Je m'aperçois, disait l'empereur, depuis mon arrivée à Berlin, de la difficulté de rendre ce pays à l'état d'une nation indépendante, et je sens la nécessité de modifier considérablement mes plans. »

Comme chargé d'affaires du Portugal auprès du roi de Prusse, M. Pinheiro-Ferreira était parvenu, au milieu des événements qui s'étaient accomplis, et de ceux qui se préparaient, à pénétrer les intentions de Napoléon ; il voyait à merveille que la faiblesse du gouvernement prussien, la trahison de quelques-uns, le dissentiment, la jalousie et même l'opposition déclarée des généraux chargés de la direction des armées préparaient l'accomplissement des vues ambitieuses de l'empereur, et que le moment approchait où de nouvelles victoires, résultat d'une lutte inévitable, allaient assurer et étendre sa domination. Chacune de ces chances prochaines était habilement démêlée et dénoncée par M. Pinheiro-Ferreira à son gouvernement, et il arriva que, soit maladresse, soit indiscrétion, soit lâcheté de la part du cabinet portugais, l'empereur fut informé de la surveillance trop active de l'agent diplomatique et demanda son rappel avec une autorité qui n'admettait pas de refus. Le cabinet portugais se soumit, mais bientôt et

malgré cette soumission il allait être puni de sa faiblesse; l'empereur avait, suivant sa formule habituelle, déclaré que la maison de Bragance avait cessé de régner, et Jean VI, encore régent du Portugal, se trouvait obligé de fuir au Brésil, emmenant avec lui quinze mille personnes, parmi lesquelles se trouvait le trop fidèle serviteur de Berlin, dont les conseils allaient désormais lui être d'une grande utilité.

Au Brésil, et rapproché des intrigues de la cour, M. Pinheiro-Ferreira dut sentir qu'il n'était pas fait pour le système d'insolence et de lâcheté qui semblait y dominer. Chargé de négocier avec Buénos-Ayres à des conditions qui lui semblaient humiliantes, il refusait cette mission ou demandait des instructions écrites. A cette exigence, le ministre répondit par un décret de déportation à l'île de Madère, qui toutefois ne reçut pas son exécution. Lorsque les événements du Portugal rappelèrent dans ce pays, en 1821, Jean VI, qui de régent était devenu roi par la mort de sa mère, M. Pinheiro-Ferreira, convaincu à l'avance des exigences et de la hardiesse insolente des hommes appelés par le mouvement à la direction des affaires, et connaissant également la faiblesse débonnaire du roi, s'opposait à son départ immédiat. Il lui semblait nécessaire pour la dignité du prince

de s'assurer à l'avance de la réception qui l'attendait. Ces efforts et ces précautions furent sans effet. Jean VI, qui avait montré une certaine dignité en résistant à l'empereur et en disant en 1807, au milieu d'une tempête, à la sortie du port de Lisbonne, qu'il aimerait mieux s'abîmer dans les flots que de tomber entre les mains de Napoléon comme le vaincu de Pavie dans celles de Charles-Quint, ne devait pas montrer la même résolution contre l'esprit factieux de ses sujets. Jean VI n'était pas, on doit le reconnaître, le prince qu'il fallait alors au Portugal, dans les circonstances difficiles où l'entraînaient de continuelles révolutions. Placé dans les rangs obscurs de la société, Jean VI eût montré des vertus faciles et la résignation qui en tient lieu quelquefois; il eût déploré avec humilité ses chagrins domestiques, l'infidélité et l'humeur acariâtre d'une épouse, l'hostilité et l'ambition de ses enfants; mais sur le trône, la couronne au front, l'épée au côté, Jean VI devait montrer d'autres qualités. Les circonstances en firent leur esclave au lieu de trouver leur maître; il vit le bien et laissa faire le mal. Entre les conseillers qui lui montraient le remède et ceux qui par leur imprudence le poussaient à sa perte, il ne sut obéir qu'à ces derniers.

Jean VI quitta le Brésil pour le Portugal, et l'histoire sait de quelle réception son retour fut accueilli ; c'était presque Louis XVI revenant de Versailles après les journées d'octobre : même victoire du peuple, ou plutôt de ceux qui prenaient son nom, même insolence sous les apparences de la foi, du respect et de l'enthousiasme.

De son côté, et au ministère des affaires étrangères, qu'il occupa à diverses reprises, M. Pinheiro-Ferreira montra vis-à-vis des représentants des puissances étrangères un courage et une résolution qui eussent fait honneur au ministre d'un pays plus important. Il ne craignit pas d'envoyer leurs passe-ports aux représentants de Sardaigne, de Prusse, d'Autriche et de Russie, qui avaient manqué à la dignité de la puissance auprès de laquelle ils étaient accrédités. De même, lorsque l'expédition française de 1823, en Espagne, fut arrêtée, il rappela de Paris l'ambassadeur de Portugal. Pourquoi M. Pinheiro-Ferreira ne montrait-il pas la même résolution, la même force de volonté à l'égard du roi, de ses collègues et des factions qui désolaient le pays par leurs exigences et leur esprit d'insubordination ? Pourquoi sa retraite fut-elle aussi tardive, et quelle fut la signification réelle d'une mission diplomatique, qui en apparence consistait dans l'examen des

relations commerciales de la France, de l'Angleterre, de la Hollande, et dans l'étude des moyens d'établir entre le Portugal et ces divers pays des traités de commerce? Ce qu'il y a de plus constant, c'est que cette mission honorifique est le dernier acte de la vie politique de M. Pinheiro-Ferreira. Vainement plus tard sera-t-il nommé député aux cortès ou appelé à prendre part aux événements qui suivirent la révolution de 1832; il se refusera à tout retour vers cette vie orageuse.

Ce qui manquait surtout à M. Pinheiro-Ferreira dans la pratique, et ce qui se remarquait encore dans ses écrits, c'est la connaissance du mauvais côté de l'humanité, de ses vices, de ses passions, de ses crimes. Il se place toujours en présence d'une société imaginaire, sorte d'évocation de l'âge d'or, où les hommes vivent sans haine, sans instincts mauvais et dans une paix profonde. Non, les choses ne sont plus ainsi faites; autrement, la condition des gouvernements serait trop facile. Il faut prendre l'humanité comme un mélange de bien et de mal; et quand on ne se sent ni le cœur ni la main assez forts, ni la volonté assez persistante pour engager la lutte, il ne reste plus qu'à se retirer, comme les pieux solitaires d'autrefois, dans une Thébaïde, et à appeler sur l'espèce humaine les

miséricordes de la Providence. Au lieu de suivre cette voie, M. Pinheiro-Ferreira semblait n'entrer aux affaires que pour en ressentir les mépris et les dégoûts; on eût dit qu'il n'acceptait le pouvoir que pour offrir sa démission, et les conditions étaient pour lui choses du lendemain, tandis qu'elles doivent être choses de la veille.

M. Pinheiro-Ferreira, dans ces divers ouvrages, ne voit dans l'organisation politique qu'une application du mandat, qui se diversifie et se partage suivant la division des pouvoirs qu'il distingue, contrairement à la division ordinaire, en pouvoirs électoral, législatif, judiciaire, exécutif et conservateur.

Les attributions de ce dernier pouvoir consistent à surveiller et à contrôler l'exercice des agents de tous les autres, et à veiller à l'observation des lois et à l'équilibre de tous les ressorts de l'Etat. Toute la science constitutionnelle se résume encore dans l'indépendance et l'élection nationale pour tous les pouvoirs, la responsabilité et la publicité pour tous les actes. Les emplois du pouvoir exécutif ne peuvent être occupés que par des citoyens déclarés capables par l'élection nationale. Chaque chef doit choisir parmi eux ses subalternes immédiats. L'exercice du droit électoral n'est accordé qu'à celui qui est apte à connaître les qualités requises

pour l'exercice de l'emploi auquel il s'agit d'élire; à cette condition, tous les citoyens sont électeurs et obligés de voter. Dans le système de M. Pinheiro-Ferreira, tous les emplois d'administration publique sont partagés en douze départements et soumis aux élections, soit pour remplir les places vacantes, soit pour remplacer les employés qui auront perdu la confiance des électeurs. De la division précédente résulte comme conséquence la division des intérêts publics en douze classes, et la nécessité de la représentation de ces intérêts dans un Parlement national. Par suite, la Chambre des députés se composera de douze sections correspondant aux douze comités administratifs, et les citoyens dont les fonctions ou les emplois ressortissent de ces comités seront à la fois électeurs et éligibles. A côté de cette représentation des intérêts spéciaux devra se placer la représentation des intérêts généraux, et telle sera la mission d'une autre Chambre composée d'hommes d'État en position par leurs antécédents de saisir les rapports des intérêts des divers départements entre eux, aussi bien que ceux du pays dans ses relations avec les nations étrangères. Les divisions de cette Chambre correspondront aux grandes divisions territoriales, à celles des provinces ou des départements, et les membres ap-

pelés à la composer seront élus par les citoyens et suivant certaines conventions de capacité.

Quant au système d'élection, M. Pinheiro-Ferreira adopte le principe proclamé par Condorcet et Laplace : « Que le but des élections n'est pas de choisir le candidat qui plaît le plus au grand nombre, mais celui qui plaît le plus à tous, » et cela parce que l'élu doit être le représentant de tous, et pas seulement du plus grand nombre. Les votes sont publics, et les électeurs procèdent sans réunion et sans déplacement sur une liste de candidats. Par là on évite les intrigues, les cabales et les désordres inhérents aux assemblées électorales, et une perte de temps considérable, ce qui permet de recourir tous les ans aux élections.

Pour remédier aux inconvénients du système actuel de discussion et de vote des lois, M. Pinheiro-Ferreira propose, tout en conservant la discussion isolée, et par chacune des deux Chambres, de terminer par une discussion en assemblée collective et par le vote simultané, non par voix virile, mais par voix curiale de chaque section, tant de l'une que de l'autre Chambre, séance tenante. Ainsi votée à la majorité des voix curiales, la loi se rapportait du Parlement à la sanction du chef de l'Etat, en son Conseil. Si le chef de l'Etat l'approuve, la sanction don-

nera à la loi toute sa perfection et toute sa force. Si, au contraire, le chef de l'État et la majorité de son Conseil lui sont opposés, le Parlement s'augmente et se complète des substituts, des membres, et cela dans des limites arrêtées, et une discussion nouvelle s'engage. Si la loi est votée de nouveau, le véto du chef de l'État devient sans effet, et la sanction est nécessaire.

L'organisation judiciaire est également, de la part de M. Pinheiro-Ferreira, l'objet de réformes radicales; il observe que les constitutions actuelles, tout en reconnaissant la nécessité de l'indépendance réciproque du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, manquent à cette nécessité, en laissant ce dernier à la discrétion du pouvoir exécutif pour l'organisation et l'avancement de la magistrature. Deux remèdes se présentent à cet état de choses: l'élection et la responsabilité, qui est ou morale, ou politique, ou judiciaire. La responsabilité morale, qui résulte de la plus entière publicité; la responsabilité politique, de la censure publique, et la responsabilité pénale ou judiciaire, qui entraîne une réforme complète du système de pénalité généralement admis. Le but de la punition est non la vengeance, mais l'amendement des coupables et la répression des mauvais penchants. La peine de mort est supprimée, comme ne répondant

pas à ces deux dernières conditions. Les crimes et délits seront punis par la détention des coupables dans des maisons pénitentiaires, et après leur élargissement, par le transport dans des colonies pénales. Combien de temps les condamnés seront-ils détenus, soit dans les maisons de détention, soit dans les colonies pénales? Telle est la question. Les délits et les crimes ne sont que des maladies morales, et il serait aussi irrationnel de fixer à l'avance la durée de la peine que de déterminer dans un traité de thérapeutique le temps pendant lequel chaque individu affecté d'une maladie devra suivre un traitement. Le médecin n'en prescrit pas à l'avance la durée; pourquoi la fixation de la durée de la détention n'appartiendrait-elle pas exclusivement au pouvoir judiciaire, non de suite, au moment du jugement de l'acte coupable, non à l'avance, par une prévision qui dépasse les limites de la capacité humaine, mais quand le coupable aura donné des preuves de sa conversion. Les jurés spéciaux préciseront seuls le moment où, par une conduite irréprochable, le condamné aura mérité de rentrer au sein de la société, dont il avait troublé la sécurité.

L'instruction publique et l'organisation de la force armée sont l'objet d'une attention et de développements spéciaux de la part de M. Pin-

heiro-Ferreira. Le professorat est considéré par lui comme une magistrature, et la simple qualité d'homme de lettres peut devenir un titre pour arriver aux plus grands honneurs. Quant à l'organisation de la force armée, il se flatte d'avoir réalisé le vœu si souvent manifesté, et d'après lequel tout citoyen serait soldat et tout soldat citoyen. Il espère, suivant son plan, obtenir une armée de ligne permanente et une réserve proportionnée à la population du pays, sans souffrance pour l'agriculture ou l'industrie, et sans menace pour les libertés publiques de la part de ces forces, dont le gouvernement ne pourra jamais disposer au gré de son ambition, mais seulement pour maintenir la tranquillité intérieure et l'indépendance nationale.

On voit par ce rapide exposé et par cette esquisse superficielle, mais complète, qu'il procède avec hardiesse et décision, non pas comme ces novateurs timides qui demandent en tremblant une réforme partielle et proclament la solidité de l'édifice au prix de quelques changements. Malgré les enseignements de l'expérience, et peut-être même à raison d'une vie passée dans des agitations sans nombre, il veut que l'édifice entier sur lequel reposent les sociétés modernes soit rasé complétement pour être reconstruit d'après un plan et des données nouvelles. Ce

plan, ces données nouvelles sont-elles conformes à la raison, à la nature des choses? Nullement. Nous croyons pouvoir les ranger au nombre de ces brillantes utopies que la science voit éclore, et qui attestent de la part de leur auteur une âme honnête, mais le défaut de connaissance de la nature humaine.

M. Pinheiro-Ferreira appartient à la famille de ces rêveurs dont l'abbé de Saint-Pierre et Thomas Morus font partie, ou bien encore, et avec moins de netteté, il reproduit quelques-unes des idées de la fameuse constitution de Sieyès, dont M. Mignet a dit qu'elle était trop bien réglée pour être praticable. Que penser encore du système électoral de M. Pinheiro-Ferreira, de ses impossibilités, de ses contradictions, de ses entraves? Que dire encore du principe de l'organisation de la magistrature, dont nous avons fait une courte et décisive expérience; de ce système de pénalité, qui rejetterait sur la société, déjà malade de sa faiblesse et de sa philanthropie naïve, tous ces criminels hypocrites qui payeront leur liberté du masque de la vertu? Les sociétés ne doivent user qu'en tremblant de ce terrible droit de punir, qui n'apparaît incontestable, infaillible, illimité dans son exercice qu'aux mains de la Divinité; mais entre les cruautés des temps qui ne sont plus et le laisser-aller qui nous af-

flige et nous dévore, il y a, comme condition nécessaire d'existence, des limites de sévérité et de répression que l'on est trop porté à méconnaître. Il serait temps, dans cet amour de l'humanité qui s'est emparé de certains esprits et dont la direction seule peut être blâmée, de songer un peu à la partie saine de la société, d'avoir pour elle quelques-unes de ces prédilections qui semblent exclusivement réservées pour le vice et le crime.

M. Pinheiro-Ferreira a senti, dans la généralité de ses études, que l'économie politique ne pouvait lui rester étrangère, et il se rencontre dans cette partie de ses ouvrages des aperçus neufs et exacts qu'il importe de constater comme un des progrès les plus récents de la science. La théorie des valeurs et de l'impôt, généralement obscure, devient, par l'analyse qu'il en donne, plus simple et d'une intelligence plus facile. Aux différentes classes de producteurs précédemment reconnus, il ajoute celle des garants, dans laquelle il comprend le gouvernement, les sociétés de commerce et les sociétés d'assurances. D'après sa théorie, la propriété est de deux sortes : la propriété du travail et la propriété spontanée des produits de la nature. La première seule mérite le nom de propriété dans toute l'extension du mot, et l'opinion vulgaire,

qui regarde la propriété immobilière comme la propriété par excellence, est une erreur manifeste; car le territoire appartient dès l'origine de la société à la nation tout entière, et celle-ci, en la partageant entre un certain nombre de ses membres, n'a fait que les charger d'exploiter la portion qui leur est échue, non pas en vue de leurs seuls intérêts, mais en vue de ceux de toute la nation. Aussi existe-t-il dans tous les pays une législation plus ou moins complète, qui autorise l'État à exproprier la propriété territoriale, tandis que nulle part on n'a mis de bornes au droit de propriété du travail, sauf cependant quelques exceptions en faveur des tiers, tels que les coassociés, les créanciers et les enfants.

L'économie politique n'occupe du reste qu'un rang secondaire dans le cercle des études de M. Pinheiro-Ferreira. Le droit public et le droit des gens en sont le but principal, et sur ce terrain, nous ne pouvons nous empêcher de déclarer les théories du publiciste inapplicables, non-seulement aux peuples les plus avancés sous le rapport intellectuel et politique, mais surtout au Portugal, si grandement déchu de son ancienne splendeur, au Portugal, qui au moyen âge rejetait les Arabes de la péninsule ibérique, découvrait le cap de Bonne-Espé-

rance, partageait avec l'Espagne la souveraineté des mers, enlevait à Venise le commerce du monde, se détachait plus tard de l'Espagne aux cris de Bragance, et qui, dans ces derniers temps, n'a su ni se résigner à la dure discipline du gouvernement absolu, ni se remettre des agitations du passé, sous l'heureuse influence des formes constitutionnelles. Pourquoi cette décadence? Bossuet disait, en parlant des changements de religion qui avaient troublé les peuples d'Angleterre : « Il ne faut point s'étonner s'ils perdirent le respect de la majesté et des lois, ni s'ils devinrent factieux, rebelles et opiniâtres. On énerve la religion quand on la change, et on lui ôte un certain poids, qui seul est capable de tenir les peuples ; ils ont dans le fond du cœur je ne sais quoi d'inquiet qui s'échappe si on leur ôte ce frein nécessaire, et on ne leur laisse plus rien à ménager quand on leur permet de se rendre maîtres de leur religion. » Aux nations auxquelles la foi religieuse échappe, il devrait rester du moins la stabilité des formes de gouvernement et des institutions politiques. Le Portugal aura-t-il cette vertu dernière, qui fait la force et le soutien des empires?

M. ANCILLON.

Louis XIV fut un grand roi, non qu'il y eût en lui cet esprit chevaleresque qui distinguait François Ier et Henri IV, et leur conciliait, au milieu de beaucoup de fautes, l'affection de la nation; non que son intelligence fût supérieure; mais il possédait au suprême degré le sentiment de la grandeur, et cet instinct lui suffit pour user habilement des instruments de puissance, de domination et d'unité que Richelieu lui avait préparés par le fer, le feu et le sang. Il sut se servir de la noblesse de France, qui naguère encore s'armait contre la couronne des priviléges et de l'indépendance de la féodalité, pour étendre ses conquêtes et livrer des batailles dans les plaines de la Flandre et du Palatinat; mais deux passions, l'une de sa jeunesse, l'autre de ses dernières années; une licence de mœurs déplorable, et plus tard une dévotion aveugle, firent du grand roi l'esclave de son confesseur

et d'une femme habile. Déplorable influence, qui inspirait les dragonnades, la révocation de l'édit de Nantes, et rendait nécessaire l'émigration de nobles et courageux citoyens, qui, comme Énée après les désastres de Troie, fuyaient avec toute leur famille les malheurs et les persécutions de la patrie, et cherchaient à l'étranger la liberté du culte, qu'ils devaient payer des trésors de leur industrie et de leur intelligence! A cette famille d'émigrés se rattachent des noms actuellement en honneur en Allemagne, et que nous avons presque le droit de revendiquer comme ceux de frères: tels les noms de Savigny, de Hugo et d'Ancillon.

Frédéric Ancillon est né à Berlin, le 30 août 1766; son père, pasteur protestant, tout en destinant son fils au ministère évangélique, voulait lui donner une éducation aussi étendue que possible, et l'initier aux révélations de l'histoire, dont le dix-huitième siècle avait trop négligé l'étude; il l'envoya en France, où se préparait la révolution de 1789. Le jeune Ancillon assista même aux premières scènes de ce grand drame, et fut admis dans l'intimité de quelques-uns de ses plus célèbres acteurs, de Mirabeau notamment, qui lui rendait sans doute l'hospitalité qu'il avait reçue quelques années auparavant en Allemagne lorsqu'il y avait séjourné, chargé

par le ministre Calonne d'une mission secrète près du cabinet de Berlin. Des raisons de différente nature rappelèrent M. Ancillon dans sa famille; la Révolution française prenait une direction qui devait effrayer les esprits mêmes les plus libéraux d'outre-Rhin, et le temps était venu pour lui de s'essayer dans l'exercice du ministère sacré dont il était revêtu. Le protestantisme n'offre pas à l'orateur les mêmes ressources que la religion catholique. Celle-ci, ardente, impétueuse, commande au nom du ciel; le pasteur protestant, au contraire, s'adresse surtout à la raison, et son enseignement n'a pas les magnifiques ressources de la foi et de la passion; aussi l'Église protestante ne présente-t-elle pas d'orateurs à comparer aux princes de la chaire catholique. Cependant M. Ancillon sut triompher des difficultés de sa position, et un nombreux auditoire venait d'habitude suivre ses instructions, avec ce recueillement pieux, cette attention soutenue qui se remarquent dans les temples protestants. Il arriva un jour que le prince Henry de Prusse, frère du grand Frédéric, assistant à une allocution religieuse qu'il adressait à deux jeunes fiancés, se sentit attendri tout à coup, malgré les glaces de l'âge et la rudesse de la vie militaire, et rendit bientôt au ministre en estime et en protection

ce qu'il avait reçu de lui en douces émotions. Grâce à cette puissante intervention, M. Ancillon était appelé peu de temps après à faire partie comme professeur de la célèbre école militaire de Berlin, et attaché, à titre de prédicateur, à un des principaux temples de la capitale. Une mission plus importante lui était encore réservée : il allait être chargé de l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne, du roi actuel, Frédéric Guillaume. Difficile mission! qui met les destinées des générations à venir entre les mains d'un seul, et est souvent l'écueil des intelligences les plus élevées.

En 1811, Ancillon était appelé à prononcer l'oraison funèbre de la reine de Prusse, Wilhelmine-Amélie de Mecklembourg-Strélitz. Cette princesse était frappée dans un moment critique pour la monarchie prussienne ; c'était peu d'années après les batailles d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, lorsque, malgré les stipulations du traité de Tilsitt, la Prusse supportait en frémissant la dure loi du vainqueur et se préparait encore à lutter, bien que les moyens et surtout une direction forte, vigoureuse, lui fissent défaut. La mort de la reine laissait Frédéric-Guillaume à toutes les incertitudes de son caractère, à toutes les ambitions qui s'agitaient autour de lui, et cette auguste princesse, qui n'était plus présente

pour exercer son heureuse influence sur son royal époux, semblait emporter avec elle la dernière espérance de la patrie. En même temps qu'il avait à retracer les vertus privées de la reine, cette mort subite, qui avait pour ainsi dire réveillé dans les murs du palais ce cri de douleur et d'étonnement : « Madame se meurt ! Madame est morte ! » Ancillon se trouvait amené à retracer les événements contemporains qui avaient bouleversé l'Europe et mis en péril l'édifice de la monarchie prussienne, si habilement élevé par le grand Frédéric. Il y avait entre la princesse Wilhelmine et Henriette de France, si éloquemment pleurée par Bossuet, une grande analogie d'infortune. Comme Henriette de France, Wilhelmine n'avait connu de la puissance que les angoisses et les amertumes ; comme Henriette, Wilhelmine avait su gagner tous les cœurs de ceux qui l'entouraient, c'est-à-dire, comme le remarque Bossuet, la seule chose qu'aient à gagner ceux à qui la naissance et la fortune semblent tout donner ; seulement, l'une avait vécu au milieu des dissensions civiles de l'Angleterre, l'autre avait vu les malheurs que l'invasion étrangère causait à l'Allemagne.

L'oraison funèbre de la reine de Prusse eut un immense succès en Allemagne. C'était pour ainsi dire, et ce qui arrive rarement en pareille

occurrence, un hymne national, une menace faite au vainqueur, et qui présageait une levée d'armes prochaine. Napoléon, en défendant l'introduction en France du panégyrique d'Ancillon, ne fit que continuer contre la mémoire de la princesse les attaques qu'il s'était permises contre elle pendantsavie, oubliant, au prix de sa propre dignité, qu'il est des questions d'une certaine nature en dehors desquelles les femmes doivent toujours rester, et que contre elles la calomnie est une arme déloyale, surtout lorsqu'elle s'attaque à leur honneur.

Au milieu de cette vie active et extérieure, Ancillon n'avait pas oublié les premières inspirations de son père et sa propre vocation pour l'étude de l'histoire. Encouragé par le succès des *Essais historiques de la première révolution belge contre Philippe II*, il publia son *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis la fin du quinzième siècle*, ouvrage qui depuis n'a pas été dépassé. Avant d'aborder les temps modernes, il était nécessaire de préciser les éléments et les principes à l'aide desquels les peuples et les gouvernements allaient sortir des ténèbres et de l'anarchie du moyen âge, de ce nouvel état de barbarie, comme l'appelle Vico : *I tempi barbari riformati*, d'invoquer les notions nouvelles qui allaient désormais présider aux

destinées de l'Europe. C'est ce que fait Ancillon dans une longue et savante introduction. Il pénètre et expose d'abord la constitution intérieure de chaque peuple, puis il arrive aux rapports internationaux, objet plus particulier de ses études. Pour chaque peuple, il existe un pouvoir suprême institué au nom de tous, qui réprime les écarts de chacun et possède en lui-même la sanction du droit, la force. La force n'est pas, comme le prétend Hobbes, l'unique mesure légitime des actions : il y a dans la raison éternelle et dans la nôtre, qui est un reflet de cette raison souveraine, une loi universelle absolue, base immuable des droits et des devoirs. Allant plus loin, il se demande comment les sociétés subsistent; il trouve que l'existence de chacune d'elles est garantie par une volonté souveraine, à laquelle toutes les volontés particulières sont obligées de se soumettre, et qui prononce dans les conflits nombreux qui s'élèvent entre elles ; une force publique, qui est toujours protectrice, parce qu'elle est toujours active, toujours menaçante et toujours supérieure à toutes les autres, contient les forces particulières dans de justes limites. L'absolue nécessité des gouvernements explique et légitime leur existence ; elle est à la fois le principe de leur origine et de leurs titres. Le même besoin a produit partout les

mêmes effets. Les corps politiques ont pris naissance, et il y a eu autant d'États, de peuples, de nations qu'il y a eu de sociétés d'hommes reconnaissant la même volonté souveraine et obéissant à la même puissance publique.

Pour les rapports internationaux, la même sanction n'existe pas, et tous les moyens pacifiques que l'on a imaginés pour la suppléer sont chimériques et n'attestent aucune entente des choses et des passions humaines. La tranquillité du monde résulterait-elle de la monarchie universelle? Suivant Ancillon, elle est impossible; les corps politiques de chaque État ne consentiront jamais à signer leur arrêt de mort. D'un autre côté, l'existence indépendante d'un grand nombre d'États, différents par leurs constitutions, leurs lois, est le principe des développements de la culture, du travail, de la richesse de l'Europe. La fierté, la confiance, le patriotisme, la physionomie nationale, tout ce qui constitue la personnalité d'un peuple disparaîtrait dans ce vaste assemblage.

En serait-il autrement avec la constitution d'un tribunal amphictyonique, tel que voulait l'établir Henri IV au moment où il fut frappé par le poignard de Ravaillac, ou tel qu'il fut rêvé depuis par l'abbé de Saint-Pierre? Une semblable juridiction serait difficile à organi-

ser, et les membres appelés à la composer, à défaut des souverains qui ne pourraient y figurer comme juges et parties, manqueraient de pouvoir et d'indépendance, de force coactive, ou, dans le cas contraire, aspireraient à la souveraineté. En supposant même ces obstacles levés, la résistance d'une puissance suffirait pour troubler l'harmonie, et la ligue de Cambrai, les guerres de l'Europe contre Louis XIV, contre Frédéric II, contre la Révolution française, prouvent que la résistance d'un seul contre tous est quelquefois couronnée de succès.

Faut-il attendre cette garantie de l'existence et de l'indépendance des États, des progrès de la raison et de la moralité? La force morale remplacera-t-elle un jour la force physique qui contient les individus dans chaque société? Évidemment non. Que restera-t-il donc pour atteindre le but? La force! la guerre! *horrida bella!* Tous ces moyens extrêmes, qui n'ont été que trop employés, et qui sont l'éclatant témoignage de notre faiblesse et de notre imperfection morale, se refusant à comprendre et à accepter comme règle déterminante la raison et le droit. Il n'est pas sans intérêt de rechercher dans quels termes un ministre de paix et de charité, qui connaît ce principe évangélique, *Ecclesia abhorret a sanguine*, se résigne, en pré-

sence des tristes enseignements de l'expérience, à voir dans la guerre la solution de toutes les complications européennes.

Les guerres, dit Ancillon, tiennent essentiellement à l'état de nature dans lequel se trouvent les gouvernements les uns à l'égard des autres. Les guerres injustes naissent du défaut d'une garantie commune et en prouvent la nécessité; les guerres justes ne sont qu'un emploi légitime de la force pour faire triompher le droit; elles sont dans les rapports de nation à nation ce que les mesures coercitives, les peines, les supplices sont dans les rapports d'individu à individu : des moyens d'assurer le règne de la justice par le déploiement de la force.

La guerre se propose l'équilibre des puissances; elle a eu ce but pendant trois siècles : tâcher de créer une masse de force égale à celle qu'ils redoutent, soit en développant, chacun par les miracles de la sagesse et du travail, leurs forces et leurs moyens naturels, comme les êtres organisés développent les leurs, soit en réunissant par des alliances bien calculées leurs forces à celles d'autres Etats qui ont les mêmes intérêts qu'eux, en observant d'un œil jaloux ceux qui, par leur position, leurs principes et leurs moyens, doivent être regardés comme leurs ennemis naturels, et, suivant la loi des

affinités, resserrer les nœuds qui les unissent aux puissances qui ne peuvent leur faire aucun mal, mais qui peuvent en faire à leurs ennemis naturels, et jamais ils ne perdront de vue impunément ces principes directeurs; empêcher qu'une puissance quelconque n'acquière une prépondérance décidée et complète, car dès ce moment elle écraserait les autres ou ne les laisserait jouir que d'une existence précaire, qu'elle tiendrait de son insouciance et de son mépris, et non de la nécessité où elle se trouverait d'être juste.

Dans le plan du développement de l'espèce humaine, les guerres sont des moyens analogues à tous les autres moyens que la nature emploie pour forcer l'homme au travail et le faire parvenir par le travail à l'exercice de toutes ses forces. La peine, le malheur, le besoin, sont nos véritables maîtres... Une longue paix perfectionne les arts et les talents, mais la guerre, donnant une forte impulsion aux esprits, fait créer, inventer, découvrir. Sans l'une, on manquerait peut-être de la force et de l'activité qui produisent; sans l'autre, du temps et du loisir qui achèvent et finissent. La paix amène l'opulence, l'opulence multiplie les plaisirs des sens, et l'habitude de ces plaisirs produit la mollesse et l'égoïsme. Acquérir et jouir devient la devise

de tout le monde, les âmes s'énervent et les caractères se dégradent; la guerre et les malheurs qu'elle entraîne à sa suite développent les vertus mâles et fortes; sans elle, le courage, la patience, la fermeté, le dévouement, le mépris de la mort, disparaîtraient de dessus la terre.

Une nation, ajoute Ancillon, ne doit jamais oublier qu'il est un mal plus grand que la guerre, c'est la perte de son indépendance politique et de son existence nationale.

Plus loin, Ancillon signale une des difficultés de l'histoire moderne; elle n'a pas cette unité dramatique de l'histoire ancienne, qui constatait chez un seul peuple l'empire du monde et rattachait à lui tous les événements. Quel sera donc, au milieu de cette diversité de nations ayant toutes une importance personnelle, indépendante, le nœud qui les rapprochera et les fera toutes concourir simultanément, à des degrés différents, aux progrès de la civilisation et au mouvement des sociétés? M. Ancillon croit trouver le guide qui lui manquait dans un principe d'ordre : la puissance réelle et absolue des nations et la puissance d'opinion, qui est pour les États ce qu'est le crédit pour les négociants, et les met à même de faire avec des forces moindres de grandes affaires. Mais cette puissance réelle et d'opinion ne s'acquiert et ne se con-

serve qu'au prix d'une conduite aussi sage que ferme; elle repousse également la faiblesse et l'affectation intempestive de la force. « Il en est, dit-il à cet égard, des États comme des individus : on hait et l'on méprise les bretteurs de profession, on n'épargne pas ceux qui paraissent craindre à l'excès les affaires d'honneur et qui sont assez faciles sur ce point; mais on respecte et l'on ménage ces braves qui ne manquent à personne et demandent des autres la même délicatesse de procédés. Le moyen le plus sûr de n'avoir jamais d'injures à venger est de n'insulter personne, et d'annoncer par ses manières et ses discours que l'on ne sera jamais insulté impunément. »

Dans l'impossibilité de suivre tous les événements et toutes les négociations qui sont successivement exposés dans le *Tableau des révolutions de l'Europe*, nous nous arrêterons au point de départ du droit des gens moderne, le traité de Westphalie. La paix de Westphalie, qui ne fut conclue qu'après quatre années d'efforts laborieux, arrêtait l'effusion du sang à la suite des longs et douloureux épisodes de la guerre de trente ans; elle était inspirée par une pensée féconde, qui donnait au présent la liberté religieuse et à l'avenir la liberté politique. On comprenait que l'Allemagne, encore agitée par

les inspirations de Luther, ne croirait pas à un repos durable, si tous les intérêts n'étaient pas ménagés et garantis. Parmi toutes les puissances qui figuraient aux grandes assemblées de Munster et d'Osnabruck, la France et la Suède marquaient au premier rang. La Suède, semblable à ces météores qui illuminent son ciel du Nord d'un éclat vif, mais rapide et passager, allait recueillir le fruit des victoires de Gustave-Adolphe et de l'habileté de la reine Christine, qui était à la veille d'abdiquer pour se consacrer tout entière aux belles lettres; la France, en obtenant la cession des évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, la haute et la basse Alsace, jetait, au détriment de la maison d'Autriche, déchue du premier rang qu'elle occupait depuis Charles-Quint, les fondements d'une grandeur qui allait se développer successivement par la paix des Pyrénées, en 1665, par le traité de Nimègue, pour décroître ensuite à Ryswick, à Utrecht et à Rastadt. La constitution intérieure de l'Empire germanique était également modifiée, et les dispositions de la bulle d'or, respectées pendant plusieurs siècles, faisaient place à des dispositions nouvelles. La paix de Westphalie fut si sagement préparée, avec une intelligence si complète de l'équilibre européen, que, pendant toutes les guerres qui suivirent, les

puissances invoquèrent sa violation pour excuser leurs hostilités, et l'acceptèrent de nouveau pour point de départ dans les négociations.

Un fait digne de remarque, et qui est signalé par Ancillon, se rattache à l'histoire de cette époque, c'est le grand nombre de noms justement célèbres, de capitaines, d'hommes d'État, qu'elle a produits. La Suède est représentée sur les champs de bataille par Mansfeld, Gustave-Adolphe, Horn, Torstenson, Kœnigsmarck; la France, par Turenne et Condé; l'Autriche, par Maximilien de Bavière, Merci, Tilly, Wallenstein, Piccolomini, Jean de Werth; comme hommes d'État et négociateurs, Richelieu, Mazarin, Oxenstiern, Olivarès, Salvius, d'Avaux, Sirvien, figurent en première ligne.

Deux circonstances expliquent cette fécondité de la nature, en apparence extraordinaire, ajoute Ancillon; les mêmes causes ont toujours produit et produiront toujours les mêmes effets. Dans les crises violentes, le besoin qu'on a de grands talents les avertit de leur existence, et la nécessité oblige les gouvernements à les employer. Les âmes énergiques, les esprits supérieurs, se mettent à leur place par la force même des choses, qui brisent les lois de l'étiquette et de l'usage et qui condamnent les petites passions au silence. D'ailleurs, quand l'humanité

se débat au milieu des crimes et des malheurs, les grands événements qui se pressent fécondent l'imagination, enflamment le génie et lui fournissent des matériaux de travail qui le rendent supérieur à lui-même.

Des commotions plus récentes ont également démontré l'exactitude de ces réflexions, inspirées à Ancillon par les événements de la guerre de trente ans.

Comme Montesquieu, à la fin de l'*Esprit des lois* et en terminant l'histoire des fiefs, se flatte d'avoir accompli toute sa tâche et se croit autorisé à s'écrier : *Italiam! Italiam!* de même M. Ancillon regardait son travail sur les révolutions de l'Europe comme terminé avec Louis XIV. Plusieurs fois on fit auprès de lui de vives instances pour l'engager à continuer son œuvre et à utiliser les matériaux qu'il avait recueillis. Il s'en défendait par la nécessité, disait-il, où il se trouverait de toucher à des hommes et à des choses trop récentes. Ancillon s'abusait dans cette réserve diplomatique. Ce qui l'effrayait en réalité, et avec plus de raison, c'était l'obligation, en écrivant l'histoire du dix-huitième siècle, d'aborder également les idées de liberté et d'innovation qui changèrent la face du monde politique; il préférait consacrer à la philosophie les loisirs que lui laissaient les hautes fonctions

politiques auxquelles nous le verrons appelé pendant ses dernières années.

Ancillon s'était arrêté devant l'histoire du dix-huitième siècle ; il avait compris la difficulté de discerner le bien du mal, le vrai du faux, au milieu de cet immense océan de faits et de doctrines. Il devait se réfugier désormais dans la philosophie, comme dans un asile plus sûr et plus tranquille ; non pas dans cette philosophie impérieuse, affirmative, enorgueillie de ses convictions et désireuse de les professer au prix du sang de ses apôtres, comme ces sages de l'antiquité, Caton à Utique, et Brutus dans les plaines de Philippes, qui payaient un principe de leur vie ; non pas comme ces missionnaires d'une foi nouvelle, que quelques années plus tard ne pouvaient effrayer ni les misères de la vie ni les persécutions du paganisme ; mais dans cette philosophie moderne, qui, sous le nom d'éclectisme, s'ouvre au doute, se prête à trop d'incertitudes, et semble ménager sa tranquillité par de faciles et continuelles transactions.

Cette doctrine, Ancillon en est, il faut bien le reconnaître, un des adeptes les plus fervents, non qu'il l'ait embrassée sans quelque hésitation. Ses premiers ouvrages, et ils sont nombreux, font foi de sa résistance. Il semblait, au début de sa carrière, vouloir prendre un parti tranché

et hardi dans les questions philosophiques qu'il était appelé à traiter ; mais on le voit en dernier lieu, après bien des combats, se rallier, sous l'influence des événements dont la France était le théâtre, à ces opinions intermédiaires qui ont eu chez nous un trop grand succès. Il préparait, dans un ouvrage écrit en allemand, dont on ne saurait méconnaître le mérite littéraire, et sous le titre *du Juste-milieu ou du Rapprochement des extrêmes dans les opinions*, de faciles apologies aux incertitudes et aux variations de l'esprit humain.

Dans l'antiquité, Aristote avait soutenu que c'était le terme moyen entre deux affections vicieuses qui constituait un sentiment vertueux ; qu'ainsi le courage était un milieu entre l'audace et la crainte, la libéralité entre la prodigalité et l'avarice, la magnificence entre le faste et la parcimonie, la prudence entre l'astuce et la stupidité. Leibnitz, à son tour, pensait qu'il n'y avait dans le système de nos connaissances aucune vérité qui ne fût mêlée d'erreur et de fausseté, et aucune erreur qui ne renfermât quelque chose de vrai. Enfin Pascal écrivait ces mots : « C'est sortir de l'humanité que de sortir du milieu. La grandeur de l'âme humaine consiste à savoir s'y tenir ; et tant s'en faut que sa grandeur soit d'en sortir, qu'elle est de n'en point sortir. »

Ancillon veut aller plus loin, et se charge de développer ce que ces illustres penseurs, ses aïeux dans la filiation des idées, avaient présenté d'abord sous la forme dogmatique et sans descendre aux lenteurs de la discussion. Dans chacune des matières qu'il examine, l'écrivain allemand commence par poser une thèse et une antithèse, et de ce point de départ il arrive à cette conclusion : qu'entre les deux pôles de la pensée seulement se trouve le vrai. Quelques exemples indiqueront sa marche et montreront l'état actuel des esprits en Allemagne, dans ce pays qui, devant les ébranlements de la France et du monde, prend le temps de la réflexion avant de s'aventurer dans la carrière des changements sociaux et des révolutions politiques.

Ancillon examine en premier lieu une question déjà traitée longuement par Montesquieu dans l'*Esprit des lois*, et qui a fourni à Voltaire l'occasion d'agréables moqueries, la question de l'influence du climat sur les hommes. Il pose la thèse et l'antithèse suivantes :

Thèse. « Le climat, pris dans l'acception la plus générale, c'est-à-dire comme l'ensemble des conditions matérielles de l'existence, décide, sans exception, de l'esprit, du caractère, des inclinations, des vices, des vertus, de la tendance morale et intellectuelle d'un peuple.

Les causes morales ne sont que l'effet des causes physiques. »

Antithèse. Les causes matérielles exercent sans doute une certaine influence sur l'homme, mais ne le déterminent et ne le décident jamais ; les causes intellectuelles et morales décident tout. La liberté humaine triomphe de toutes les fatalités apparentes.

Ces deux extrêmes indiqués, Ancillon entre dans l'examen général de la question et croit qu'il ne faut pas rejeter d'une manière absolue l'influence du climat, mais qu'en même temps on ne doit pas l'exagérer et omettre de faire entrer en ligne de compte les autres forces qui peuvent s'y joindre. Pour prouver l'insuffisance de la théorie de l'influence du climat, il emprunte des exemples à des pays lointains, et signale notamment la différence de mœurs et de caractère des Chinois, des Japonais et des Indiens, qui sont cependant placés sous des influences atmosphériques à peu près semblables; ainsi les Chinois plient et cèdent avec résignation devant la puissance de leurs institutions civiles et politiques, tandis que le peuple du Japon conserve un caractère sombre, sauvage et cruel. Il faut donc demander le principe d'opposition si constante à d'autres causes qu'à l'action du soleil, qu'à la fécondité de la terre,

qu'au mouvement périodique des saisons. Tout cela doit être pris en considération, mais elle ne doit pas être exclusive.

Ancillon veut-il juger le moyen âge? Il pose cette thèse : « Le moyen âge fut un temps d'ignorance et de barbarie; il présente sous tous les rapports un tableau de despotisme et d'esclavage qui n'excite et ne mérite que le mépris et l'horreur. »

L'antithèse est formulée dans les termes suivants :

« Le moyen âge fut un temps de jeunesse, de développement, de vie active, un temps poétique, où l'imagination et le sentiment portèrent leurs fruits les plus savoureux, où l'autocratie, le principe du despotisme, n'existait pas, et où l'on jouit de la liberté individuelle plus que dans aucun autre temps. »

Où sera la vérité entre ces deux affirmations? Ancillon serait porté à faire une large part au moyen âge; il lui trouve une simplicité dans les rapports, dans les lois, dans les mœurs, dans les formes de l'ordre social, que l'histoire n'avait pas encore présentée; il y voit le développement de la féodalité sous la double action de la guerre et des conquêtes, la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel; plus tard, la lutte entre ces deux pouvoirs, la cheva-

lerie avec sa vaillance aventureuse, son indépendance sauvage, son obéissance religieuse, son amour enthousiaste, sa passion pour le chant et la poésie; la fondation et l'agrandissement des communes, ces pépinières de civilisation et de liberté, ici favorisées, là combattues, tantôt victorieuses, tantôt vaincues par les princes et les chevaliers.

Mais bientôt on le dirait repentant de cette appréciation, dans laquelle il semblait se complaire. Le servage et l'esclavage héréditaires, sans propriété assurée, réveillent sa réprobation, et il combat la tendance et la sympathie de l'Allemagne pour le moyen âge. Il ne croit pas qu'on y trouvât plus de mouvement et de vie dans l'imagination et le sentiment, plus de poésie et d'élévation dans les entreprises, plus d'héroïsme dans les actions, quelque chose de plus saillant dans les individualités, plus de simplicité dans les mœurs du peuple, plus de magnificence dans les grands et les riches, plus de mouvement et de liberté dans la vie publique, qu'on n'en trouve dans les temps modernes. Il termine en relevant notre siècle de l'abaissement où voudraient le jeter ses détracteurs, et, la part ainsi faite à chaque époque, il s'arrête devant la conclusion.

Qu'est-ce que le pouvoir de l'opinion publique?

Thèse. « L'opinion publique est plus que jamais le pouvoir dominant dans le monde politique : elle est l'astre qui doit éclairer et guider les gouvernements; il faut la consulter, la prendre en considération, dans toutes les affaires politiques, et principalement dans la législation. »

Antithèse. « L'opinion publique est une croyance erronée, chancelante, passagère, un pouvoir usurpé. Bien loin d'être le principe fondamental des gouvernements, elle ne peut leur donner que de fausses directions et leur susciter de continuels obstacles. »

Ancillon confesse qu'il est impossible de nier le pouvoir moral de cet être énigmatique qu'on appelle l'opinion publique, mais il se demande en même temps si c'est une vaine illusion, un fantôme de l'imagination ; il décompose ce mot, recherche quelle idée on doit y attacher, quelle en est la source, l'essence, la forme, à quelles circonstances elle emprunte son pouvoir, et jusqu'à quel point il faut la regarder comme une règle de pensée et d'action. Si les individus, dit-il, doivent s'élever au-dessus de l'opinion publique pour marcher sûrement et conserver leur dignité, combien, à plus forte raison, est-ce une nécessité pour les gouvernements? Ils doivent prendre une tout autre règle dans leurs

résolutions et dans leurs entreprises que la clameur éphémère de la voix publique; sans cela ils perdraient inévitablement toute fermeté, laisseraient apercevoir une faiblesse impardonnable, tomberaient dans une indépendance aussi pernicieuse qu'avilissante, et au lieu de l'approbation qu'ils s'efforceraient d'obtenir, ils ne recueilleraient à la fin qu'un juste mépris. Les gouvernements doivent d'après le présent calculer l'avenir, le préparer et le dominer.

Plus loin, Ancillon s'occupe de la presse, cet instrument de publicité, plus redouté qu'expérimenté en Allemagne.

Suivant les uns (*thèse*) : « La liberté de la presse est le véritable abri contre les erreurs et les abus du gouvernement, et surtout dans les constitutions représentatives : telle est la première condition de prospérité pour l'ordre social. » Suivant les autres (*antithèse*) : « La liberté de la presse est le principe destructeur des gouvernements, la source du mécontentement et de la désobéissance des peuples. »

Sans entrer dans des généralités trop souvent rebattues, nous dirons seulement, et cette opinion, pour ainsi dire officielle, mérite une sérieuse attention, que la censure est formellement condamnée par Ancillon.

« Elle est de nos jours, dit-il, décriée et re-

présentée comme odieuse. La loi pénale semble seule applicable au mal et capable d'y remédier sans trop d'inconvénients. L'arbitraire et la tyrannie doivent être la suite inévitable de tout contrôle préventif. »

Plus loin, l'auteur montre la difficulté, soit qu'il s'agisse de moyens préventifs ou simplement de moyens répressifs, l'impossibilité même de déterminer d'une manière certaine, claire, évidente, ce qui peut et doit rester dans un écrit, et ce qu'il faut au contraire condamner comme une erreur dangereuse et une fausseté punissable.

Jusqu'ici on s'est toujours borné à dire dans les lois qui concernent et qui punissent la presse que tout ce qui n'offense ni la religion, ni l'ordre social, ni le respect dû au pouvoir légal, ni les bonnes mœurs, pourra être librement imprimé; et dans ces expressions élastiques repose à la fois le principe de la répression et de l'impunité, l'arbitraire entier du magistrat. Il semble incertain sur le point de savoir si les bons résultats l'emportent sur les mauvais; seulement il arrive à cette conclusion bizarre, qu'on peut bien se passer de la liberté de la presse dans un gouvernement représentatif, mais non dans une monarchie absolue.

« Les gouvernements représentatifs peuvent,

suivant lui, exister et prospérer sans une liberté illimitée de la presse; elle ne leur est pas indispensable, la représentation nationale peut et doit en tenir lieu. La liberté politique prit jadis racine à Rome et à Athènes, et porta ses fruits avant l'invention de l'imprimerie. Le sénat des deux républiques donna d'excellentes lois et dirigea l'administration d'après un plan régulier, sans être entouré de journalistes. Le bien que pouvaient produire quelquefois, mais rarement, les assemblées du peuple et les tribuns sera plus que compensé par les formes politiques des constitutions représentatives de nos jours, qui peuvent si bien amener le bien général. Ce que l'on a dit et écrit sur les avantages du journalisme pour l'instruction du député n'est qu'exagération. On pourrait avec plus de raison prétendre que, dans une monarchie absolue, où la société ne possède aucune institution pareille, une liberté de la presse très-étendue devrait être permise, pour faire connaître au gouvernement plusieurs vérités utiles, pour porter la lumière dans l'administration, pour exprimer les vœux du peuple et en assurer l'accomplissement. »

D'autres sujets non moins importants sont encore traités par Ancillon. On en indiquera quelques-uns sommairement.

Du jugement que l'on doit porter sur les révolutions politiques.

Thèse. « Les révolutions politiques sont dans certaines époques aussi inévitables et aussi nécessaires que les grandes révolutions de la nature. »

Antithèse. « Les révolutions ne sont jamais nécessaires; elles sont toujours contingentes. Elles ne sont jamais le résultat de causes générales, mais le crime d'individus isolés. »

Des causes qui ont amené la Révolution française.

Thèse. « La Révolution française, préparée depuis longtemps, dépendait de causes anciennes et universelles; elle était à la fois une inévitable nécessité et l'unique moyen de régénérer la France. »

Antithèse. « La Révolution française ne fut rien que l'œuvre des passions; elle a été amenée par des causes contingentes et a précipité la France à sa ruine. »

Des constitutions politiques.

Thèse. « Les constitutions politiques sont l'unique moyen de remédier aux maux qui oppriment la société civile. Les formes politiques d'un État décident seules de son bonheur ou de son malheur. Pour que ces formes puissent atteindre leur but, elles doivent être créées

d'après des principes généraux et conséquents, et ne pas être une réunion de pièces de rapport. »

Antithèse. « En principe, les formes politiques sont très-indifférentes et peuvent souvent devenir très-nuisibles. C'est une maladie de notre époque que d'y attacher un grand prix et d'attendre d'elles la guérison des abus d'un État. »

De la constitution anglaise.

Thèse. « Les formes représentatives des monarchies sont des créations de notre temps. Elles sont la tendance principale de notre siècle; elles reposent sur le type de la constitution anglaise et doivent se modeler d'après elle. »

Antithèse. « Les formes représentatives sont toujours préjudiciables à l'essence de la monarchie, et la constitution anglaise, qui sert de modèle à toutes les constitutions, ne mérite pas cette préférence. »

Dans d'autres chapitres, l'auteur s'occupe de l'intervention active de l'État, de l'idéalisme, du matérialisme, du dualisme, de l'absolu et du relatif, du caractère et des progrès de notre siècle, de l'influence de la liberté sur les progrès de la littérature et des arts, de la légitimité dans l'administration et la législation. Sur des sujets différents on ne ferait que poursuivre la constatation d'une seule et même méthode, et on arri-

verait trop souvent par la voie du doute au fameux *que sais-je* de Montaigne.

En France, le livre du *Juste-milieu* aurait fait la fortune politique de son auteur, qui aurait été appelé par un mouvement nécessaire à appliquer comme ministre le système de modération et de tempérament qu'il avait exalté dans ses écrits. En Prusse, il dut sans doute ses succès à d'autres conditions. Son aptitude aux affaires publiques, son expérience acquise dans la position secondaire qu'il occupait depuis 1815 au ministère des relations extérieures, l'affection et la reconnaissance de la famille royale, amenèrent après 1830 sa promotion aux fonctions de ministre de ce département.

Dans ce poste élevé, Ancillon laissa altérer ses qualités par quelques défauts, qui ne laissent pas que d'avoir leur importance au point de vue de la pratique. Il n'usait pas assez de l'heureux privilége des ministres d'une monarchie absolue, qui ne doivent d'explication sur leur conduite et leurs projets qu'à un seul homme ; il n'était pas assez fidèle à ces habitudes de discrétion silencieuse qui sont une des vertus des hommes publics. Dans les gouvernements constitutionnels, la tribune a ses inconvénients : elle oblige les dépositaires du pouvoir ou à compromettre par des révélations intempestives le

succès de leurs actes, ou à déguiser par des demi-vérités les secrets de l'Etat, et ces inconvénients pèsent surtout sur le ministre des affaires étrangères, dont les paroles et le silence même sont interprétés au dedans et au dehors.

On eût dit que ces écueils, ces dangers, Ancillon les regrettait. Ses notes diplomatiques étaient des dissertations; il se complaisait dans les expositions, les développements historiques, les thèses de philosophie; il retardait l'expédition des affaires de toutes les obscurités et de toutes les lenteurs de la spéculation. Il tombait dans le défaut que l'illustre Canning reprochait si vivement à M. de Chateaubriand, celui de ne pas être pratique. De même, dans un salon, le plaisir de se faire écouter entraînait quelquefois Ancillon à des révélations dont il eût dû garder le mystère. Dans ce monde diplomatique si poli, dont les formes se distinguaient aux époques mêmes où la société se piquait d'une urbanité plus grande, le silence et la réserve paraissaient au ministre prussien de la déférence, et n'étaient qu'une tactique habile par laquelle on recevait de lui, sans provocation apparente, de ces confessions qui nourrissent une dépêche et desservent l'activité des cabinets. Ces défauts se trouvaient compensés chez Ancillon par une grande élévation d'idées, une appréciation habituellement sûre des hom-

mes et des choses, une mansuétude dont il devait surtout l'inspiration à son caractère sacré.

Sans doute, si on jugeait Ancillon comme écrivain et comme politique du point de vue français, on serait amené à critiquer quelques-uns de ses actes et quelques-unes de ses doctrines. Mais il serait injuste de procéder de la sorte. Le talent et la vertu peuvent quelquefois s'apprécier d'une manière absolue, la politique jamais. Là, le mérite est toujours relatif; aussi, pour faire pleine justice à Ancillon, il est opportun d'envisager la situation de la Prusse, d'étudier à quelles conditions elle s'est constituée en royaume, à quelles conditions elle se conserve et se consolide dans l'équilibre européen des grandes puissances.

Il y a cent cinquante ans, la Prusse formait simplement l'électorat de Brandebourg. En 1701, Frédéric Ier obtenait de Léopold, empereur d'Autriche, comme prix d'hostilités prochaines contre la France, le titre de roi; et dans la cérémonie publique du couronnement, qui avait lieu à Kœnisberg, il prenait de sa main et plaçait sur sa tête la couronne royale, emblème de sa puissance, indiquant par ce geste impérieux et inusité qu'il devait son exaltation à la force et que la force allait encore développer sa puissance. Quelques années après, Frédéric II, plus connu

dans l'histoire sous le titre de grand Frédéric, poursuivait l'œuvre et déplaçait au profit de la Prusse la prépondérance que l'Autriche avait exercée jusqu'alors sur l'Allemagne. Toutefois, et ce fait est digne de remarque, au milieu de ses plus grandes victoires, et peut-être à raison même de ce développement trop précipité, la Prusse comprenait qu'il lui fallait, pour ne pas rétrograder et ne pas perdre en un jour plusieurs années de succès, agir avec circonspection et laisser à cet édifice de création nouvelle le temps de se consolider dans toutes ses parties. Tantôt la différence de religion, tantôt la configuration géographique des provinces dont elle s'enrichissait, donnaient naissance à l'intérieur à des principes de désunion et de désorganisation qui, joints à l'envie qu'elle excitait chez les autres puissances européennes, pouvaient amener une catastrophe.

La politique du cabinet de Berlin a toujours été et est encore placée sous l'empire de cette appréhension. Cette pensée le préoccupe et se cache sous ses démarches les plus audacieuses. Frédéric le Grand lui-même, à qui certes on ne peut nier une confiance extrême dans la fortune des armes, et dont le génie militaire improvisait la victoire, avait la même crainte, et il est curieux de se reporter à une conversation qui

eut lieu, le 24 décembre 1745, entre ce prince et un envoyé français que le marquis d'Argenson avait accrédité à Berlin : « Sire, lui disait M. d'Arget, il sera beau, après avoir été le héros de l'Allemagne, de devenir le pacificateur de l'Europe. — J'en conviens, répondait le roi, mais le rôle est très-dangereux. Un revers *me met à ma perte*, et je sais trop la situation d'esprit où je me suis trouvé à mon dernier départ de Berlin pour vouloir m'y exposer de nouveau. Si la fortune m'eût été contraire, je me voyais un monarque sans trône et mes sujets dans la plus cruelle oppression. *Ici c'est toujours échec au roi.* J'en appelle à vous-même, mon ami, et je veux être tranquille. Je n'attaquerais pas désormais *un chat* que pour me défendre. Je sais l'état où je me suis vu, et je verrais le prince Charles à la porte de Paris *sans m'en remuer.* — Et nous à la porte de Vienne, reprit d'Arget, avec la même indifférence? — Oui, je vous le jure; je veux jouir. Et que sommes-nous, nous autres hommes, pour enfanter les projets qui coûtent tant de sang? *Vivons en faisant vivre.*

La monarchie prussienne a fait, au commencement de ce siècle, une triste expérience de cette vérité; après la bataille d'Iéna, sa fortune semblait singulièrement compromise, et on ne peut douter que le souvenir récent de ce dés-

astre n'ait contribué à maintenir le cabinet de Berlin dans les habitudes de réserve et de prudente expectative qui le distinguaient déjà précédemment. Plus que tout autre, Ancillon était pénétré de ces traditions. Comme ministre des affaires étrangères, il s'efforça toujours de faire prévaloir des idées de paix et de conciliation. Il y parvenait facilement auprès du vieux roi de Prusse; mais auprès de l'héritier présomptif de la couronne, le roi actuel, il devait recourir à l'influence que lui donnaient leurs anciennes relations de Mentor et d'élève, et qui forment, pour ainsi dire, une filiation intellectuelle et morale. Ainsi se trouvèrent conjurés bien des orages, bien des collisions, grâce à l'esprit supérieur du ministre et aux avantages particuliers de sa position.

Ancillon termina sa carrière en 1837; une perte douloureuse avait attristé ses dernières années. Une femme jeune, belle, d'un esprit distingué, lui fut enlevée subitement, et le commerce intime, dans lequel il trouvait le repos et la consolation des fatigues et des ennuis des affaires publiques, se trouva interrompu sans espoir et sans consolation. Ancillon avait reçu du ciel une de ces natures tristement privilégiées qui souffrent à la fois de la vivacité des impressions de la jeunesse et de la réflexion de

l'âge mûr. La puissance, que le vulgaire envie, laisse souvent à l'homme peu de bonheur. On ne se mêle pas en vain au mouvement des affaires, aux passions qu'elles provoquent; et s'il arrive à celui qui unit à une intelligence élevée une sensibilité native de perdre la seule consolation qui le soutenait au milieu des épreuves; si les douleurs domestiques l'accablent; si le vide se fait autour de lui, arrive alors un profond découragement de toutes choses, qui annonce une fin prochaine. Telle fut la destinée d'Ancillon; il s'efforçait en vain de se réfugier dans la résignation du chrétien. La belle et éloquente peinture de l'époux veuf et affligé, qu'il avait tracée dans l'oraison funèbre de la princesse Wilhelmine de Prusse, revenait à sa mémoire; son cœur ressentait tout ce que, vingt-cinq années plus tôt, son esprit, par une triste prescience, avait conçu et décrit par des paroles dont l'Allemagne garde encore le souvenir.

D'ENTRAIGUES.

Il y avait au moyen âge des hommes qui se battaient pour se battre, sans acception de patrie ou de principes, qui s'exposaient aux chances des combats, parce que le sang qui coulait dans leurs veines et le cœur qui s'agitait sous leur poitrine ne leur appartenaient plus. Depuis, il s'est rencontré sur un autre terrain des hommes qui sont également à la merci de ceux qui les récompensent; seulement, leur dévouement prend une autre direction : au prix des richesses et des honneurs qu'ils reçoivent,on les voit soutenir toutes les causes, intriguer pour tous les gouvernements. Les agents mystérieux qui se répandent ainsi dans les cours et les cabinets pourraient s'appeler les *lansquenets* ou les *condottieri* de la diplomatie.

Le personnage qui va nous occuper est de ce nombre. Après s'être signalé en France et avant 89 par les opinions les plus exagérées, on le vit

depuis se prêter à d'éclatantes palinodies, renier son pays, s'affubler d'une naturalisation étrangère, abjurer sa religion tout en s'en disant le défenseur, passer successivement au service des différentes puissances de l'Europe, sans souci de ses opinions de la veille et toujours prêt à déserter celles du jour. Son nom même est pour ainsi dire un mystère, il semble l'ignorer lui-même; tantôt il signe ses nombreuses brochures du nom d'Entraigues, tantôt de celui d'Antraigues, tantôt il se cache sous le pseudonyme d'Audainel, tantôt il coupe chaque lettre de son nom par des points, comme il ferait d'une inscription monumentale : *A.n.t.r.a.i.g.u.e.s.*

Emmanuel-Louis-Henri de Launey, comte d'Entraigues, député aux états généraux de 1789 par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, neveu du comte de Saint-Priest, était né dans le Vivarais. Son précepteur, l'abbé Maury, depuis si célèbre par sa vie politique et par ses dignités ecclésiastiques, lui donna, comme il est d'habitude, quelques-unes de ses qualités et aussi de ses défauts : au moral, un amour immodéré du bruit et de la réputation; sous le rapport littéraire, il le pervertit par l'éclat extérieur et la pompe souvent stérile que Thomas avait mise à la mode.

L'abbé Maury inspira-t-il également à son

élève les idées radicales dont il allait bientôt se porter l'ardent promoteur? On ne doit pas le penser. L'amour de la célébrité, des rapports fréquents avec quelques-uns des hommes qui, au déclin du siècle dernier, signalaient les abus de l'ancienne monarchie et en préparaient la suppression, inspirèrent plus probablement d'Entraigues. Seulement, aucun d'eux ne poussait aussi loin que lui l'exagération des idées démocratiques, et le futur émissaire du cabinet de Saint-Pétersbourg débutait, comme on va le voir, par une singulière profession de foi.

Le premier ouvrage de d'Entraigues a pour titre: *Mémoire sur les états généraux, leurs droits et la manière de les convoquer*, par le comte d'Ant..., 1788; in-8°, sans nom de ville et d'imprimeur, avec cet épigraphe, emprunté au serment que le justicier d'Aragon prêtait au roi comme aux cortès: « Nous qui valons chacun autant que vous, et qui tous ensemble sommes plus puissants que vous, nous promettons d'obéir à votre gouvernement si vous maintenez nos droits et nos priviléges; sinon, non... *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, os hacemos nuestro rey, y señor con tal que gardeis nuestros fueros; si no, no...*» Et les premières lignes en sont ainsi conçues : « Ce fut sans doute pour donner aux plus hé-

roïques vertus une patrie digne d'elles, que le ciel voulut qu'il existât des républiques, et peut-être pour punir l'ambition des hommes, il permit qu'il s'élevât de grands empires. » Rousseau et tous les écrivains de son école n'avaient rien écrit d'aussi hardi, malgré les licences de l'esprit philosophique.

La suite, chez d'Entraigues, répondra au début. L'état de choses que Richelieu avait préparé pour Louis XIV, comme par un secret pressentiment de la pensée royale qui allait succéder à celle de son débile maître, et qui s'était altéré sur la corruption et la faiblesse des règnes suivants, est violemment attaqué. Les principes sur lesquels repose l'anciennne monarchie sont tour à tour sapés et flétris. L'obéissance passive, ce dogme incontestable des antichambres de Versailles, d'Entraigues l'appelle le vil précepte de l'obéissance passive. La noblesse est à ses yeux le présent le plus funeste que le ciel irrité ait pu faire à l'espèce humaine. Il refuse au roi le pouvoir législatif et fait mentir le vieil adage : Si veut le roi, si veut la loi... *quod principi placuit legis habet vigorem*. « S'il est, dit-il, sur la terre un homme incapable par sa position d'exercer le pouvoir législatif, c'est un roi et surtout un roi héréditaire. Né dans le foyer de la corruption, ses premiers regards se fixent sur les ennemis

naturels de l'ordre public. » L'hérédité du trône est également contestée par lui ; il veut montrer qu'il n'a pas toujours été héréditaire, mais électif. « Cette preuve, continue-t-il, nous est utile par ses conséquences : elle confirme celles de nos libertés par le despotisme et l'apanage de l'hérédité du trône ; mais un roi élu est toujours un roi dépendant, car il peut être déposé, et les nôtres l'ont été. » Et bientôt, comme par un avertissement prophétique de ce qui va se passer, il préconise l'insurrection et la souveraineté du peuple. Il a convenu, dit-il, à nos historiens d'appeler ces actes des chartes, des concessions. Je ne puis concevoir sur quel étrange principe ils se fondent pour imaginer que vingt millions d'hommes voulant établir tel ou tel ordre de choses ont besoin de la grâce d'un seul pour y parvenir... Le peuple par qui tout est et pour qui tout existe..., hors des temples du Seigneur, ses prières sont des ordres et ses doléances des lois. D'Entraigues termine cette première partie de son mémoire par le portrait de Louis XI, dont il fait planer l'abominable mémoire sur le présent. « Il n'est pas étranger à notre objet, dit-il, de nous arrêter à ce règne affreux ; il semble que tous les forfaits furent couronnés en sa personne, et si son règne épouvantable ne s'est pas renouvelé, ses maximes vivent encore : c'est

son cœur qui n'a plus reparu. C'est de son règne que sont nés ces principes tyranniques d'une obéissance passive; c'est de son règne qu'est née cette soif de pouvoir qui ne demande que des esclaves; c'est à cette époque que s'est établie cette différence entre l'intérêt du roi et l'intérêt des peuples, qui rendit si longtemps l'un oppresseur et l'autre victime.»

Quel sera le remède à tous ces maux? D'Entraigues rétrograde pour chercher dans le tombeau de nos pères l'espoir d'une résurrection nationale; il veut le rétablissement des anciennes formes représentatives, le retour des anciennes assemblées dites des Champs de Mars et de Mai, comme si plusieurs siècles de distance n'avaient pas modifié les besoins sociaux, comme s'il lui eût été possible de choisir, au milieu des richesses d'érudition qu'elle révèle, une époque de préférence à une autre, de s'arrêter aux assemblées de la première race plutôt qu'à celles de la seconde, aux réunions plus guerrières que civiles dans lesquelles le prince, le lendemain d'une bataille, recevait de ses soldats une ovation militaire, de préférence aux assemblées où le monarque, entouré des plus sages de l'État, s'occupait de son administration intérieure. A son exemple, d'autres publicistes ont formulé la même demande; mais, pour eux, elle n'était

qu'un prétexte, un moyen d'amener une rencontre entre le pouvoir populaire et la monarchie absolue, tandis que pour d'Entraigues nous avons lieu de la croire sérieuse et de la lui reprocher comme une erreur qui n'aurait pas dû échapper à sa sagacité. On ne comprend pas l'architecte mal habile qui s'imagine trouver la grandeur et l'harmonie dans un replâtrage partiel du passé. A celui qui prétend travailler pour l'avenir, il faut un sol rasé, des matériaux et son génie. Le mémoire sur les états généraux se termine par ces quelques mots : *Malumus periculosam libertatem quam quietum servitium*. La France trouva bien les dangers et les agitations que demandait d'Entraigues ; sut-elle toujours éviter le despotisme et se ménager une sage liberté ?

Un second mémoire sur les états généraux suivit de près le premier. Dans l'intérêt prochain de son élection, il composa également une brochure sur la constitution des états de la province de Languedoc, et sur le danger qui menace la liberté publique quand les provinces sont régies par des états inconstitutionnels.

Appelé à faire partie des états généraux, d'Entraigues ne tarda pas à revenir complétement de ses premières opinions. On le trouve, dans les débats qui précédèrent la réunion des

ordres, ardent à soutenir les priviléges de la noblesse; il contribue à faire prendre un arrêté par lequel il est dit que la séparation des ordres, ayant le *veto* l'un sur l'aut re, est un des principes constitutionnels de la monarchie, auquel la noblesse ne renoncera pas. Il est même choisi avec Cazalès et le marquis de Boutilier pour soutenir ces doctrines dans les conférences qui ont lieu.

Bientôt après, et lorsque, par la force irrésistible des événements, tiers-état, noblesse et clergé se trouvent réunis, malgré les résistances individuelles, sous le titre d'Assemblée nationale, d'Entraigues prend peu de part aux discussions. Deux fois seulement il se mêle aux débats: la première avec Sieyes, Pétion, Malouet, dans l'importante question du *veto* : il se prononce pour le *veto* suspensif; la seconde fois, et quelques semaines plus tard, lorsque la demande d'un emprunt est soumise au vote de l'Assemblée : son discours a pour résultat de faire réduire de 5 à 4 pour 100 le taux de l'intérêt. Il est vrai que le patriotisme des traitants reste en arrière du mouvement général, et que sur 30 millions, 2,600,000 fr. seulement sont soumissionnés; et le ministre des finances, M. Necker, est obligé de soumettre à l'Assemblée un nouveau plan, à l'occasion duquel Mirabeau pro-

nonce ce discours célèbre, dans lequel il retrace éloquemment le portrait de la *hideuse banqueroute*, qui ne tardera pas à devenir une réalité.

Malgré ces deux épreuves, il était évident que d'Entraigues préférait la polémique de la presse aux dangers de la tribune, soit qu'il n'y retrouvât pas la supériorité qui lui était acquise dans le cabinet, soit qu'il craignît de s'exposer par un débat contradictoire aux interpellations qui pouvaient motiver le contraste entre son passé et ses opinions actuelles. Du reste, les événements se précipitaient avec une rapidité effroyable; et avant de quitter la France, d'Entraigues se préparait à cette grande résolution par une retraite absolue et un détachement complet des travaux de l'Assemblée, dont il était membre. Que se passait-il en lui à la fin de 89? quels événements avaient pu motiver la réaction dans laquelle il se précipitait? Il ne cherche pas à l'expliquer. Il condamne les choses et les hommes, alors surtout qu'il devrait songer à sa propre justification. Dans une brochure publiée sous le titre de : *Discours d'un membre de l'Assemblée nationale à ses codéputés*, il ne craint pas de leur dire, avec une amertume non déguisée :

« Puisse mon repentir me faire mériter ma grâce de la part de mes concitoyens, dont je dois

craindre une punition exemplaire et instructive pour les députés qui me succèderont! Je ne suis cependant coupable que de faiblesse, de crainte, et peut-être aussi de condescendance pour le souverain. J'avoue que j'ai mieux aimé céder à la nécessité que de l'exposer à la brutalité d'une faction pour laquelle il n'y avait rien de sacré. J'abandonnai le privilége de mon ordre, et malgré moi, depuis cette époque, j'ai concouru à tous les malheureux événements qui l'ont suivie.

« Comme le crime nous est commun, j'ai cru que vous pourriez partager mes remords. »

Plus loin, il recherche ce que devait faire l'Assemblée nationale, et la juge par ces paroles:

« L'Assemblée ne s'est jamais départie du but de s'emparer de l'autorité souverainement et de se perpétuer dans sa conquête. Elle a redemandé les ministres qu'on avait éloignés, parce qu'en les ramenant elle faisait un acte de souveraineté; elle a barré les projets du ministre, pour lui montrer ce qu'elle pouvait à son égard. Les affaires publiques en souffraient; mais est-il de sacrifice trop cher pour l'idole qu'on adore! »

Il montre comment les clubs se sont organisés et quel despotisme déplorable ils ont, suivant lui, exercé sur les destinées publiques :

« Opprobre de mon siècle ! au milieu de Paris, sous les yeux d'un prince du sang, dans l'enceinte de son palais, dans des jardins faits pour être le marché du luxe et le rendez-vous de toutes les voluptés, se sont d'abord réunis un essaim d'hommes oisifs, frondeurs par jalousie, de libertins parvenus à la caducité par la débauche ; une secte d'agioteurs par profession et ennemi de toute prospérité publique ; une vermine de capitalistes désœuvrés, frondeurs par besoin, tous prétendus esprits forts, n'ayant d'énergie que pour calomnier la vertu et blasphémer la Divinité, tous ennemis de toute autorité, censeurs absurdes de toute opération politique, déterminés à la blâmer avant de la connaître. Un tribunal s'est élevé dans cette société si bizarrement réunie, et les propos s'y sont changés en maximes.

« Les murmures séditieux y ont acquis de la consistance et de la force ; sortant de cette enceinte, ils ont dirigé l'opinion publique, et bientôt après nous les avons vus se répandre dans le royaume et devenir l'esprit public. Il s'est formé des orateurs, l'influence s'est établie, et les principes de la nation allaient ainsi s'altérant jusqu'à ce moment où, de ce foyer impur, est sorti un feu séditieux, qui a desséché dans le cœur français le germe de tout bien. »

Plus loin il ajoute :

« A qui faut-il attribuer le crime? demande Cicéron. A celui qui en fait son profit. C'est donc l'Assemblée que nous devons rendre responsable de tous nos maux. Si le trône est déchu de sa splendeur, c'est qu'elle en a usurpé l'autorité; si le peuple ne reconnaît plus de lois, c'est que l'Assemblée les a abolies; si le trouble et le désordre règnent dans les provinces, c'est que l'Assemblée a anéanti tous les pouvoirs et enlevé la confiance que l'on devait aux magistrats; si le Trésor public est épuisé, et si les créanciers de l'État ont à craindre une banqueroute, c'est que l'Assemblée a tari par ses arrêtés les sources qui alimentaient la caisse nationale; si l'on pille, si l'on égorge, si l'on brûle les hommes et les propriétés, c'est l'Assemblée qui a inspiré aux peuples la haine et la proscription du noble et du prêtre; c'est l'Assemblée qui profite de la suppression des dîmes; c'est l'Assemblée qui doit profiter du vol fait au clergé de ses propriétés; c'est l'Assemblée qu'il faut donc accuser de tous nos maux, et non les prêtres, qui en sont les tristes victimes. »

Sa conclusion est celle-ci :

« Anéantir en France l'autorité royale ou changer le cours du soleil présente la même impossibilité. »

La presse n'est pas traitée avec plus d'indulgence et de justice :

« Il est, dit-il, un pays d'Afrique où la cruauté imagina cet affreux supplice. Les bourreaux percent un malheureux de quelques coups de poignard ; ainsi déchiré, on l'expose sur une terre brûlante, couverte de reptiles affreux. Ils accourent aussitôt autour de la victime ; leur féroce instinct les conduit aux blessures encore saignantes ; ils s'y enfoncent, les déchirent, les enveniment, les inondent de leur poison. Voilà le portrait des délateurs ; voilà celui des journalistes. »

Certes, il y eut dans ces temps de troubles et d'agitation de déplorables erreurs. Nul ne peut se vanter d'être toujours demeuré fidèle à ses devoirs ; mais dans les paroles ardentes, agressives que l'on vient de citer, on ne peut démêler qu'une partialité aveugle, qu'une hostilité sans fondement. L'histoire a déjà fait justice de ces attaques, et malgré leur succès momentané, ces diatribes ont été promptement réduites à leur juste valeur.

Dans ses observations sur la conduite des puissances coalisées, publiées en 1795, à Hambourg, d'Entraigues recherche ce qui les a empêchées de réussir. Dans ces lignes, adressées à tous les cabinets de l'Europe, il se déchaîne

contre les Girondins, comme si leur supplice ne les avait pas absous de leurs fautes, et sous le titre de *parti rebelle*, il désigne par cette dénomination les anglomanes de 1789, les impartiaux, les monarchiens, les constitutionnels, les modérantistes. Tous ces partis n'ont, dit-il, qu'un plan, celui de détruire les lois de leur patrie pour leur substituer leur système. La Constitution est à ses yeux un énorme recueil d'absurdités, d'impiétés, d'incohérences..... Lafayette lui paraît l'émule ridicule de Washington, un homme nul et vil à la fois, Bailly, un lâche. Il termine enfin en indiquant aux puissances ce qui leur reste à faire pour assurer le succès de leur entreprise contre la France. On comprend ces hommes qui quittèrent le sol natal et se préparèrent au delà du Rhin à combattre leurs concitoyens. Leur loyauté chevaleresque était soutenue encore plus par leur fidélité aux personnes que par un dévouement absolu à des opinions sur lesquelles ils n'étaient pas tous d'accord; mais convier les puissances étrangères au partage du pays, confesser sa foi politique, non de son sang, mais de son encre, montrer du doigt et de la plume le cœur qu'il faut frapper, assurer le coup en désignant la place où il doit porter, c'est imiter l'impiété du fils qui frapperait son père!

L'abbé Maury avait dit, dans la discussion qui précéda la vente des biens du clergé, que le prêtre dépouillé de ses richesses allait s'armer de la croix de bois pour prêcher de nouveau la foi, et ces paroles vraiment évangéliques auraient dû servir de règle aux plus ardents défenseurs de l'Eglise. Le temps était venu, en effet, où la religion ne pouvait plus résister dignement aux attaques dirigées contre elle que par l'abnégation et le désintéressement de ses ministres; mais les idées qui l'avaient déconsidérée dans l'opinion des peuples devaient les égarer encore. Pour le clergé, tel que le dix-huitième siècle surtout l'avait fait, l'origine divine du culte catholique s'était effacée; la simplicité de la crèche où naquit l'enfant qui devait racheter le monde avait disparu sous la pompe et le luxe dont l'Église romaine s'était éprise. L'idée se perdait de plus en plus dans le matérialisme. Au temps de Luther, une première réaction eut lieu. Une partie du troupeau se détacha du pasteur sous lequel il se laissait naguère conduire, et cependant la leçon profita peu. De là, sans aucun doute, ces abus et par contre-coup ces rancunes qui, aux premiers temps de la Révolution française, rendirent la position du clergé si difficile, et le dépouillèrent des biens qu'il croyait avoir reçus comme un don et qu'on lui retirait comme un dépôt. Le

lendemain même du sacrifice que les circonstances avaient rendu nécessaire, le clergé ne savait pas encore se résigner et d'Entraigues lui servait de défenseur et de panégyriste, peu fervent par ses croyances, car il allait bientôt se convertir à Saint-Pétersbourg au rite grec, mais ardent par sa polémique et les personnalités, à l'aide desquelles il pensait assurer le succès de ses opinions.

..... « Qu'est-ce qui garantissait, demande-t-il en commençant, dans le corps de l'Église gallicane la pureté de la doctrine, la force de la puissance religieuse et son courage à repousser les innovations? L'indépendance de ses ministres. Elles seules, malgré les vices et les abus qui avaient affligé l'Église de France, y avaient maintenu le même culte, le même dogme, le même gouvernement. Les biens consacrés par les fidèles aux églises avaient été spécialement destinés au maintien de la religion, et en ce sens ils avaient été directement à leur but, qui était d'assurer aux ministres des autels une subsistance qu'ils ne dussent qu'à l'Église. Ces biens avaient contribué à l'établissement de la religion et à son maintien. Elle possédait des propriétés avant la fondation de la monarchie. Ce puissant moyen de soulager l'indigence, réuni au zèle d'instruire les hommes pour la vérité, lui avait attaché les Gau-

lois par les liens de l'estime, du respect et de la reconnaissance. Ces richesses, qu'elle accrut de ce que la piété des fidèles lui accordait, servaient éminemment au maintien de la religion, en attachant spécialement ses ministres au service de l'Église, en ne les plaçant jamais dans la nécessité de recevoir leur subsistance de cette puissance temporelle qui pouvait errer sous tant de rapports en matière de foi, à laquelle ils devaient une obéissance absolue pour les objets politiques et la plus invincible résistance pour les objets religieux. »

Plus loin :

« Avilir l'Eglise pour la dépouiller, voilà ce qu'ont fait les philosophes de ce siècle ; la dépouiller pour l'asservir et la placer entre l'apostasie et l'indigence, en rendant sa destruction lucrative au peuple par la suppression de l'impôt accordé pour le culte en remplacement des biens qu'on lui a volés, voilà ce qu'il fallait qu'opérât l'Assemblée nationale, remplie d'athées, de déistes, de philosophes, de protestants, et aidée de gens sinistres, pour accomplir le grand œuvre de la philosophie moderne. »

Après cette appréciation générale des événements, d'Entraigues examine le caractère moral de chacun des personnages qui y ont pris part : Rabaud de Saint-Etienne, Barnave, le duc d'Or-

léans, Mirabeau; et si nous retraçons ces portraits, nous croyons moins céder au stérile plaisir de rappeler les torts d'un écrivain que prouver que les excès si amèrement reprochés à la presse révolutionnaire se retrouvaient dans le camp opposé avec les mêmes emportements, la même amertume, la même injustice. Tant il est vrai que la passion envenime toutes les causes, fussent-elles les plus saintes, et que chefs et soldats de César ou de Pompée, nous compromettons tous par nos excès la bannière que nous croyons servir!

D'Entraigues dépeint ainsi Rabaud de Saint-Etienne:

« La souplesse dans les moyens; l'hypocrisie dans le maintien et les manières; l'art de former et de nourrir les intrigues par des moyens si minutieux qu'ils échappent à l'observation; la soif du sang, toujours souillée par des paroles emmiellées; une infatigable activité; la longue habitude des plus basses flatteries envers ceux dont il a besoin; les dehors de cette pitié traîtresse pour des cruautés que l'on a ordonnées, et que l'on a l'air de réprouver lorsqu'elles sont consommées; l'habitude de ces caresses de tigres, qui semblent vous sourire au moment qu'ils vont vous déchirer : voilà le portrait de M. Rabaud de Saint-Etienne, l'ami de

M. Necker et son agent dans le parti calviniste. »

Puis Barnave :

« Pour M. Barnave, c'est la férocité dans toute son horreur ; c'est Néron sans empire ; c'est l'âme de Néron tout entière, ne connaissant de bonheur que le pouvoir d'être cruel avec impunité ; c'est le courage réuni à la scélératesse, et exerçant toutes ses forces à s'annoncer pour un monstre et à le prouver... »

Etait-ce bien là Barnave, ce noble jeune homme qui à trente-deux ans avait déjà payé le double tribut du talent et de la vie que paye l'humanité dans toutes les crises révolutionnaires? Il lui arriva une fois, à l'occasion du meurtre de l'intendant Foulon, de douter de la pureté du sang qui avait coulé, comme si le sang versé par la violence n'était pas toujours pur! Mais cette cruelle parole, échappée aux emportements de la tribune, se trouve démentie par les sentiments de toute sa vie et les regrets qu'elle laissa dans son cœur.

Le duc d'Orléans motive, de la part de d'Entraigues, ces réflexions :

« Quel usurpateur, en effet, que celui que ses serviteurs renient comme on se défend d'un crime ou d'une lâcheté, qui, tremblant à l'ombre même du danger, s'évanouit au milieu d'une Assemblée qu'il voulait séduire, et dont la pol-

tronnerie est si inhérente à son existence, que cesser de trembler sera pour lui cesser de vivre!... Joignez à cela la pratique de tout ce que la crapule a de plus abject, l'immoralité de plus dégoûtant, l'avarice de plus cupide, l'impossibilité de réciter quatre phrases sans frissonner; un aspect hideux...: voilà sans doute un singulier usurpateur. Cromwell serait bien étonné, si, rappelé tout à coup à la vie, on lui disait en lui présentant le duc d'Orléans : Celui-là aussi fut un usurpateur. »

Il termine par Mirabeau :

« D'affreux soupçons environnent sa jeunesse. Son père le crut parricide, et les crimes du fils justifièrent les soupçons du père : tyran de son épouse et opprobre de l'auteur de ses jours, l'un le repousse et la loi l'éloigne de l'autre. Lâche et fripon, il consume ses jours à voler et à fuir le courroux de ceux qu'il avait volés. Poursuivi par son père, il habite tour à tour tous les cachots du roi! et s'il s'en échappe, c'est pour commettre de nouveaux forfaits. Il séduit la femme d'un de ses hôtes; de concert avec elle, il vole les bijoux de son mari. Il fuit avec sa victime consumer le fruit de ses vols, et la rend ensuite à son époux pour obtenir son propre pardon. C'est ainsi que, flétri par les lois et condamné à la mort, il mérita sa grâce par une nouvelle infa-

mie. Couvert d'opprobres et de dettes, de nouveau il s'aguerrit avec les affronts, brave l'infamie, et la supporte avec une audace qui étonne les infâmes eux-mêmes. Espion dans une des cours de l'Europe, il trahit également et la cour qu'il espionne et celle qui le paye. Proscrit, chassé de l'Europe entière, le seul pays qui lui offre un asile est bientôt souillé par ses crimes, et il n'évite la potence à Londres que par la fuite. Sa patrie en péril rappelle ses enfants, il y rentre pour la déchirer; et, fier de ses succès dans le crime, il commence sa vie publique comme il commença sa vie privée : en naissant il voulut ôter le jour à son père; en devenant homme public, il voulut égorger son roi. »

L'histoire, plus équitable que les partis, ne saurait ratifier ce portrait ou plutôt cette satire. L'homme qui disait à son lit de mort : « J'emporte dans mon cœur le deuil de la monarchie; les factieux vont en disperser les débris, » et qui seul pouvait, par un retour de sa pensée, rendre à l'antique édifice de la monarchie sa splendeur première, si cette restauration fût entrée dans les vues de la Providence, avait, il est vrai, des vices qui provenaient à la fois de son tempérament, de la corruption de son siècle et de ses malheureuses influences de famille; mais comme au physique l'inspiration faisait oublier sa lai-

deur, au moral son génie doit amnistier ses vices.

D'Entraigues écrivit encore un grand nombre d'autres brochures, dans lesquelles se rencontrent les mêmes qualités et les mêmes défauts; les plus remarquables de celles que nous n'avons pas analysées sont l'*Exposé de notre antique et seule légale constitution française d'après nos lois fondamentales*, par le comte d'Entraigues, député de la noblesse du bas Vivarais aux états généraux de 1789, en réponse aux observations de M. de Montlosier, député de la noblesse d'Auvergne, aux mêmes états généraux, sur l'Adresse du comte d'Entraigues à la noblesse française, et sa *Réponse au Coup d'œil sur la Révolution française* du général Montesquiou. D'autres mémoires, tels que l'*Adresse à l'ordre de la noblesse de France*, les *Observations sur les mandats impératifs*, témoignent de son inépuisable fécondité; mais il est temps de le suivre dans les occupations de la seconde partie de sa vie. On connaît le publiciste; il reste à suivre le diplomate dans ses mystérieuses négociations.

Dès les premiers temps de l'émigration, d'Entraigues avait été accrédité auprès des différentes puissances de l'Europe comme un des agents les plus importants des princes. A ce titre, il fit des ouvertures à plusieurs personnages appelés par les événements révolution-

naires à la direction des affaires publiques; ainsi, il avait fait offrir à Barras 10 millions, à Pichegru, le titre de connétable de France et le domaine de Chambord, cet appoint de tous les dévouements et de toutes les reconnaissances, depuis le maréchal de Saxe jusqu'au duc de Bordeaux. Ces différentes circonstances sont constatées par la correspondance d'un sieur Lemaitre, publiée en vendémiaire de l'an VIII, et qui produisit alors une certaine sensation. Il en résulte aussi que Pichegru et Barras repoussèrent d'Entraigues sans trop de dédain; mais Cambacérès, également circonvenu par l'émigration, se prononça plus nettement contre toute idée de transaction, et il est probable que cette ouverture intempestive, faite auprès de lui, empêcha qu'on ne profitât de la bonne volonté de Pichegru et de Barras. Du reste, employé d'abord par l'Autriche et récompensé par une pension de 36,000 livres, rappelé ensuite à Saint-Pétersbourg, d'Entraigues était de la part des émigrés l'objet d'une envie non dissimulée et de reproches amers, que n'adoucissaient pas ses services récents à la cause commune.

Il arriva cependant que cette heureuse fortune fut traversée par un échec momentané. On était en 1797; les armées françaises, dirigées par le général Bonaparte, se disposaient à punir la

neutralité douteuse de Venise. Vainement le dernier doge de cette reine superbe de l'Adriatique, illustrée par le courage et le génie de ses enfants, avait ordonné à Louis XVIII, réfugié dans ses murs, de chercher un autre asile, et reçu de lui cette noble réponse ; « Oui, je partirai ; mais avant de partir, je demande que le nom de Henri IV, mon ancêtre, soit rayé du livre d'or de la République. »

Quelques jours après, le 4 juin de la même année, le livre d'or, ce blason de l'empire vénitien, vieux de treize siècles, était brûlé sur la place publique, au pied de l'arbre de la liberté ; et en même temps on substituait sur l'évangile que tenait ouvert le lion de Saint-Marc, et sur lequel on lisait ces mots : *Pax tibi, Marce, evangelista meus*, on substituait ces mots : *Droits de l'homme et du citoyen*. Ce qui faisait dire aux gondoliers de la Piazetta que le lion avait enfin tourné la page.

Venise, malgré cette lâcheté, tombait au pouvoir de la France, et d'Entraigues, qui s'y était également retiré, se disposait à regagner l'Allemagne par le Tyrol, lorsque la barque qui traversait la lagune pour le mener à Fusine fut signalée aux avant-postes de nos armées républicaines, et tomba, lui et tous ses papiers, entre leurs mains. D'Entraigues voulut réclamer le

bénéfice de sa naturalisation récente en Russie et le privilége des immunités diplomatiques, mais ce fut inutilement. Il fut jeté en prison, et il y serait resté longtemps, sans le dévouement d'une ancienne actrice de l'Opéra, de la Saint-Huberti, avec laquelle il avait contracté depuis longtemps des relations intimes. Cette femme, qui brilla sur la scène de l'Opéra à la fin du siècle dernier, et dont Grimm, dans sa correspondance (tome XII, pages 9 et 407), rappelle avec un enthousiasme sans égal les promenades vraiment triomphales dans les différentes provinces de la France, avait émigré en 89, aussi pour cause d'opinions politiques. Elle avait bien voulu accepter pour spectateurs cette belle et élégante noblesse de l'ancienne monarchie, qui l'enivrait de ses applaudissements; mais elle eût comme dérogé en se conservant aux générations nouvelles, qui, du reste, avaient bien d'autres préoccupations que les accents plaintifs et le jeu dramatique de la reine de Carthage. Une fois d'Entraigues détenu dans une des prisons de la Lombardie, la Saint-Huberti avisa aux moyens de le délivrer; elle séduisit ses geôliers, et l'amant ne put acquitter la dette de la reconnaissance qu'en épousant sa libératrice.

Le traité de Tilsitt fit passer d'Entraigues en Angleterre. Il avait eu connaissance à Saint-

Pétersbourg de ses articles secrets, et leur révélation allait lui être payée richement à Londres par le ministère anglais. Dans les conférences qui précédèrent cet acte important, Alexandre avait dit à Napoléon : « Je hais les Anglais autant que vous les haïssez; je serai votre second dans tout ce que vous ferez contre eux. — En ce cas, répondait Napoléon, tout peut s'arranger, et la paix est faite. » De là un article séparé et secret du 9 juillet, qui portait en outre l'engagement pour la Prusse de faire cause commune avec la France contre l'Angleterre, si au 1er décembre cette dernière puissance n'avait pas consenti à conclure la paix à des conditions réciproquement honorables et conformes aux vrais principes du droit maritime. Il s'agissait d'amener le cabinet de Saint-James à reconnaître que les pavillons de toutes les puissances doivent jouir d'une égale et parfaite indépendance sur les mers; il s'agissait alors, comme depuis deux siècles, comme naguère encore, d'assurer au génie de l'homme la liberté de cet élément, que la Providence a donné à tous, et que, dans sa fierté et son orgueil insatiable, l'Anglais prétend confisquer à son profit comme une dépendance de son empire.

Dans ce changement continuel d'opinions, de patrie, de dévouement, on ne peut, chez

d'Entraigues, démêler ses affections du jour de celles de la veille; il servit, et ce fait est notoire, la famille exilée des Bourbons dans plusieurs circonstances; mais il faisait payer ses services par la roideur de ses opinions. Louis XVIII, qui n'avait pas besoin des ressources de son esprit pour se défendre des entraînements de son cœur, ne lui accorda jamais qu'une confiance pleine de réserve et de retenue. D'autres princes de la famille s'abandonnèrent davantage à lui; des lettres furent échangées, dans lesquelles le présent était examiné et jugé, l'avenir interrogé dans toutes ses incertitudes et ses espérances. Quels furent les termes exacts de cette correspondance? C'est ce qu'il est difficile de préciser au milieu des exagérations et des perfidies de l'esprit de parti; qu'il suffise de dire qu'on écrivit beaucoup, qu'on écrivit trop.

Tout devait être bizarre, exceptionnel, dramatique, dans la destinée de d'Entraigues. Le 22 juillet 1812, en Angleterre, sur la grande route, à quelques lieues de Londres, près du village de Barne, ils étaient frappés d'une balle dans leur voiture, lui et la Saint-Huberti, puis achevés à coups de poignard par un domestique piémontais à leur service, du nom de Lorenzo, qui lui-même resta étendu sans vie à côté des deux cadavres de ses maîtres.

La justice anglaise fit procéder à une enquête; mais le seul témoin de cette triple catastrophe, le cocher du comte, ne vit rien ou ne voulut rien révéler.

Il importait de constater si Lorenzo s'était tué lui-même ou si une autre pensée, après l'avoir poussé en avant, le brisait comme un instrument devenu inutile.

D'Entraigues, par ses relations et surtout par la correspondance qu'il possédait, devait être un embarras pour la plupart des puissances de l'Europe, et on ne voulut pas, à l'époque de sa mort, croire à un crime privé. Aucune de ces considérations ne fut examinée ou éclaircie. La justice fut-elle, dans ce cas, complice de la politique anglaise? On n'ose l'affirmer.

Que dire, du reste, d'un pareil homme, et comment le juger autrement qu'en rappelant la comparaison par laquelle on commençait cette biographie?

Oui, d'Entraigues fut un véritable lansquenet au service de la main qui armait son bras. A ne voir que les coups portés par son épée, j'admire le courage et l'adresse de ce hardi soldat, combattant en champ clos et la visière baissée; mais si je relève le fer qui couvre son visage, je reconnais en lui un chevalier déloyal, oublieux de ses premières couleurs et traître à son pays.

SIÈYES.

A l'automne de l'année 1762, un jeune homme de quatorze ans, originaire de Fréjus, le cinquième des huit enfants d'un père employé dans les gabelles, entrait au séminaire de Saint-Sulpice. Ses goûts et l'exemple de ses camarades d'enfance l'auraient porté vers les armes de l'artillerie ou du génie; mais la faiblesse de sa constitution, la délicatesse de sa santé, l'influence de son évêque, le détournaient de sa première vocation et le voulaient aux austérités du ministère ecclésiastique. Pendant dix ans, ce jeune homme allait rester au séminaire, non pour étudier la théologie : le temps n'était plus où la cour et la ville s'agitaient pour la bulle *Unigenitus*, longue et grave préoccupation du siècle de Louis XIV et de Louis XV; non pas même pour y prendre ses grades : il devait se contenter du titre de licencié et dédaigner les honneurs, cependant faciles, du doctorat; non pour accomplir les

devoirs du ministère sacré, car il ne monta jamais dans la chaire de vérité et n'approcha jamais du tribunal de la pénitence pour recevoir le repentir du chrétien et lui rendre le pardon. Celui qui se confinait ainsi dans les rigueurs du cloître avait un autre mobile : il voulait simplement s'isoler du monde; et pour les recueillements de sa pensée, le dix-huitième siècle n'offrait pas d'autre retraite. Le jeune homme ainsi prédestiné à la méditation avant l'âge, c'était l'abbé Sièyes, le penseur de la Révolution française.

Au séminaire de Saint-Sulpice, Sièyes laissa pressentir ce qu'il serait un jour, et des notes de ses supérieurs offrent sur ce point des témoignages incontestables. L'un d'eux consignait sur son registre l'observation suivante :

« Sièyes montre d'assez fortes dispositions pour les sciences; mais il est à craindre que ses lectures particulières ne lui donnent du goût pour les nouveaux principes philosophiques. »

Une autre fois ils écrivaient à l'évêque de Fréjus :

« Vous pourrez en faire un chanoine honnête homme et instruit. Du reste, nous devons vous prévenir qu'il n'est nullement propre au ministère ecclésiastique. »

C'était condamner avec raison le prêtre et annoncer le philosophe publiciste.

Dix ans s'étaient écoulés depuis l'entrée de Sièyes au séminaire de Saint-Sulpice, et quel que fût son désir à cet égard, il lui était difficile d'y prolonger plus longtemps son séjour. On est porté à penser que, pour cette nature froide, détachée du monde, il y avait dans le silence et la régularité des habitudes ecclésiastiques un attrait puissant, et qui le captivait, pour ainsi dire, à son insu. Son esprit avait besoin du silence du cloître, comme le désirait également le cœur de Réné, cette mélancolique création de l'illustre auteur du *Génie du christianisme;* l'un pour s'isoler par la méditation, l'autre pour se remettre des épreuves, des fatigues et des désillusions de l'âme. Là, rien n'était pour Sièyes sujet à distraction, rien ne brisait les lignes et les calculs de sa pensée. Le monde extérieur, au contraire, dont il soupçonnait plutôt qu'il ne connaissait les allures, les imperfections, les vices, l'effrayait; aussi, quand plus tard il y était porté, poussé par le temps et la nécessité, il disait en parlant de la société qu'il voyait : « Vraiment, je crois voyager chez un peuple inconnu; il me faut en étudier les mœurs. » L'ordre politique ne l'étonnait pas moins : « Quel ordre social, ajoutait-il souvent, où l'on voit fixé la permanence du quatorzième siècle au milieu des progrès du dix-huitième ! »

Ce contraste préoccupait vivement Sièyes;

aussi le verra-t-on se séparer dès le commencement de l'opinion commune, répudier le passé et demander des institutions nouvelles. Loin de trouver, comme la plupart des publicistes de l'époque, l'affranchissement de la nation dans le retour aux anciennes formes, la convocation des états généraux ne lui semble qu'un prétexte, qu'il faut saisir pour arriver par l'intelligence des besoins de l'époque à une situation meilleure. Les quelques lignes qui suivent résument son sentiment sur ce point : « Assez d'autres, dit-il, croiront devoir demander aux siècles barbares des lois pour les nations civilisées. Nous, ne nous égarons pas dans les recherches incertaines des institutions et des erreurs antiques. La raison est faite pour l'homme, et c'est surtout quand elle lui parle de ses intérêts les plus chers qu'il doit l'écouter avec respect et confiance. »

Sans vocation pour l'exercice actif du ministère ecclésiastique, Sieyes devait cependant, à raison de la modicité de sa fortune, trouver des moyens d'existence dans la profession qu'il avait embrassée ; il concilia ses scrupules et ses besoins en s'attachant à la partie administrative du clergé. Si l'on se reporte à cette époque et au rôle de fortune et de position que le clergé occupait dans l'ancienne monarchie, on comprendra que l'administration temporelle de ses biens

demandait des capacités éprouvées. Sièyes, Talleyrand, en firent partie, et les idées pratiques de ces deux hommes d'État furent le résultat de la position qu'ils y occupèrent pendant plusieurs années. Sièyes fut d'abord attaché à l'évêque de Chartres, puis successivement vicaire, chanoine et chancelier de cette église; il fut membre plus tard de l'assemblée provinciale d'Orléans, et il n'y figura pas sans honneur.

Les événements avaient marché, de 1772 à 1789. Comme un orage que la sagesse humaine peut prévoir sans le prévenir, le ciel de la France s'était chargé de nuages, et aux éclairs qui par intervalles le déchiraient on pouvait pressentir l'éclat de la foudre; on n'agissait pas encore, on se contentait d'écrire, et le travail de démolition allait commencer. Peuples et rois, gouvernants et gouvernés, maîtres et sujets, se sentaient placés dans une atmosphère qui leur refusait la vie. Le changement était demandé par tous, comme par ces malades qui, sous l'impression d'un mal aigu dont ils ne connaissent pas le remède, entrevoient la guérison non dans la guérison elle-même, mais dans une simple modification de leur état.

Comment devait-il s'accomplir? au prix de quel sacrifice? jusqu'où devait-il aller? Grave problème, compliqué de la double action de la

nécessité et de l'intérêt personnel, qui allait se débattre pendant plus d'un demi-siècle, et qui devait se payer par les larmes et le sang! Sièyes n'était rien alors, pour le public, qu'un prêtre tiède de cœur, timide, gêné dans sa soutane, un homme d'affaires habile à débattre des intérêts et à régler des chiffres; rien de plus. Il se révèle tout à coup, et dans trois brochures, ou plutôt dans trois ouvrages, terminés à la fin de 88 et au commencement de 89, publiés presque simultanément, il aborde toutes les questions sans détour, sans hésitation, sans ménagement.

De ces ouvrages, le premier a pour titre : *Essais sur les priviléges;* le second : *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer en* 1789, avec cette épigraphe :

« On peut élever ses désirs à la hauteur de ses droits, mais il faut mesurer ses projets sur ses moyens. »

Enfin, dans le troisième, Sièyes demande : *Qu'est-ce que le tiers état?* Les deux premiers ouvrages se retrouvent en grande partie, quant au fond du moins, reproduits dans le dernier. Aussi le bruit et l'éclat dont il fut l'occasion les ont-ils absorbés; et en indiquant les idées qui le composent, les plans de réforme dont il donne le programme, on arrivera à montrer

quelles idées animaient Sièyes et de quelles armes il allait se servir. Qu'est-ce que le tiers état? se demande Sièyes dès les premiers mots de ce livre, qui peut être considéré comme l'Évangile de la Révolution. — Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? — Rien. — Que demande-t-il à être? — *Quelque chose.* — Qu'est-ce que les ministres ont tenté, et qu'est-ce que les privilégiés eux-mêmes proposent en sa faveur? — Qu'aurait-on dû faire? — Que reste-t-il à faire au tiers pour prendre la place qui lui est due? Telles sont les différentes questions qui seront successivement résolues.

Sièyes commence par démontrer que le tiers état est une nation complète. Que faut-il, en effet, pour qu'une nation subsiste et prospère? Des travaux *particuliers* et des fonctions *publiques;* des travaux particuliers, qui se divisent en quatre classes : les travaux de la campagne, ceux de l'industrie, ceux du commerce, enfin les travaux *directement* utiles ou agréables à la *personne,* depuis les professions scientifiques et libérales les plus distinguées, jusqu'aux services domestiques les moins estimés. Tous ces travaux soutiennent la société et sont supportés par le tiers état. La même observation s'appliquera aux fonctions publiques, qui peuvent également se ranger sous quatre dénominations

connues : l'épée, la robe, l'Église et l'administration. Le tiers état y forme encore et partout les dix-neuf vingtièmes, avec cette différence qu'il est chargé de tout ce qu'il y a de pénible et de tous les soins que les privilégiés refusent de remplir. Les places lucratives et honorifiques seules y sont occupées par les membres de l'ordre privilégié.

Sièyes continue en démontrant que :

« La prétendue utilité d'un ordre privilégié pour le service public n'est qu'une chimère; que sans lui tout ce qu'il y a de pénible dans ce service est acquitté par le tiers ; que sans lui les places supérieures seraient infiniment mieux remplies; qu'elles devraient être naturellement le lot et la récompense des talents et des services reconnus; et que si les privilégiés sont parvenus à usurper tous les postes lucratifs et honorifiques, c'est tout à la fois une iniquité odieuse pour la généralité des citoyens et une trahison pour la chose publique.

« Après cela, demande Sièyes, qui oserait soutenir que le tiers état n'a pas en lui tout ce qu'il faut pour former une nation complète? Il est l'homme fort et robuste dont un bras est encore enchaîné. Si l'on ôtait l'ordre privilégié, la nation ne serait pas quelque chose de moins, mais quelque chose de plus. Ainsi qu'est-ce que

le tiers? Tout; mais un tout entravé et opprimé. Que serait-il sans l'ordre privilégié? Tout; mais un tout libre et florissant. Rien ne peut aller sans lui : tout irait infiniment mieux sans les autres. »

Il y a plus : non-seulement les privilégiés ne sont pas utiles à la nation, l'ordre noble n'entre pas dans l'organisation sociale; il peut être une charge pour la nation, il ne saurait en faire partie. Il lui est étranger par sa fainéantise, par ses prérogatives civiles et politiques. Par ses prérogatives civiles, parce qu'il a des priviléges et des dispenses qui en font un peuple à part dans la grande nation, *imperium in imperio*, suivant l'expression de Tacite; par ses droits politiques, car il a ses représentants étrangers à la nation par leur principe et leur objet, qui est l'intérêt particulier, non l'intérêt général. Le tiers embrasse donc, dit Sièyes, tout ce qui appartient à la nation, et tout ce qui n'est pas le tiers ne peut pas se regarder comme étant de la nation. Qu'est-ce que le tiers? Tout.

Qu'est-ce que le tiers état a été jusqu'à présent? Rien. Sièyes reconnaît dans cette seconde partie que le tiers commence à se relever de son ancienne humiliation; mais il s'en faut encore beaucoup qu'il ait repris la place qu'il doit occuper.

Vainement le retiendrait-on dans l'oppression à titre de conquête; il usera de sa force pour renvoyer dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui se prétendent issues de la race des conquérants, et la nation se consolera de n'être plus composée que des descendants des Gaulois et des Romains; le tiers état redeviendra noble en devenant conquérant à son tour. Le tiers état n'est encore rien ni dans l'ordre civil ni dans ses rapports avec la constitution : dans un ordre civil, où on n'est rien sans des priviléges; dans ses rapports avec la constitution, qui ne lui a jamais donné pour représentants que des anoblis ou des privilégiés à terme. Sièyes démontre cette dernière proposition en s'appuyant sur l'histoire, et il arrive à cette double conclusion, que la nation aussi bien que la monarchie ont été absorbées directement ou indirectement par les nobles... «Qu'on lise l'histoire, dit-il, avec le projet d'examiner si les faits sont conformes ou contraires à cette assertion, et l'on s'assurera que c'est une grande erreur de croire que la France soit soumise à un régime monarchique. Otez de nos annales quelques années de Louis XI, de Richelieu, et quelques moments de Louis XIV, où l'on ne voit que despotisme tout pur, vous croirez lire l'histoire d'une aristocratie aulique. C'est la

cour qui a régné et non le monarque; c'est la cour qui fait et défait, qui appelle et renvoie les ministres, qui crée et distribue les places, etc... Et qu'est-ce que la cour, sinon la tête de cette immense aristocratie qui couvre toutes les parties de la France, qui par ses membres atteint à tout, et exerce partout ce qu'il y a d'essentiel dans toutes les parties de la chose publique?... Résumons : le tiers état n'a pas eu jusqu'à présent de vrais représentants aux états généraux. Ainsi, ses droits politiques sont nuls. »

Que demande le tiers état? A devenir *quelque chose;* et pour cela il doit avoir : 1° de vrais représentants, c'est-à-dire des députés tirés de son ordre; 2° un nombre de représentants égal à celui des deux autres ordres ensemble; 3° enfin, les votes doivent être pris par têtes et non par ordres. Chacune de ces propositions est vivement soutenue par Sièyes, et on peut affirmer qu'il préparait déjà la solution favorable qu'elles reçurent peu de temps après. Les chiffres lui venaient également en aide, et il opposait victorieusement le nombre total de 81,400 ecclésiastiques et de 110,000 nobles à celui de 25 ou de 26 millions d'âmes, pour décider la question de représentation.

Plus loin, Sièyes récapitule ce que le gouvernement a tenté pour le tiers état, ce qu'ont fait

les notables qui, en 1787 ont défendu leurs priviléges contre le trône et en 1788 contre la nation, et il ne rencontre partout que des concessions insuffisantes.

On sait que parmi les nombreux partis qui se formèrent à l'Assemblée constituante, il y en eut un, composé d'hommes notables par leur caractère et leur talent, qui s'imaginèrent que la France devait emprunter à l'Angleterre sa constitution. Pour eux, il s'agissait d'une simple question d'importation, de naturalisation. C'était là le reste des idées que Voltaire et Montesquieu avaient propagées, l'un avec sa verve infatigable, l'autre avec une haute raison. Voltaire et Montesquieu avaient bien fait pour leur temps : les avantages de la constitution britannique qu'ils exaltaient, le respect de la liberté individuelle, le vote de l'impôt, l'égalité devant la loi, la tolérance religieuse, étaient trop peu connus en France sous le régime du bon plaisir pour qu'il n'y eût pas d'immenses avantages à montrer combien elles étaient devenues populaires chez nos voisins. Mais au dix-huitième siècle le temps marchait si rapidement, que ce qui la veille eût peut-être satisfait les esprits et sauvé la monarchie n'était plus le lendemain qu'un palliatif impuissant. Sièyes l'avait compris, et il attaquait le parti des Malouet, des

Mounier, des Lally-Tollendal, avant même qu'il ne se fût dessiné. Pour Sièyes, l'engouement des institutions anglaises n'est que la suite de notre ignorance des connaissances politiques. « La nation française n'est, dit-il, composée que d'hommes ou trop jeunes ou trop vieux. Ces deux âges, qui se rapprochent par tant d'endroits, se ressemblent encore, en ce qu'ils ne peuvent l'un et l'autre se conduire que par l'exemple. Les jeunes cherchent à imiter, les vieux ne savent que répéter. Ceux-ci sont fidèles à leurs propres habitudes, les autres singent les habitudes d'autrui. C'est le terme de leur industrie. »

Sièyes se montre bien sévère ; il condamne la constitution britannique en elle-même et dans son application à la France : en elle-même, parce qu'elle est le produit du hasard et des circonstances plus que des lumières. Sa Chambre haute n'est qu'un monument de superstition gothique. Quant à la représentation nationale, elle est mauvaise, de l'aveu même des Anglais, et cependant les caractères d'une bonne représentation sont ce qu'il y a de plus essentiel pour former une bonne législature. En résumé, au lieu d'y voir la simplicité du bon ordre, il faut plutôt y signaler un échafaudage de précautions contre le désordre. Si vous appliquez à la France

la constitution britannique, vous en obtiendrez facilement les défauts, qui sont utiles au pouvoir; vous n'en aurez pas les avantages, qu'il sera intéressé à contester. Sera-ce comme type du bon que vous la rechercherez? Mais pourquoi s'en tenir à la copie? Ne vaut-il pas mieux s'élever tout d'un coup à l'ambition de vouloir servir d'exemple aux nations?

Aucun peuple, dit-on, n'a mieux fait que les Anglais; et quand cela serait, les produits de l'art politique ne doivent-ils être à la fin du dix-huitième siècle que ce qu'ils étaient dans le dix-septième? Les Anglais n'ont pas été au-dessous des lumières de leur temps; ne restons pas au-dessous des lumières du nôtre, surtout ne nous décourageons pas de ne rien voir dans l'histoire qui puisse convenir à notre position. La véritable science de l'état de société ne date pas de loin. Les hommes ont construit longtemps des chaumières avant d'être en état d'élever des palais. Qui ne voit que l'architecture sociale devait être plus lente encore dans ses progrès, puisque cet art, quoique le plus important de tous, n'avait, comme l'on pense bien, aucun encouragement à recevoir des despotes et des aristocrates?

Dégagé de tous les précédents et désillusionné de toutes les imitations auxquelles tant de bons

esprits se laissaient entraîner, Sièyes s'efforce de remonter à l'origine des sociétés, en interrogeant le mécanisme social, en l'envisageant comme une machine ordinaire et en considérant séparément chacune de ses parties. Il y a dans ce passage une profondeur, une netteté de déduction, que n'offre même pas Rousseau dans son *Contrat social*. Sièyes proclame la nécessité d'un gouvernement exercé par procuration, et il arrive à ces conclusions :

« 1° La communauté ne se dépouille point du droit de vouloir : c'est sa propriété inaliénable ; elle ne peut qu'en commettre l'exercice. Ce principe est développé ailleurs.

« 2° Le corps des délégués ne peut pas même avoir la plénitude de cet exercice. La communauté n'a pu lui confier de son pouvoir total que cette portion, qui est nécessaire pour maintenir le bon ordre. On ne donne point du superflu en ce genre.

« 3° Il n'appartient donc pas au corps des délégués de déranger les limites du pouvoir qui lui a été confié. On conçoit que cette faculté serait contradictoire à elle-même. »

L'omnipotence de la Révolution française est consignée dans ces quelques phrases. La nation, qui était à genoux, est relevée pour commander ; et pour ceux-là mêmes qui veulent bien lui

accorder des états généraux, ce n'est pas à eux à prononcer sur un différend qui touche à la constitution, mais à des représentants extraordinaires qui auront tels nouveaux pouvoirs qu'il plaira à la nation de leur donner. Sièyes indique ensuite où, suivant lui, on devait prendre la nation dans ces quarante mille paroisses qui embrassent tout le territoire, tous les habitants et tous les tributaires de la chose publique.

Il répond à cette objection : « Si la pluralité des citoyens avait nommé les représentants extraordinaires, que serait devenue la distinction des trois ordres? que deviendraient les priviléges? Ce qu'ils doivent être, dit Sièyes. La nation est toujours maîtresse de réformer sa constitution; surtout elle ne peut pas se dispenser de s'en donner une certaine quand elle est contestée. » Quel était le rôle de l'autorité en face de ces anathèmes que lui lançait le pouvoir populaire, et qui auraient aujourd'hui, sous un régime de liberté, les honneurs de la Cour d'assises? Les parlements étaient-ils complices de l'attaque, et qu'était donc devenu le bourreau, qui plusieurs années auparavant brûlait l'*Emile* au pied de l'escalier de la Grand'Chambre?

A côté de ces souvenirs du passé que Sièyes rappelle en 1789, seulement pour éclairer l'avenir, il recherche ce qui reste à faire. Pour lui,

les tempéraments, les moyens termes, sont sans utilité; il ne demande pas à transiger, mais à combattre, tant il est sûr de vaincre. « Le tiers état, dit-il, doit s'apercevoir au mouvement des esprits et des affaires qu'il ne peut plus rien espérer que de ses lumières et de son courage. La raison et la justice sont pour lui; il faut au moins qu'il s'en assure toute la force. Non, il n'est plus temps de travailler à la conciliation des partis. Quel accord peut-on espérer entre l'énergie de l'opprimé et la rage des oppresseurs? Ils ont osé prononcer le mot scission. Ils ont menacé le roi et le peuple. Eh! grand Dieu! qu'il serait heureux pour la nation qu'elle fût faite à jamais cette scission si désirable! Combien il serait aisé de se passer des privilégiés! Combien il serait difficile de les amener à être citoyens! »

Sièyes termine en s'adressant aux ordres privilégiés; il leur prouve qu'ils ne peuvent pas être un peuple à part autrement qu'aux dépens d'une véritable nation. « La justice et la raison ne sauraient se plier à vos convenances. Ne demandez point quelle place, enfin, des classes privilégiées doivent occuper dans l'ordre social: c'est demander quelle place on veut assigner dans le corps d'un malade à l'humeur maligne qui le mine et le tourmente. Il faut la neutra-

liser, il faut rétablir la santé et le jeu de tous les organes, assez bien pour qu'il ne se forme plus de ces combinaisons morbifiques, propres à vicier les principes les plus essentiels de la vitalité. Mais on vous dit que vous n'êtes pas encore capables de supporter la santé; et vous écoutez cet aphorisme de la sagesse aristocratique comme les peuples orientaux reçoivent les consolations du fatalisme! Restez donc malades. »

Tel est succinctement ce livre du tiers état, qui eut en France un si grand retentissement, et qui méritait bien que l'on dît de son auteur ce que disait Voltaire de Montesquieu : « Le tiers état avait perdu ses titres, Sièyes les a retrouvés et les lui a rendus. » Ce livre avait le rare mérite de préciser des idées. Le sentiment du malaise était général, on demandait un changement, des réformes, on se sentait souffrir d'un mal incompris. Quels devaient être ces changements, ces réformes, ces remèdes? Sièyes le montrait, et en même temps qu'il s'adressait aux intelligences, il encourageait l'ardeur de ce tiers état, qu'il allait entraîner après lui à la conquête de ses droits trop longtemps méconnus. Sièyes avait vraiment donné le signal, et sa voix, comme le son du clairon, annonçait que la lice était ouverte.

Cependant les états généraux étaient convoqués. Paris avait vingt députés à élire. Il était arrêté parmi les électeurs que les choix ne pourraient se porter ni sur un prêtre ni sur un noble. Déjà dix-neuf députés avaient été nommés ; il ne restait plus à choisir que le vingtième et dernier. Les électeurs reviennent sur cette double exclusion, et Sièyes, sans avoir brigué cette nomination, sans même soupçonner l'honneur qui lui était réservé, se trouve appelé à soutenir devant l'assemblée des représentants de la nation les principes qu'il avait solennellement annoncés. Ceci se passait il y a cinquante ans : les temps sont bien changés !

Sièyes se trouvait ainsi appelé par la volonté du corps électoral de Paris à faire partie des états généraux. Quel y serait son rôle, et l'homme politique allait-il faire défaut à l'écrivain ? Sièyes devait le craindre. Avant et depuis lui, il est souvent arrivé que les qualités qui constituent le grand écrivain ne soutiennent pas également l'orateur à la tribune. L'un agit surtout par l'enchaînement et la netteté des idées, l'autre par une certaine pompe de langage et surtout par l'action oratoire. Les qualités de l'écrivain sont quelquefois des défauts chez l'orateur. D'un autre côté, les assemblées délibérantes, comme toutes les agrégations d'hommes, se conduisent

plutôt par les passions que par les idées, et il n'est pas donné à tous de soulever les tempêtes. Et cependant, par une bizarre contradiction, Sièyes, sans posséder ces qualités, obtint tout d'abord une importance extrême; il semblait qu'une question n'était pas épuisée tant qu'il n'avait pas apporté son tribut, et s'il hésitait dans cette patriotique offrande, on le poursuivait dans son silence, et comme ces prophètes que l'antiquité interrogeait dans l'antre de Cumes ou de Delphes, il rendait ses oracles sous une forme concise et mystérieuse.

Les prédictions de Sièyes s'accomplirent. Dès le premier jour, il s'éleva au sein des états généraux une scission complète entre les trois ordres. La noblesse et le clergé voulaient une vérification séparée de ses pouvoirs; le tiers état, au contraire, demandait une vérification en commun, et comprenait à merveille que sous cette mesure préalable et préparatoire se trouvait une question plus grave et plus décisive : allait-on persister dans les anciens errements, ou lui reconnaître la suprématie pour laquelle il se sentait tant de droits et de vocation? Après un mois de longs pourparlers et de négociations infructueuses, Sieyes propose de *couper le câble qui retient encore le vaisseau au rivage*. Et sur ce mot, le tiers état procède seul à la vérification

des pouvoirs, sans attendre les dissidents, et après une courte discussion l'Assemblée se constitue et s'organise. La royauté avait cru ne concéder que des états généraux; le tiers état se donnait une Assemblée nationale. Ce fut encore Sièyes qui rédigea la formule du serment du jeu de paume, « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce qu'ils eussent fixé la constitution et opéré la génération de l'ordre public. » Et quand le marquis de Dreux-Brézé voulut opposer l'arme impuissante de l'étiquette à une révolution qui se consommait et se fut attiré la violente apostrophe de Mirabeau, Sièyes se contenta d'ajouter : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier, délibérons. » En effet, l'Assemblée délibéra et la révolution s'accomplit.

Ces incidents terminés, l'Assemblée nationale entra dans l'examen des premières questions qui devaient l'occuper; Sièyes se mêla à la discussion du veto, et surtout à celle qui précéda la suppression des dîmes.

Il était évident pour tous que ce mode d'impôt portait le plus grand préjudice à l'agriculture, et donnait lieu dans sa perception à de nombreuses vexations; mais devait-on le supprimer simplement ou en ordonner le rachat? Sièyes

démontrait avec beaucoup de force que les propriétaires fonciers, grevés de la dîme, avaient pour la plupart acheté leurs immeubles sous la condition de cette redevance, qu'en les favorisant par une libéralité sans condition on venait en aide à la classe la plus riche de la nation, et qu'il valait mieux affecter au service de la dette publique les 70 millions que devait procurer le rachat de la dîme. Ces raisons ne furent pas accueillies; l'Assemblée prononça le rachat pur et simple de la dîme, et Sièyes, dans l'accès de sa mauvaise humeur, prononça ces paroles qui lui ont été souvent reprochées : « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes. » A quelque temps de là, la discussion sur la vente des biens du clergé s'engageait avec plus de vivacité, et Sièyes, par rancune, ne voulait pas y prendre part.

Sièyes avait une grande roideur de caractère et une ténacité inébranlable dans ses opinions et ses systèmes. Il n'admettait pas la contradiction, encore moins l'insuccès. L'organisation du jury en matière civile et criminelle avait attiré tous ses soins, et le travail qu'il soumettait à l'Assemblée était dans la direction de ses idées très-complet. Était-il également fondé en raison? Sans reprendre cette thèse fréquemment débattue de l'admissibilité du jury aux contes-

tations civiles, et pour ne consulter que l'expérience des cinquante dernières années, il est devenu évident que le jury en matière criminelle a des avantages qui ont dû lui assurer sa naturalisation parmi nous; mais en matière civile il n'en est pas de même : l'impossibilité de détacher le fait du droit, la complication et les ambages de la procédure, les difficultés de la loi civile, toutes ces considérations s'opposent à l'extension du jury aux matières civiles.

Tronchet, s'appuyant sur une expérience incontestable, le démontrait avec beaucoup de force et de logique dans la discussion qui eut lieu, et le projet de Sièyes n'eut aucun succès. Son auteur en reçut un coup très-sensible; il fut blessé et de sa défaite et de la main qui l'avait causée : les théoriciens prennent toujours en pitié les hommes de pratique. Il se retira dès lors dans son silence, et les discussions de la Constituante furent privées pendant quelque temps de son concours. Vainement dans la discussion du droit de la paix et de la guerre, Mirabeau lui adressa ces magnifiques paroles :

« Je ne cacherai pas mon profond regret que l'homme qui a posé les bases de la constitution et qui a le plus contribué à votre grand ouvrage, que l'homme qui a révélé au monde les véritables principes du gouvernement représen-

tatif, se condamnant lui-même à un silence que je déplore, que je trouve coupable, à quelque point que ses immenses services aient été méconnus, que l'abbé Sièyes, je lui demande pardon, je le nomme, ne vienne pas poser lui-même dans sa constitution un des plus grands ressorts de l'ordre social. J'en ai d'autant plus de douleur, que je n'avais pas porté mon esprit sur cette question, accoutumé que j'étais de me reposer sur ce grand penseur de l'achèvement de son ouvrage. Je l'ai pressé, conjuré, supplié au nom de l'amitié dont il m'honore, au nom de la patrie, de nous doter de ses idées, de ne pas laisser cette lacune dans la constitution ; il m'a refusé, je vous le dénonce. Je vous prie à mon tour d'obtenir son avis, qui ne doit pas être un secret, d'arracher enfin au découragement un homme dont je regarde le silence et l'inaction comme une calamité publique. »

Sièyes ne répondit pas à cette magnifique provocation du prince de la tribune, et cet implacable Achille resta sous sa tente, insensible qu'il était à la confusion et aux dissentiments qui commençaient à gagner l'Assemblée. Quand on lui demandait dans l'intimité la cause de cette retraite, il répondait : « Que voulez-vous? si je prononce deux et deux font quatre, les coquins font accroire au public que j'ai dit

deux et deux font trois. Quand on en est là, quel espoir d'utilité? Il ne reste qu'à se taire. »

On doit à Sièyes les premières notions un peu nettes sur la liberté de la presse. Trois siècles s'étaient écoulés depuis le jour où le génie de Guttemberg avait découvert dans les murs de Mayence le levier nouveau qui devait ébranler le monde moderne, et pendant trois siècles le législateur et le pouvoir absolu n'avaient trouvé d'autre moyen de régir et de modérer cette force inconnue que le bon plaisir et l'auxiliaire du bourreau, qui croyait flétrir la pensée en la livrant aux flammes du bûcher. Il ne pouvait plus en être ainsi, et la presse, après avoir sourdement miné la vieille société, avait besoin, pour sa propre considération autant que pour la tranquillité publique, de recevoir ses règles et ses conditions. La licence de son émancipation faisait désirer les lois qui allaient régir sa majorité. Tout le monde partageait ce vœu, et Sièyes, chargé d'un travail spécial, émettait des idées qui depuis ont servi de point de départ aux dispositions sur la matière. Ainsi il disait :

« Ce n'est pas en vertu d'une loi que les citoyens pensent, parlent, écrivent et publient leurs pensées; c'est en vertu de leurs droits naturels, droits que les hommes ont apportés dans l'association, et pour le maintien desquels

ils ont établi la loi elle-même et tous les moyens publics qui la servent. »

Plus loin il fait l'éloge de la presse :

« Voyez, dit-il, les effets de la presse : cette cause se change en une source féconde de prospérité nationale ; elle devient la sentinelle et la véritable sauvegarde de la liberté publique. C'est bien la faute des gouvernements, s'ils n'ont pas su, s'ils n'ont pas voulu en tirer tout le fruit qu'elle leur promettait. Voulez-vous réformer des abus ? Elle vous préparera les voies, balayera pour ainsi dire cette foule d'obstacles que l'ignorance, l'intérêt personnel, la mauvaise foi, s'efforcent d'élever sur votre route. Au flambeau de l'opinion publique, tous les ennemis de la nation et de l'égalité, qui doivent l'être aussi des lumières, se hâtent de retirer leurs honteux desseins. Avez-vous besoin d'une bonne institution ? Laissez la presse pour servir de précurseur ; laissez les écrits des citoyens éclairés disposer les esprits à sentir le besoin du bien que vous voulez leur faire ; et qu'on y fasse attention, c'est ainsi qu'on prépare les bonnes lois, c'est ainsi qu'elles produisent tout leur effet, et que l'on épargne aux hommes, qui, hélas ! ne jouissent jamais trop tôt, le long apprentissage des siècles.

« L'imprimerie a changé le sort de l'Europe,

elle changera la face du monde; je la considère comme une nouvelle faculté ajoutée aux plus belles facultés de l'homme; par elle la liberté cesse d'être resserrée dans de petites agrégations républicaines, elle se répand sur les royaumes, sur les empires; l'imprimerie est pour l'immensité de l'espace ce qu'était la voix de l'orateur sur la place publique d'Athènes et de Rome; par elle la pensée de l'homme de génie se porte à la fois dans tous les lieux, elle frappe pour ainsi dire l'oreille de l'espèce humaine entière. Partout le désir secret de la liberté, qui jamais ne s'éteint entièrement dans le cœur de l'homme, recueille cette pensée avec amour, et l'embrasse quelquefois avec fureur; elle se mêle, elle se confond dans tous ses sentiments. Et que ne peut pas un tel mobile agissant à la fois sur des millions d'âmes? »

Les propositions dont il accompagnait cette déclaration ne furent pas encore accueillies; on eût dit que la Constituante n'osait pas toucher à l'instrument qui l'avait fait grande et puissante, ou que, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, il faut l'excès du mal pour se décider au remède; du reste l'Assemblée constituante touchait à son terme, et Sièyes, après avoir refusé l'archevêché de Paris et s'être démis assez promptement de ses fonctions de membre

du département, aspirait à se retirer à la campagne, où, en effet, il resta jusqu'au 10 août. La nouvelle de cet événement fut accueillie par lui par la réflexion suivante : « Si l'insurrection du 14 juillet a été la révolution des Français, celle du 10 août sera celle des patriotes. »

La Convention allait se réunir; les départements de la Sarthe, de la Gironde et de l'Orne avaient appelé Sièyes à l'honneur de les représenter; mais, dès le début, il se sentit mal à l'aise et peu préparé au rôle terrible qui attendait les membres de cette assemblée. Les événements de septembre l'avaient profondément contristé, sans cependant lui donner la force de lutter contre les ardeurs de la montagne. En janvier 1793, il prend part au procès de Louis XVI, et se contente, malgré une version contraire, du triste et rigoureux silence de son vote. Peu de temps après, et par un simple rapprochement, il présente un rapport sur l'organisation et les attributions du ministère de la guerre. Ce travail, très-complet et très-remarquable, n'eut cependant pas de suite. Il en fut de même d'un projet d'organisation de l'instruction publique présenté sous le nom de M. Lackanal, qu'on rejeta et que l'on repoussa dès que l'on en connut le véritable auteur.

On doit regarder comme un véritable mal-

heur pour un homme politique de se trouver, pour ainsi dire malgré lui, dans des circonstances qui répugnent à ses instincts et à son caractère. S'il n'a pas en lui une grande force de volonté, les influences extérieures le dominent, et il se laisse aller comme à son insu à des actes que sa conscience ne tarde pas à lui reprocher. Dans ces grandes commotions, qui chaque jour bouleversaient le gouvernement et la société de la France, la Divinité semblait s'être retirée de nous, comme la royauté, qui sous l'ancien régime s'en proclamait la vivante image. La religion, elle aussi, avait été ébranlée, et cet arbre majestueux, qui doit couvrir et protéger les peuples de son ombrage, se sentait agité dans ses racines les plus profondes. Les temples se fermaient, ou, ce qui était plus déplorable, s'ouvraient aux faux dieux. L'antique basilique de la cité Notre-Dame devenait le temple de la *Raison*, et chaque jour un long cortége de prêtres, coiffés du bonnet phrygien, apportaient à la Convention le scandale de leur apostasie. Sièyes eut le malheur d'imiter leur exemple, et à la séance du 16 novembre 1793, il disait : « Je ne connais d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité ; d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie... » Ce n'était pas ainsi que se conduisait Grégoire, évêque de Blois, qui seul osa rele-

ver la croix et protester par ses paroles : « Quant à moi, disait-il, catholique par conviction et par sentiment, prêtre par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évêque ; mais ce n'est ni de lui ni de vous que je tiens ma mission. J'ai consenti à porter le fardeau de l'épiscopat dans un temps où il était entouré d'épines ; on m'a tourmenté pour l'accepter, on me tourmente aujourd'hui pour me forcer à une abdication, qu'on ne m'arrachera pas ! Agissant d'après des principes sacrés qui me sont chers, et que je vous défie de me ravir, j'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse. Je reste évêque pour en faire encore. J'invoque la liberté des cultes. »

Le scandale des abjurations alla si loin, que Robespierre et Danton se crurent obligés de s'élever contre *cet autre genre de momerie* et de faire décider qu'à l'avenir elles seraient reçues par un comité et non plus par toute l'Assemblée.

Ces concessions déplorables à l'esprit du temps n'assuraient cependant pas le repos de Sièyes. Chaque jour il craignait, lui, homme de la plaine, les vengeances de la montagne ; et quand, après un silence prolongé et au lendemain du 9 thermidor, on lui demandait ce qu'il était devenu, il répondait : *J'ai vécu*. Grand et difficile labeur dans cette période de troubles et d'agitation sanglante ! mais justification incomplète pour

l'homme qui s'est engagé au jeu terrible des révolutions. Moins heureux vis-à-vis des royalistes, Sièyes reçut un jour deux coups de pistolets de l'abbé Poulle, son compatriote; il fut blessé grièvement et n'obtint d'autre réparation que le plaisir d'un bon mot. En sortant de l'audience, où il avait remarqué de la part des juges une prédilection marquée en faveur de l'accusé, il dit à son portier : « Si Poulle revient, vous lui direz que je n'y suis pas. »

Un autre ordre d'idées et de travaux allait s'ouvrir à l'activité de Sièyes. Après avoir figuré dans les assemblées délibérantes, il était appelé à se mêler à l'œuvre délicate de renouer les rapports pacifiques de la France avec l'Europe, rapports brisés si violemment par plusieurs années d'injustes attaques et d'héroïque défense. Il était difficile, en effet, après les déchirements des premières guerres de la Révolution de se rapprocher des puissances de l'Europe. Sous l'ancien régime, les divers États se tenaient entre eux par des alliances de famille. Ces liens se trouvaient rompus, et les sympathies de gouvernements avaient fait place aux antipathies les plus vives. Sièyes fut, à plusieurs années de distance, chargé de deux missions à l'extérieur, l'une auprès de la république batave, l'autre auprès du cabinet de Berlin, la première plus facile que la seconde.

Auprès des républiques on ne trouve à combattre que les intérêts; dans les monarchies, il faut lutter contre les intérêts et les préjugés. En quatre conférences, Sièyes exposa aux représentants de la république batave le but de sa mission, et un traité fut immédiatement conclu. Son séjour à la cour de Berlin, en 1799, bien que prolongé pendant toute une année, n'obtint pas le résultat que le Directoire, alors à la tête du gouvernement de la France, pouvait en espérer. Il s'agissait de s'opposer aux menées de l'Angleterre, de prévenir une nouvelle alliance de cette puissance avec la Russie, l'Autriche et la Prusse, et de substituer à ce projet une alliance offensive et défensive dans laquelle entreraient successivement l'Espagne, la Suède, le Danemark, la Hollande et plusieurs princes de l'Empire. Pour prix de son accession à cette dernière combinaison, la Prusse devait en cas de guerre recevoir des agrandissements vers le nord et vers l'est. Malgré ces avantages brillants, la tâche de Sièyes présentait de grandes difficultés.

Bien que constituée de la veille par le génie et les victoires du grand Frédéric, la monarchie prussienne avait quelque chose de la morgue des parvenus. Elle ne trouvait pas la République française d'assez bonne maison pour lui tendre

la main, et l'arrivée de Sièyes fut accueillie avec une certaine froideur.

En remettant ses lettres de créances, il adressait au jeune prince, nouvellement élevé au trône, les paroles qui suivent, et qui sont extraites des archives du ministère des affaires étrangères :

« Sire, j'ai accepté, disait Sièyes, la mission qui m'a été confiée, parce que je me suis constamment prononcé dans ma patrie, et au milieu de toutes les fonctions auxquelles j'ai été appelé, en faveur du système qui tend à unir par des liens intimes les intérêts de la France et de la Prusse ; parce que les instructions que j'ai reçues étant conformes à mon opinion politique, mon ministère doit être franc, loyal, amical, convenable en tout à la moralité de mon caractère ; parce que ce système d'union, d'où dépendent la position de l'Europe et le salut peut-être d'une partie de l'Allemagne, eût été celui de Frédéric II, grand parmi les rois, immortel parmi les hommes ; parce que ce système, enfin, est digne de la raison judicieuse et des bonnes intentions qui signalent le commencement de votre règne. » Ce que Sièyes se promettait par ces paroles n'eut pas lieu, et il ne tarda pas à s'apercevoir des obstacles qu'il avait à combattre. Comme il arrive souvent, il mit son esprit

au service des embarras de tout genre qui lui étaient suscités, et ses bons mots firent fortune dans les salons de Berlin. Il les prodiguait, et paraissait ignorer qu'en Allemagne on n'a pas besoin, en pareille matière, de se mettre en si grande dépense. On y vit à meilleur marché. Le ministre de la République française était obligé de discuter les questions d'étiquette et de les tourner pour ne pas être battu. Ainsi, le jour de l'anniversaire de l'avénement du roi, les différents ambassadeurs s'étant rendus de bonne heure à la cour et s'étant emparés des meilleures places, Sièyes arriva le dernier, et le chambellan qui le reçut fut fort embarrassé, et se disposait cependant à déplacer quelqu'un, lorsque Sièyes s'y refusa: « Non, monsieur, dit-il, la première place sera toujours celle qu'occupera l'ambassadeur de la République française. » Une autre fois, le ministre Haugwitz lui fit entendre que l'étiquette de la cour exigeait qu'il y parût en épée; Sièyes s'y présenta une seule fois en sabre; mais depuis, et dans tout le cours de son ambassade, il s'y refusa, disant : « On veut me donner des ridicules. »

Une discussion s'étant engagée entre lui et le prince Repnin sur les différentes formes de gouvernement, le prince vantait, comme de raison, l'excellence du despotisme et la supé-

riorité du régime russe. « Votre gouvernement, lui répondait Sièyes, paraît excellent; cependant, demain, s'il plaît à votre maître, on vous coupera le nez et les oreilles, et on vous confinera en Sibérie; au lieu que dans notre république nous sommes tous *dauphins*. » Au bout d'un an, Sièyes quittait Berlin sans avoir réussi dans les projets d'alliance qu'il devait réaliser, mais ayant du moins assuré, jusqu'à de nouveaux événements, la neutralité de la Prusse.

A son retour en France, bientôt nommé directeur, Sièyes, en présence de l'hostilité des Conseils, des désastres extérieurs de la République, comprit que les choses ne pouvaient marcher de la sorte, et il eut la pensée d'un coup d'État; le 18 brumaire lui apparut comme une nécessité: mais comment l'accomplir? Les révolutions ne se faisaient plus par le peuple, mais par l'armée, et quel chef militaire pouvait entrer avec lui dans cette périlleuse conspiration? « Il me faut une épée, disait-il souvent, » et sa pensée se porta, dit-on, d'abord sur Joubert; mais ce jeune et glorieux général succombait frappé mortellement à Novi. Un autre personnage convenait également à Sièyes, c'était le général Bonaparte; mais il était en Égypte, et il ne semblait pas facile de l'appeler du pied des pyramides à Saint-Cloud pour y diriger le

mouvement. Cependant, d'accord avec son frère Lucien, Sièyes lui fit écrire par M. Reinhart, ministre des affaires étrangères, pour le faire rentrer en France. Sur ces entrefaites, et comme par un pressentiment du génie, Bonaparte avait, comme César, confié sa fortune aux vents, et débarquait à Fréjus, au milieu des applaudissements de la France. Quelques jours après, le 18 brumaire s'accomplissait à Saint-Cloud, aux cris de : *A l'eau les avocats et les idéologues !*

Augereau et ses grenadiers avaient accompli leur consigne en expulsant par les fenêtres de l'Orangerie les membres du Conseil des Cinq-Cents. Il restait à régulariser le mouvement et à en assurer les résultats, en substituant une forme nouvelle de constitution à l'impuissante constitution de l'an III.

L'opinion générale supposait à Sièyes un travail tout prêt, et il semblait au premier moment que lui seul devait dicter des lois au nouvel ordre de choses. En effet, il disait à M. Boulay de la Meurthe : « J'ai bien quelques idées dans la tête; mais rien n'est écrit, et je n'ai ni le temps ni la patience de les rédiger. » D'un autre côté, et le lendemain même du succès, il comprenait que l'associé avec lequel il venait d'opérer n'entrerait pas facilement dans ses vues, et en bon père il hésitait à lui livrer les

fruits de sa longue et laborieuse paternité.

Pressé de tous côtés, il disait de Bonaparte : « Nous avons un maître : il peut tout, il sait tout et il veut tout... Vous verrez où il nous mènera, mais il le faut. » Et sous l'empire de cette résignation, Sièyes se mit à préparer les éléments de sa constitution. Le point de départ de Sièyes est important à signaler pour l'appréciation de ses idées : il a été consigné par écrit, et par Sièyes lui-même, dans une série de notes qui n'ont pas encore été livrées à la publicité. « De quoi s'agit-il ? écrivait Sièyes le 20 brumaire. En 1789, le représentant héréditaire a été ébranlé et bientôt détruit. En voulait-on à l'ordre social ? Non. On voulait un ordre de choses où tout ce qu'il y a de bon, d'utile, à plus forte raison de nécessaire, dans la machine sociale alors existante fût conservé, et l'on devait se contenter d'abattre toutes les institutions royales, féodales, héréditaires, auxquelles les véritables et nécessaires instruments de la société s'étaient attachés... Ainsi, ayons tout ce qu'il y avait de bon pour faire marcher la chose, ajoutons-y tout ce qui y manquait, et écartons, détruisons à jamais tout ce qu'il y avait de mauvais ou de contraire aux principes. L'a-t-on fait ? Non. Faut-il renoncer à le faire ? Non.

Comment s'y prendre ? Les moyens d'exécu-

tion existent. Il faut en revenir aux idées de 1789. La démocratie brute est absurde. Fût-elle possible, le système représentatif est bien supérieur, seul capable de faire jouir de la vraie liberté et d'améliorer l'espèce humaine. — Démocratie, base du système représentatif et de l'établissement public; — régime représentatif qui n'est pas seulement nécessité par l'étendue du territoire et le nombre des habitants. Dans tous les cas, même dans celui du plus petit territoire, il est certain qu'il y a tout à gagner pour le peuple à mettre en représentation toutes les natures de pouvoirs dont se compose l'établissement public. »

Sous l'influence de ces idées et de ces principes, Sièyes édifie la machine vraiment nouvelle qui doit désormais donner la vie et l'action au corps social. Il arrête la formation de trois listes électorales : l'une, la liste communale, qui constitue le premier degré d'élection et se compose de 600,000 électeurs; la seconde, la liste départementale, qui constitue le deuxième degré d'élection et appelle 60,000 électeurs; enfin la troisième, ou liste nationale, qui domine les deux autres. La puissance électorale se diversifie et s'applique aux fonctions de l'ordre législatif et aux fonctions de l'ordre exécutif. Un tribunat est institué, une tribune de pétition

populaire, comme l'appelle Sièyes, s'ouvre à toutes les demandes et à toutes les réclamations; un grand électeur domine tous les pouvoirs et résume en lui un singulier mélange d'activité et d'inertie : il n'est pas héréditaire, il est simplement l'homme de la nation, et reçoit d'elle son principe pour répondre et satisfaire à un besoin national; il ne gouverne pas, nomme simplement les chefs du gouvernement, les surveille, les révoque, les remplace. Les véritables chefs du gouvernement sont réduits à deux consuls, l'un pour l'extérieur, l'autre pour l'intérieur. Au premier, l'armée de terre, la marine, les colonies, et en général tous les rapports de la République avec les autres gouvernements; au second, la police, la justice, les finances et l'intérieur proprement dit. Chaque consul obtient, comme gouvernement, un Conseil d'État investi de nombreuses fonctions, une Chambre de justice politique et des ministres dont le nombre doit s'élever à quatorze, pour répondre à toutes les parties essentielles et distinctes du service public.

Enfin, le collége des conservateurs, autorité représentative de toute la nation, doit choisir le grand électeur. Sièyes l'appelle collége des conservateurs, parce que son but principal est de maintenir la constitution dans toute sa pureté,

soit en expliquant les difficultés et en réglant les conflits de compétence, soit en réprimant les atteintes qui lui seraient portées.

Tel était en résumé la création de Sièyes; il s'agissait de la faire accepter à Bonaparte, qui voyait en elle l'instrument qui devait servir à sa puissance, et aux deux commissions intermédiaires chargées de réviser la constitution de l'an III. Les deux commissions se seraient montrées assez traitables; mais Bonaparte opposait de sérieuses objections, et de plus la résistance de l'intérêt personnel. Talleyrand, Rœderer et Boulay de la Meurthe servaient d'intermédiaires entre les deux opposants, sans arriver à une conciliation facile. Bonaparte ne voyait dans le grand électeur qu'un fantôme décoré, sans force et sans mouvement, ne pouvant servir activement la chose publique, et il disait : « Comment a-t-on pu s'imaginer qu'un homme de quelque talent et d'un peu d'honneur voulût se résigner au rôle d'un cochon à l'engrais de quelques millions? » L'idée des deux consuls gouvernants lui déplaisait, et la possibilité d'être appelé et ostracisé dans le collége des conservateurs le révoltait : aussi, comme Sièyes menaçait de se retirer à la campagne, Bonaparte s'apprêtait à profiter de son absence, et parlant à Rœderer : « Si Sièyes s'en va, lui disait-il, rédigez-moi vite un plan de

constitution; je convoquerai les assemblées primaires dans huit jours, et je la leur ferai approuver, après avoir renvoyé les commissions. » Sa mauvaise humeur s'exhalait encore par ces paroles, du reste assez justes : « Il croit, ajoutait-il en parlant de lui, posséder seul la vérité. Quand on lui fait une objection, il vous répond comme un prétendu inspiré, et tout est dit : ce n'est pas ainsi qu'on doit traiter avec les hommes; il ajoute foi à tous les rapports qu'on lui débite, et s'entoure de petits esprits qui font métier de nourrir sans cesse ses soupçons. » Siéyes ne partit pas pour la campagne, et on convint que les modifications porteraient sur quatre points principaux : les listes d'éligibilité, l'organisation du pouvoir législatif, le collége des conservateurs, la forme du gouvernement; mais modifier quelques parties, c'était détruire et changer le tout. Tous les rouages de la conception de Siéyes se tenaient si intimement que la suppression la plus légère altérait l'harmonie de l'ensemble, et il est facile de se convaincre que la constitution de l'an VIII, malgré la participation du célèbre constituant à ses travaux préparatoires, n'est ni sa pensée ni son œuvre. Quarante-cinq jours après le 18 brumaire, la constitution nouvelle était terminée et approuvée par 3,011,007 suffrages.

Là expire la vie politique de Sieyes; il avait eu raison dans son jugement sur le général Bonaparte. Nous nous étions donné un maître, et un maître qui n'admettait de résistance ni dans les actes ni dans les idées. La France se résignait et voulait bien, malgré la grandeur du sacrifice, acheter pendant quelques années l'ordre à un pareil prix. Sièyes lui-même le comprit, et cette grande intelligence s'inclina devant le double empire de la volonté et du succès. Il fit plus, et, ce qui n'était pas nécessaire, il reçut plus tard les bienfaits et les honneurs de celui auquel il avait naguère tendu la main au 18 brumaire; il se laissa faire comte de l'empire et sénateur. Bonaparte pouvait trouver quelque charme à cette mystification; mais le manteau de sénateur ne convenait pas mieux à Sièyes que la soutane de l'abbé. Du reste, il sembla comprendre le rôle qu'on lui assignait par ces stériles honneurs. Il garda une attitude réservée et un silence imperturbable, jusqu'au moment où les grands événements qui bouleversaient l'Europe en 1814 et 1815 ramenèrent de l'exil la vieille dynastie des Bourbons. Le sort qui l'attendait lui fut bientôt connu. Singulière destinée des princes! ce qui éclaire l'humanité ne saurait frapper leurs yeux, et les enseignements les plus vulgaires de la prudence les fuient et leur échap-

pent. Ils oublient les événements et se souviennent des injures; ils punissent les personnes et sont insensibles aux menaces qui naissent des choses mêmes. Doublement infidèle au pardon que le roi martyr avait consigné dans son testament et aux promesses d'amnistie de la Charte, Louis XVIII rendit l'ordonnance du 12 janvier 1816, qui condamnait à l'exil les régicides. Bruxelles fut le lieu de la retraite de Sièyes; il y vécut de la vie la plus modeste, jusqu'en juillet 1830. La France s'ouvrit alors à ce noble vieillard, le reçut jusqu'en 1835, époque à laquelle il s'éteignit, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Durant les dernières années de Sièyes, sa retraite n'était troublée que par quelques rares visites, précieuse faveur accordée aux hommes célèbres par leurs talents ou par la part qu'ils avaient prise aux événements publics. Ils abordaient Sièyes comme dans un sanctuaire, et croyaient voir revivre en lui les temps immortels au milieu desquels il avait vécu.

Sièyes mérite une place à part dans la série des publicistes et des hommes d'État que révélèrent les différentes phases de la Révolution française; elle eut besoin de lui pour préciser le but vers lequel elle tendait et pour diriger ses premiers essais. Il vint un moment où il cessa de lui être utile, faute par lui de se plier aux

événements et de s'accommoder aux passions des hommes, qui ne se meuvent pas comme les pièces d'un échiquier, à la volonté du joueur, tant est admirable cette Providence, qui, dans la profondeur et la justice de ses desseins, ne veut pas laisser à un seul homme, quel qu'il soit, la gloire d'accomplir à lui seul une grande pensée ou un grand événement! Ce que Sièyes avait commencé, d'autres devaient le continuer et le compléter. Comme penseur, Sièyes a eu les défauts de ses qualités; il avait emprunté aux mathématiques, à l'étude desquelles il s'était longtemps livré, une rigueur de déduction que rien ne pouvait contrarier. Il cessait souvent d'être vrai et rationnel tout en procédant par les déductions de la logique la plus rigoureuse. Ses défauts et ses qualités ont du reste été acceptés souvent de confiance, et malgré son immense talent, il lui a manqué et il lui manquera toujours d'être populaire.

CHATEAUBRIAND.

Est-il donc vrai que le règne de la poésie touche à son terme, et qu'elle finisse comme ces religions qui, après avoir consolé et relevé l'humanité, viennent s'éteindre dans son ingratitude et ses dédains? Formes, inspirations, tout s'efface ou s'effeuille dans sa brillante et magique couronne, et nous laisse retomber dans les régions désenchantées du prosaïsme et de la réalité. Autrefois Horace se contentait de vivre loin de Rome, aux riants coteaux du Tibur, au doux murmure des cascatelles de l'Anio; il chantait Auguste et Mécène sans envie de leur puissance et sans leur en demander le partage. Horace voudrait aujourd'hui être Auguste ou tout au moins Mécène, et, comme eux, gouverner le monde au lieu de soupirer des vers. Pourquoi ces changements? Pourquoi, quand on a reçu l'inspiration céleste, quitter le Parnasse pour les clameurs de la place pu-

blique? Comment expliquer tout ceci? Et ne faut-il pas, en tout cas, plaindre ces anges déchus, et pour nous et pour eux, et, en déplorant leur erreur, admirer encore ce qu'ils ont fait dans une voie qui ne paraissait pas au premier jour s'ouvrir à eux?

Chateaubriand est né à Saint-Malo, en 1769, d'une ancienne et noble famille de Bretagne. La ville qui lui a donné le jour doit également recueillir ses cendres. Comme un solitaire de la Trappe, il s'est préparé une tombe. Du rivage on distingue un rocher que fatigue et que creuse le flot de la mer, et qui doit recevoir les restes de l'illustre Breton [1]. A vingt ans, Chateaubriand accourait à Paris comme tous les jeunes gens attachés à la noblesse; il venait demander la confirmation de son blason en montant dans les carrosses du roi, ambition modeste qui nous semble puérile aujourd'hui, et qui, au dernier siècle, éveillait l'envie de tous les courtisans. Une fois cet honneur obtenu, il ne restait plus à Chateaubriand qu'à languir comme officier dans une des garnisons du royaume. La France, il est vrai, commençait alors à s'agiter; mais il était bien permis à un

[1] La volonté de Chateaubriand a été obéie, et ses restes mortels reposent dans la tombe qu'il s'était préparée.

enfant de la Bretagne, et au souvenir de tant d'émotions populaires sans résultats, de croire que ces nouveaux mouvements s'évanouiraient de même sans laisser de traces; le passé ne pouvait décider de l'avenir. Au lieu d'un grain qui éclate et qui passe, c'était le prélude et les signes avant-coureurs de l'orage le plus violent qui, depuis le seizième siècle, eût agité et désolé les peuples. Dans ces circonstances, Chateaubriand quitta la France pour aller visiter le nouveau monde. Il vit Washington, et, comme il était de mode à cette époque, il lui offrit les hommages de son admiration, puis il s'aventura au milieu des forêts vierges, des savanes incultes, et s'abandonna au cours des fleuves inexplorés.

Un jour, au bord de l'Ohio, il apprend que la tempête vient d'éclater en France, que le mouvement politique a tout modifié : opinions, société, institutions, que la royauté va sombrer dans le naufrage, que l'infortuné Louis XVI a été arrêté dans sa fuite à Varennes, que la noblesse de France a émigré sur la rive droite du Rhin et se prépare à la guerre civile, sous la direction d'un Condé.

A cette nouvelle, Chateaubriand quitte le nouveau monde, et vient payer de son sang la dette dont, à titre de noble, il se croit comptable

envers la royauté déchue. Après de vaines tentatives en Allemagne, l'émigration se dissipe, et Chateaubriand, comme un grand nombre de ses compagnons d'infortune, se réfugie à Londres, où, pressé par le besoin, il se met aux gages d'un libraire, et compose son premier ouvrage : l'*Essai historique sur les révolutions*. Le point de départ de l'auteur est qu'il n'y a rien de nouveau dans ce monde; qu'au milieu même des crises les plus violentes de l'humanité, on reconnaît toujours en elle les mêmes mobiles, les mêmes passions; que les temps modernes doivent retrouver les personnages de l'antiquité sous les traits des personnages actuels; que César et Brutus, Pisistrate, Solon, Lycurgue, revivent dans des contemporains; que la Convention s'impressionne des mêmes passions que l'agora ou le forum. Cette métempsycose politique est sans doute vraie sous un point de vue, mais elle est fausse sous un autre. Elle est vraie en ce sens que le cœur humain a peu changé, malgré l'influence des siècles; qu'à Londres et à Paris, comme à Athènes et à Rome, qu'aujourd'hui comme autrefois, il se tourmente des mêmes misères, se flétrit des mêmes vices et s'exalte des mêmes vertus. Elle est fausse, si l'on ne tient pas compte dans l'appréciation des événements et des caractères des variétés infinies d'une civilisa-

tion nouvelle, des principes politiques différents, du changement des religions : en ce sens, les crimes et les belles actions dont nous sommes les témoins ne refléteront pas exactement le passé. Du reste, l'*Essai historique sur les révolutions*, qui est plutôt le produit de l'exaltation des circonstances qu'une appréciation calme et philosophique des faits, reproduit encore dans certaines parties les déclamations de Rousseau, dans son Discours sur l'inégalité des conditions, contre l'état social. On y lit ces phrases : « Les corps politiques, quels qu'ils soient, ne sont que des amas de passions putréfiées et décomposées ensemble... Il n'y a qu'une liberté, une céleste, une délicieuse, celle de la nature... » Et pour la faire goûter, Chateaubriand termine en offrant à son lecteur, qui ne le suivra pas, une nuit chez les sauvages du Canada. De sa part, de pareilles sorties contre la société et l'éloge immodéré de l'état de nature sont moins pardonnables qu'à Rousseau, blessé si cruellement par les lois et les exigences artificielles de l'ordre dans lequel il vivait. Rousseau n'avait pas vu les Indiens, et son imagination pouvait à son gré se créer de magnifiques et de primitives illusions.

Les douleurs de l'exil ramenaient souvent Chateaubriand au souvenir de cette France

qu'il connaissait à peine, et qui en 1800 se remettait de ses récentes émotions sous la main puissante du premier consul, semblable au dieu de la fable, soulevant et apaisant la tempête. Grâce à lui, Chateaubriand fut rayé de la liste des émigrés et put se livrer à ses travaux littéraires. L'épisode d'*Atala*, et bientôt après, *le Génie du christianisme* révélèrent le grand écrivain et le moraliste revenu de ses premières erreurs. La publication du *Génie du christianisme* était alors moins un événement littéraire qu'un événement politique. Il répondait merveilleusement aux dispositions de la société sortie de la tourmente révolutionnaire. Ni l'incrédulité du siècle passé, ni les saturnales du culte de la Raison, ni les rêveries de quelques apôtres sans mission, n'avaient éteint cette soif insatiable qui s'attache au cœur de l'homme et incline sa raison devant les mystères de la foi. On eût dit que son émancipation civile et politique allait le rendre plus humble dans ses croyances religieuses, en les ranimant, en relevant le signe déprimé du dogme catholique. Chateaubriand comme écrivain, le premier consul comme pouvoir politique, se donnaient sur la société nouvelle un empire incontesté.

Le 19 floréal an XII (9 mai 1803), Talleyrand, alors ministre des relations extérieures,

écrivait à Chateaubriand la lettre suivante :

« Je m'empresse, citoyen, de vous envoyer une copie de l'arrêté par lequel le premier consul vous nomme secrétaire de légation de la République à Rome.

« Vos talents et l'usage que vous en avez fait n'ont pu que vous faire connaître d'une manière avantageuse dans votre pays et dans celui où vous allez résider, et je ne doute pas du soin que vous mettrez à justifier la confiance du gouvernement. »

Chateaubriand accepta la position qu'il n'avait pas sollicitée, et se rendit auprès du cardinal Fesch, qui venait de remplacer M. de Cacault comme ministre de la République française.

Le séjour de Rome devait convenir à Chateaubriand. Le sentiment de la grandeur humaine et de son néant ne parle nulle part plus haut que dans la ville éternelle. On y voit quel degré d'élévation ont atteint la puissance et le génie, et le peu de poussière qui survit à tant de pompe et d'éclat. L'auteur du *Génie du christianisme*, échappé à peine aux forêts vierges de l'Amérique, trouvait dans les ruines du passé, dans les pierres séculaires, un contraste qui plaisait à son imagination. Il voyait en même temps le contraste non moins éloquent des an-

ciennes et des nouvelles croyances dans le Panthéon, le dernier temple du paganisme, et dans le Colisée, le premier autel de la religion chrétienne, et de ce rapprochement naissait l'idée des *Martyrs*.

Les préoccupations littéraires et poétiques de M. de Chateaubriand lui laissaient cependant le loisir de se former aux affaires, et la cour de Rome était pour lui une école profitable; elle offrait alors une réunion de prélats distingués et des traditions qui depuis se sont trop effacées. Un incident sur lequel il existe plusieurs versions, les unes sérieuses, les autres moins graves, nécessita le changement de Chateaubriand, et le premier consul, qui connaissait l'intérêt que lui portait M. de Fontanes, lui disait dans son mécontentement: «Votre protégé, je le ferai amener ici pieds et poings liés.» Chateaubriand en fut quitte pour la menace; on l'envoya même comme ministre plénipotentiaire dans le Valais. Son séjour y fut de courte durée. La fin tragique du duc d'Enghien amena sa démission. Le soldat de l'armée de Condé ne pouvait servir l'homme qui ordonnait la catastrophe des fossés de Vincennes. La rupture était éclatante et définitive.

On n'a pas assez remarqué, en étudiant les événements qui précipitèrent la fin de l'Empire,

combien fut décisive l'influence de certains personnages politiques ou littéraires que Bonaparte avait blessés dans leurs intérêts ou dans leurs susceptibilités d'amour-propre. Chateaubriand, Mme de Staël, Benjamin Constant, ou par une opposition occulte, ou par l'action de leurs écrits mutilés par la censure impériale, agirent sur l'opinion publique, la détachèrent du pouvoir, et lorsque le sort des combats vint à trahir l'heureux soldat qui s'était fait empereur, il se trouva que la confiance et l'affection des masses lui firent également défaut.

Il faut toutefois reconnaître que l'opposition de Chateaubriand était plutôt un devoir de conscience qu'une pierre d'attente jetée pour l'édification de sa fortune à venir. Dès 1811, il donnait des preuves difficiles alors d'indépendance. Reçu à l'Académie française et chargé de l'éloge de Chénier, il refusait de modifier son discours, et par sa résistance persistante il est arrivé à être le seul membre n'ayant pas subi cette difficile épreuve des réceptions publiques, dans lesquelles l'art oratoire doit venir au secours des délicatesses de la louange et des susceptibilités de la modestie.

Enfin 1814 arriva. C'était pour les ennemis de l'Empire une circonstance imprévue, un jeu de la fortune sur lequel ils n'avaient pas compté.

Chateaubriand n'hésita pas alors à prendre parti pour les Bourbons. Il écrivait en mars de la même année sa fameuse brochure *De Buonaparte et des Bourbons*. Quand la vie s'est écoulée au milieu des révolutions, on apprend à être indulgent, et l'histoire, d'habitude si inexorable, ne condamnera pas sans réserve ceux qui, à des époques de vertiges et de changements imprévus, n'ont pas été assez forts et assez maîtres d'eux-mêmes pour apprécier les hommes et les événements avec l'impartialité d'un juge désintéressé. Que Chateaubriand appelle Bonaparte «cet insensé... le bourreau des Français»; qu'il parle de ses erreurs; qu'il le désigne comme «un étranger absurde en administration, criminel en politique»; qu'il conteste sa gloire militaire; qu'il dise de lui que c'est «un faux grand homme; que sa tête assez vaste est l'empire des ténèbres», on le comprend et on le pardonne, surtout lorsque plus tard il écrit ces lignes: «Je le jugeai d'abord avec les générations souffrantes, moi-même une de ses victimes. Depuis, j'ai dû parler d'un sceptre perdu, d'une épée brisée, en historien consciencieux, en citoyen qui voit l'indépendance de son pays assurée.» Bonaparte lui-même, ainsi que l'atteste M. de Montholon dans ses *Mémoires*, oubliait les jugements et les attaques passionnées dirigées contre lui.

La première Restauration ne fit pas pour Chateaubriand ce qu'il devait en attendre, et s'il suivit Louis XVIII à Gand, ce fut plutôt par conscience politique que par reconnaissance. Les conseils qu'il donna dans son rapport sur l'état de la France au 12 mai 1815 ne durent pas en tous points agréer au vieux roi et à son entourage.

A la seconde Restauration, le titre de ministre d'État, et plus tard différentes ambassades récompensèrent faiblement les services de M. de Chateaubriand; le titre même de ministre d'État lui fut retiré pour la publication inopportune de *la Monarchie selon la Charte*. Cet ouvrage était le commentaire intelligent d'un texte nouveau, et qu'amis ou ennemis avaient souvent peine à comprendre. Depuis on a pu faire mieux, mais la première glose avait ses difficultés et ses mérites. Les principes les plus libéraux, les plus sages, les plus vrais s'y trouvent consignés. Quelques citations en feront juger. « Hors la Charte, dit Chateaubriand, point de salut... Renoncer à la majorité, c'est vouloir marcher sans pieds, voler sans ailes; c'est briser le grand ressort du gouvernement représentatif... Les ministres doivent être maîtres des Chambres par le fond et leurs serviteurs par la forme... Point de gouvernement représentatif sans la liberté de la

presse... Le ministère doit sortir de l'opinion...» Chateaubriand veut encore l'initiative des Chambres seule, et trouve l'initiative du trône antimonarchique. Il demande également la publicité des séances de la Chambre des pairs, le droit d'interpellation et l'obligation pour les ministres de répondre. Depuis, et par l'exercice du régime représentatif, ces divers points sont devenus des faits acquis; mais, aux premiers temps de la Restauration, ces principes étaient tous contestés, et il y avait, de la part des royalistes surtout, un courage incontestable à prendre parti pour les vraies doctrines de la constitution nouvelle.

Les congrès sont en diplomatie comme les consultations dans les maladies physiques. Quand un homme se meurt, on appelle plusieurs médecins à son chevet. Lorsqu'il arrive que les États s'agitent et que les peuples s'inquiètent, alors les congrès se forment et s'organisent. Malgré ces précautions, le malade meurt souvent, et les peuples font leurs révolutions. En 1822, l'Europe venait d'éprouver de violentes secousses dont l'effet pouvait s'étendre encore. Naples, le Piémont, l'Espagne, les départements méridionaux de la France, avaient frémi aux anciens cris de liberté. Par malheur, les excès des partis n'avaient pas tardé à cor-

rompre et à dénaturer ce qu'il pouvait y avoir de juste dans ces différentes insurrections. Sous l'appréhension de ces divers mouvements, il fut décidé par les grandes puissances qu'elles enverraient leurs plus illustres représentants, princes ou ambassadeurs, à Vérone, dans le but de s'occuper des affaires de l'Europe. Nulle ville ne semble plus convenable que Vérone pour traiter des choses de la terre, tant elle en semble dégagée. Sans les soldats autrichiens qui sillonnent cette ville des anciens temps du moyen âge, la ville des Scaligieri, de Roméo et de Juliette, à voir ces jardins qui s'élèvent en amphithéâtre et dont les arbres ressemblent à des plantations funéraires, à voir ce cirque qui attend cent mille spectateurs et qui retentit seulement du bruit de l'enclume d'un pauvre forgeron abrité sous un de ses vomitoires, on dirait une vaste solitude; une cité abandonnée d'hier, Herculanum ou Pompéi, moins l'éruption du Vésuve. A Vérone se réunirent tout ce que l'Europe comptait de grands personnages et de politiques consommés : l'empereur Alexandre, l'empereur d'Autriche, M. de Metternich, lord Wellington.

Chateaubriand, quoique ambassadeur à Londres, ne figurait cependant qu'en seconde ligne, et sous la direction de M. de Montmorency,

alors ministre des affaires étrangères. Dans les quelques mois de la durée du congrès, on discuta d'importantes questions de droit public international, telles que la traite des nègres, les pirateries dans les mers de l'Amérique ou les colonies espagnoles, les démêlés de l'Orient entre la Russie et la Porte, la position de l'Italie, les dangers de la révolution d'Espagne par rapport à l'Europe et surtout par rapport à la France, puis la navigation du Rhin, les troubles de la Grèce et les intérêts de la régence d'Urgel. Chargé de répondre au mémorandum de lord Wellington, au sujet de la traite des nègres, Chateaubriand écrivit cette phrase, qui depuis a eu un intérêt de circonstance : « Quant au droit de visite, disait-il, si le gouvernement français pouvait jamais y consentir, il aurait les suites les plus funestes... » N'était-ce pas prévoir l'avenir et le condamner? Le congrès de Vérone n'eut pas tous les résultats qu'on en attendait; les résolutions qui furent prises par les diverses puissances n'eurent pas d'importance réelle. On s'ennuyait à Vérone, et ce mal, dont ne saurait se défendre la grandeur, amena la dissolution du congrès avant la conclusion des affaires qui l'avaient motivé.

Chateaubriand revint à Paris à la fin de 1822. Il était à la veille de repartir pour

Londres et d'aller y reprendre ses fonctions d'ambassadeur, lorsque M. de Villèle, alors président du Conseil, lui offrit le portefeuille des affaires étrangères, résigné par le comte de Laval-Montmorency. Après quelques hésitations, inspirées par la délicatesse de ses sentiments, et sur les instances pressantes de Louis XVIII, Chateaubriand accepta le 22 décembre.

C'était le moyen de réaliser une pensée qui le préoccupait avant de partir pour le congrès de Vérone : une invasion en Espagne pour rétablir à la fois Ferdinand sur son trône et inspirer aux Bourbons de France une confiance dans leur armée qu'ils n'avaient pas. L'opposition sous la Restauration se prononçait vivement contre l'entrée d'une armée française en Espagne; elle se croyait sans doute obligée de témoigner sa sympathie aux exaltés de Madrid et de Cadix; et pour faire triompher en France sa résistance, elle prétendait que la guerre d'Espagne nous était imposée par la Sainte-Alliance. Le moyen était excellent pour atteindre son but, mais perfide. En France, plus qu'en tout autre pays, l'obéissance à l'étranger exalte les répugnances, et il y avait dans cette tactique, si ce n'est beaucoup de sincérité, du moins de l'habileté. Mais le reproche était-il fondé? Maintenant que les temps

se sont éloignés, que les haines se sont calmées, ou plutôt se sont portées sur d'autres points, il semble constant que la France était libre de ses mouvements; elle rencontrait même de la résistance de la part de quelques-unes des puissances étrangères, une résistance sourde de la part de l'Autriche et de la Prusse, une résistance qui menaçait de dégénérer en rupture de la part de l'Angleterre, dont la politique en Espagne consiste à se placer sans cesse en opposition avec nous, d'y défendre la démagogie, comme nous défendons un libéralisme modéré. La Russie seule était bien disposée pour nos armes et souhaitait leur succès.

L'opposition attaquait encore la guerre d'Espagne sous un autre rapport, et là ses reproches semblaient plus fondés. De quel droit le gouvernement français intervenait-il dans les affaires intérieures d'une autre nation? N'était-elle pas libre de se constituer à sa guise, et l'Espagne devait-elle soumettre ses résolutions à l'agrément des autres cabinets? Ce thème se produisait avec des apparences de générosité qui sont toujours bien accueillies par l'opinion publique : c'était la défense du faible contre le fort. Du reste, alors comme depuis, dans des circonstances analogues, on n'est pas arrivé à bien préciser les circonstances qui autorisent une puissance à

intervenir dans les affaires d'une autre puissance; les principes se sont modifiés avec les intérêts et, quoi qu'il en soit de la question envisagée de son point de vue général, d'autres considérations militaient dans la pensée de Chateaubriand et lui faisaient désirer la guerre d'Espagne.

Il voulait relever le drapeau blanc, le drapeau de Bouvines et de Fontenoy, dont on niait la vertu; rendre à la légitimité une armée fidèle et aguerrie, la montrer en France aux partis, en même temps qu'elle passait la Bidassoa et se répandait dans la Catalogne pour combattre les bandes de Mina; se rendre fort vis-à-vis des puissances pour réclamer la frontière du Rhin. Ce projet, injuste au point de vue espagnol, avait pour le gouvernement de la Restauration de l'utilité et de la grandeur. Il réussit en dépit de l'opposition des Chambres, des hésitations du Conseil et des déclamations intéressées du président du Parlement anglais. Pour ménager ce résultat, Chateaubriand déploya une activité infatigable. On peut suivre la réalisation de sa pensée dans la correspondance qu'il adressait aux ambassadeurs, aux ministres des différentes puissances, aux généraux commandant les corps d'armée, avec une ardeur juvénile, et cela jusqu'au jour où la reddition de Cadix annonça le terme des opérations militaires.

Chateaubriand ne devait pas jouir longtemps de ce succès. La politique intérieure, ou plutôt des rivalités de personnes, l'antipathie persistante de Louis XVIII, qui, comme classique en littérature, se croyait obligé de se défier d'un romantique, devaient prochainement amener sa retraite. Le 6 juin 1824, un lundi de Pentecôte, il entrait aux Tuileries, lorsqu'on lui apprit qu'il n'était plus ministre. La lettre suivante lui annonçait cette nouvelle :

« Monsieur le vicomte, j'obéis aux ordres du roi en transmettant de suite à votre excellence une ordonnance que Sa Majesté vient de rendre. J'ai l'honneur...

« Le président du Conseil des ministres,

« Signé J. DE VILLÈLE.

« Louis par la grâce de Dieu, etc.

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui uit :

« Le sieur comte de Villèle, président de notre Conseil des ministres, et ministre secrétaire d'Etat au département des finances, est chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand... »

La forme ne dissimulait même pas la brutalité de la destitution. C'était, ainsi que le

disait Chateaubriand, le chasser comme un valet qui aurait volé la montre du roi sur sa cheminée.

De chef, Chateaubriand se fit soldat de cette milice anonyme qu'on appelle la presse, et qui, sous la Restauration, portait des coups mortels; puissance bien déchue, grâce à des imprudences et à des exagérations successives, et qui n'a pas assez remarqué qu'elle puise sa force autant dans sa réserve que dans ses attaques. Chateaubriand partagea ses luttes et ses succès de 1824 à 1830. Sous le ministère Martignac, il fut appelé à l'ambassade de Rome, et, à Rome comme à Londres, il lui fut donné, par un jeu singulier de la fortune, de revoir dans tout l'éclat de la puissance des lieux qu'il avait visités vingt années auparavant avec toute l'humilité et le dénûment du pèlerin.

La Révolution de 1830, résultat violent d'une opposition dont Chateaubriand n'avait pas, dans l'ordre d'idées qui lui était propre, suffisamment calculé le but et l'impétuosité, devait mettre fin à son rôle politique. Pour les intelligences élevées et les cœurs chaleureux, le changement de religion n'est pas chose possible, et pour le vieux serviteur de la monarchie, la foi politique était une croyance religieuse qui avait son symbole dans le principe de la légiti-

mité, dont le règne touchait à son terme. La légitimité et le droit divin devaient désormais s'incliner devant la souveraineté de la nation, comme au seizième siècle et par la réforme de Luther, la foi et l'obéissance aveugle ont fait place à la liberté de conscience et d'examen.

On a encore entendu Chateaubriand dans les jours d'agitation et de soulèvement de l'ordre de choses nouveau; mais, dans les accents les plus énergiques de ses plaintes et de ses regrets, il n'a jamais montré la confiance du succès. Les paroles de Chateaubriand étaient comme celles que Bossuet laissait tomber sur le drap funéraire des illustres morts dont il disait la vie. Chateaubriand pleurait le deuil de l'ancienne monarchie, et, dégagé de ce pieux devoir, il songeait à déposer son rôle et à laisser un intervalle entre la vie et la mort, exemple remarquable et que doivent suivre les hommes chez lesquels se rencontre la vraie distinction.

Populaire dans une cause impopulaire, Chateaubriand apparaîtra aux futures générations comme un des personnages les plus marquants de ce siècle; il a été grand dans les lettres: la littérature de l'Empire se résume en lui; grand dans la religion : quand le premier consul relevait les temples, Chateaubriand faisait

mieux, il ranimait les cœurs; grand dans la politique : à défaut de succès durables, il a toujours apporté dans sa vie parlementaire et dans ses relations une élévation de sentiments, une loyauté chevaleresque à laquelle tout le monde a rendu hommage. Bien que dans les derniers temps de sa vie l'opinion publique ait semblé, par son silence, se fatiguer de son admiration, comme les Athéniens se lassaient d'entendre appeler Aristide le juste, Chateaubriand n'a pas dû s'inquiéter de ce refroidissement; la postérité à laquelle il est prédestiné le dédommagera en tout cas de l'oubli momentané de ses contemporains.

M. MIGNET.

La grande famille des historiens comporte des nuances et des distinctions qui ne sauraient échapper à un esprit sérieux et attentif. Les uns, ne reconnaissant aux événements qu'une réalité extérieure, sans pénétrer l'esprit qui les anime, n'attribuent aucune valeur aux leçons qui en découlent; ils sont, pour ainsi dire, les matérialistes de l'histoire. Les autres, les biographes, les chroniqueurs, ne voient que des individualités au milieu de cette masse de personnages qui composent les nations, et qui tous, grands ou petits, acteurs principaux ou secondaires, viennent donner leur mot dans le grand drame de la vie des peuples. Il en est enfin qui se placent plus haut, dont le coup d'œil est plus sûr, plus pénétrant, plus incisif, qui dédaignent l'enveloppe extérieure, qui méprisent les individus, ou tout au moins ne leur accordent que la valeur qu'ils méritent, une valeur relative, et

qui alors, s'emparant des masses, analysant les institutions, demandant aux événements leur principe et leurs conséquences, procèdent comme d'habiles physiologistes, donnent la raison de la vie et de la mort des nations, et, dans les limites qui appartiennent à l'humanité, résolvent ces difficiles questions de la politique. Ainsi faisait Tacite, lorsqu'il demandait compte au peuple romain de sa lâcheté; au sénat, de son abaissement, et à l'empereur de ses odieuses tyrannies. Ainsi a fait depuis Montesquieu, soit qu'il interrogeât la société la plus puissante de l'antiquité, dans la *Grandeur et Décadence de l'empire romain*, soit que plus tard, dans l'*Esprit des lois*, il ait recherché, par l'étude de la constitution anglaise, les conditions des gouvernements appelés à régir désormais les sociétés modernes. Cette glorieuse école a laissé des disciples qui suivent leurs maîtres, à des distances inégales, dans la voie qui leur a été ouverte. Parmi eux se place un écrivain que recommandent déjà d'importants travaux, M. Mignet.

M. Mignet est né à Aix, en Provence, en 1796; sa personne, son esprit, l'éclat de son imagination ne démentent pas le caractère habituel des Provençaux. On retrouve chez cette race d'élite la source d'où découle le sang qui anime son cœur, et la Grèce, par une tradition mystérieuse

que les siècles n'ont pas effacée, semble se refléter encore dans les descendants de ces hardis Phocéens qui vinrent fonder Marseille sur les bords de la Méditerranée. Aussi ardents, aussi spirituels que leurs voisins de la Gascogne, les Provençaux ont de moins qu'eux l'exaltation de la pensée et l'exagération proverbiale de la parole. Les Provençaux vivent par le cœur, par la pensée, et la France reconnaissante leur doit, dans tous les genres, des hommes d'élite.

En 1818, M. Mignet terminait ses études de droit à la Faculté d'Aix, par une thèse *sur l'absence*, dont la partie philosophique et les calculs de probabilités qui ont servi au législateur à établir les principes de la matière, sont habilement déduits et exposés. Avocat, grâce à cette épreuve, M. Mignet ne paraît pas avoir pris au sérieux sa nouvelle profession. Soit vocation pour les études historiques, soit qu'il ait compris à l'avance les désillusions de cette profession qui promet plus qu'elle ne peut tenir, il se jeta dans l'étude des vieilles chroniques, de l'histoire de France, et lorsque l'Académie d'Aix mit au concours l'éloge de Charles VII, il concourut et obtint le prix.

Plus tard, l'éloge de saint Louis et l'étude du caractère et de l'influence des institutions de ce prince, proposés par l'Académie des inscriptions

et belles-lettres, lui préparèrent également de nouveaux succès. Ces deux ouvrages sont loin, surtout sous le rapport de la forme, d'être à l'abri de la critique. On y retrouve des souvenirs trop récents, des amplifications de rhétorique et des sacrifices trop volontaires au goût des académies et surtout des académies de province, qui serviraient de refuge à la période, si elle venait à être bannie du langage. Du reste, au milieu d'une admiration excessive pour la politique de ces deux princes, on est étonné de rencontrer chez un jeune homme de vingt ans une étude aussi complète de la féodalité et des différents systèmes dont elle a été l'occasion de la part de Boulainvilliers, de Montesquieu et de plusieurs autres écrivains. Il arrive trop souvent que les succès académiques enivrent et perdent les jeunes lauréats. Heureux lorsqu'au contraire, et par exception, ils leur marquent leur véritable aptitude! Couronné deux fois, M. Mignet voulut quitter la ville d'Aix pour un théâtre plus vaste.

M. Mignet ne prenait pas seul le chemin si désiré de la grande ville. Auprès de lui, et dans une communauté complète de sentiments et d'études, s'était formé à Aix, à l'École de droit et au barreau, un homme appelé depuis à de brillantes destinées, M. Thiers. Tout les rappro-

chait : leur position présente et leur confiance dans l'avenir; un talent encore dans sa première séve, plein d'espoir; une amitié sincère, qui devait être pour eux un utile secours dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, et dont le lien était bien puissant, puisqu'il devait résister aux épreuves si difficiles de la rivalité littéraire.

Enfin, les circonstances allaient leur venir merveilleusement en aide. La Restauration était arrivée au moment où elle exagérait maladroitement et pour sa ruine prochaine les dangers de son principe et de ses antipathies. Les événements aussi imprévus que favorables au milieu desquels elle s'était substituée à l'Empire lui donnaient de funestes éblouissements. Elle se croyait assez forte pour réagir sans périls contre la grande émancipation de 89. En face de cet état de choses, il suffisait pour se ménager l'opinion publique de combattre par des souvenirs et des enseignements le régime nouveau. C'était à la fois une œuvre de raison et d'habileté. Pour cela, il était convenable de dire enfin avec quelque impartialité ce qu'avait été la révolution, et d'en retracer la marche et les développements sans apporter dans cette appréciation le fiel du ressentiment, comme l'avait fait Montgaillard, ou l'envisager d'un point de vue personnel et d'un

horizon restreint, comme cela avait lieu dans un nombre infini de mémoires en grande partie amnistiés par l'oubli; le temps était venu de prendre ce récit de haut et d'ensemble. Par une singulière coïncidence, M. Thiers et M. Mignet choisirent le même sujet. Ce qui pour d'autres eût été l'occasion d'une rivalité malheureuse amena pour eux un succès commun, et qui, pour chacun d'eux, n'enlevait rien à son émule. Loin de là, ils allaient se prêter un secours mutuel, se compléter. Ils le comprenaient bien eux-mêmes, tant ils avaient le sentiment de leur aptitude et de leur vocation différente.

M. Thiers, en effet, raconte plus qu'il ne juge. Il suit les événements et les hommes dans leurs détails infinis et sous leurs aspects divers. Il enregistre tous les faits, accordant une place à tous suivant leur importance, mais sans omission. M. Mignet généralise; son esprit se complaît dans la synthèse, et dans un cadre restreint il trouve le moyen de faire comprendre les faits et les enseignements d'une époque sans précédents dans l'histoire des peuples. Quel temps pour l'historien que les vingt-cinq années qui s'écoulent de 1789 à 1815! Quand l'humanité a-t-elle subi de pareilles crises? Tout ce qui agite les hommes, tout ce qui remue leurs passions bonnes ou mauvaises s'est produit dans un quart de

siècle : l'amour de la liberté avec toutes ses exagérations, le sentiment de la dignité de l'homme, le patriotisme, les inspirations du génie et du dévouement, le tout obscurci quelquefois par de tristes forfaits. La France et l'Europe ont souffert simultanément des douleurs des discordes civiles et des guerres sans cesse renaissantes, et ces combats, longtemps heureux pour nous, se sont terminés par l'épuisement, et on peut dire que la défaite est sortie à la fin d'une série de glorieuses victoires. M. Mignet n'est pas resté au-dessous de la tâche qu'il s'était imposée. On lui a adressé, il est vrai, ainsi qu'à M. Thiers, le reproche d'accepter trop facilement les faits accomplis et de les justifier par une sorte de nécessité providentielle, de sacrifier la morale publique à je ne sais quelle fatalité empruntée aux superstitions de l'Orient. On est allé trop loin. Il y a sans doute chez ces deux écrivains une appréciation moins sévère des époques de crises de la Révolution ; ils ont montré moins de colère contre de grandes erreurs, parce qu'ils ont compris plus sainement et avec plus de profondeur l'humanité et ses faiblesses, parce qu'ils ont vu en même temps qu'au milieu des catastrophes si amèrement expiées, il y avait une raison puissante qui entraînait et dominait toute autre considération, celle d'assurer le salut du

pays contre de formidables attaques. La Convention, puisqu'il faut la nommer, et que c'est à son occasion surtout que le reproche a été fait, la Convention a sauvé despotiquement la France et a eu le tort de ne pas agir contre la commune, dont il ne faut pas la rendre solidaire; elle eût pu le faire dans d'autres circonstances, cela est vrai, mais elle ne le pouvait au milieu des dangers qui l'environnaient; c'est ce que M. Mignet a compris : il a expliqué, sans les absoudre, les fautes, les erreurs et les crimes de cette époque de vertige, et on l'a appelé fataliste. Fallait-il donc se montrer sans pitié, méconnaître l'empire des circonstances, assimiler une époque de vertige à une époque de calme et de tranquillité? Non. Soyons plus justes; nos pères ont vécu en un temps d'orage, il ne faut pas les rendres responsables des éclats de la foudre.

Sans doute, il serait imprudent de prêter aux hommes une importance plus notable que celle qu'ils ont réellement exercée. Pour leur dignité cependant, pour leur laisser le sentiment de leur valeur personnelle et exciter ce puissant mobile de l'amour-propre qui engendre les grandes pensées et les grandes choses, il importe de leur rendre une justice impartiale. Aussi n'est-il pas téméraire d'affirmer que par leurs deux ouvrages et leur concours actif à la polémique de

la presse quotidienne, MM. Mignet et Thiers exercèrent une grande influence sur les événements de 1830 : ils réhabilitèrent des principes contestés et imprimèrent à tous les esprits une salutaire direction. Ils nous rappelaient que nous ne devions pas nous laisser déshériter de l'héritage de nos pères et demandaient une conclusion aux premières scènes du drame; on put croire un instant qu'elle allait sortir d'une révolution nouvelle.

A partir de 1830, M. Mignet et M. Thiers se séparent sans se désunir; ils subissent la loi de leur esprit et de leur caractère : M. Thiers va faire de l'histoire, tandis que M. Mignet continue à l'écrire. Le premier dédaigne le commerce des idées comme trop facile, comme n'offrant pas assez de résistance; il demande aux hommes des passions actives, de la lutte, des émotions, et se prépare sans doute des désenchantements. Le second préfère la méditation tranquille, le commerce des hommes et des choses d'autrefois. Appelé par la mort de M. d'Hauterive à le remplacer au ministère des affaires étrangères, il s'expose une fois aux chances électorales, mais il a le bonheur d'échouer.

Nommé membre de l'Académie des sciences morales et poliques en 1833, et bientôt après son secrétaire perpétuel, M. Mignet a pris au sérieux

cette dignité littéraire, et le nombre de ses travaux académiques est considérable. On remarque notamment un mémoire *sur l'Établissement de la réforme religieuse et sur la constitution du calvinisme à Genève*, un *Essai sur la formation territoriale et politique de la France depuis la fin du onzième siècle jusqu'à la fin du quinzième*, un autre mémoire ayant pour titre : *Comment l'ancienne Germanie est entrée dans la société civilisée de l'Europe occidentale et lui a servi de barrière contre les invasions du Nord.* La diversité du talent de M. Mignet s'est révélée surtout dans les éloges de plusieurs membres de l'Académie, qu'il a prononcés dans les réunions publiques annuelles de ce corps savant. Il a su, pour apprécier les divers personnages qu'il s'était proposé de faire connaître, saisir le talent particulier de chacun d'eux. Ainsi, en retraçant la vie et les œuvres de Talleyrand, de M. de Rœderer, de M. de Livingston, de Merlin, de Sièyes, de Broussais et de Destutt de Tracy, il s'est montré tour à tour publiciste, administrateur, philosophe, jurisconsulte, physiologiste. Chaque portrait lui fournit l'occasion de présenter une doctrine, et ses peintures réunissent l'attrait d'une biographie et celui des idées générales. Les éloges de Broussais et de Destutt de Tracy obtinrent un succès très-marqué. On remarque dans le pre-

mier une description du corps et dans le second une description de la pensée, qui se servent de pendant et qui méritent d'être comparées aux plus belles descriptions de Buffon :

« On connaissait, dit M. Mignet, peu ou mal le corps humain, ce chef-d'œuvre de la création divine, cette matière organisée, vivante, sensible, intelligente, qui sous un petit espace et avec un tissu en apparence si fragile lutte victorieusement contre les puissantes forces de la nature physique, se les assimile, et ne tombe sous leur empire destructeur que lorsque le principe qui l'anime fléchit ou succombe; ce vaste ensemble d'appareils si divers qui pourvoient à la conservation de l'homme et le mettent en relation avec l'univers entier; cette admirable architecture osseuse, si bien combinée pour les soutenir ou les protéger; ces muscles si ingénieusement appropriés par leur position et par leur forme aux mouvements qu'ils sont destinés à accomplir, en vertu d'une mécanique mystérieuse; ces nerfs doués d'une sensibilité si variée, qui transmettent la connaissance des objets extérieurs à l'intelligence, et les impulsions de la volonté ou des instincts conservateurs aux muscles; ces vaisseaux qui portent la substance réparatrice dans toutes les parties du corps, où, par l'entremise de mille forces diverses, elle subit les trans-

formations les plus merveilleuses et les plus différentes ; ces grands viscères, dont l'un fait le sang par une chimie compliquée et qui sera peut-être éternellement insaisissable, dont l'autre le pousse par un mouvement régulier partout où il doit entretenir la vie, et dont le troisième le régénère en lui apportant dans ses cellules, qui se remplissent et se vident sans cesse, l'air destiné à lui rendre les qualités qu'il a perdues dans sa course et par ses distributions à travers le corps ; tous ces organes, enfin, qui, dans des limites précises et avec une harmonie admirable, voient, entendent, sentent, se meuvent, respirent, analysent, composent, sécrètent, sous la direction de la volonté ou sous l'impulsion d'une puissance instinctive plus habile encore que si elle était raisonnée, car elle a l'intelligence qui lui vient de son créateur ; et au-dessus de tous les autres, cet organe supérieur qui semble les dominer par sa place comme par ses fonctions, qui est le siége et le moyen de manifestation de la pensée à l'aide de laquelle l'homme ne prolonge pas seulement la vie, dont il connaît mieux les conditions, mais s'élève au-dessus d'elle pour contempler les lois de l'univers et remonter jusqu'à son auteur. »

En parlant de M. de Tracy, M. Mignet ajoute :

« C'est dans les murs de sa prison qu'il re-

monta jusqu'à cette libre pensée humaine, rayon descendu du foyer divin pour éclairer à la fois et pour réfléchir l'univers; cette pensée qui, sans étendue, se joue à travers l'espace, sans forme, perçoit les objets et les atteint jusque dans l'immensité où ils sont répandus, qui, spirituelle et indivisible, pénètre la matière et la décompose, qui, ne pouvant être ni aperçue, ni saisie, voit, sent, se souvient, juge, classe, et se trouve dans une si harmonieuse correspondance avec le monde extérieur, qu'elle a des images pour ces objets, des lois pour ses faits, des causes pour ses accidents et de sublimes conjectures pour ses conséquences finales; cette pensée qui seule a reçu la confidence de la création et le soin de la développer dans ses plans secondaires; cette pensée, en un mot, qui paraît avoir été introduite dans l'univers pour que ses merveilles puissent être comprises, pour que Dieu fût admiré dans son œuvre et continué dans ses desseins. »

Il resterait, pour relier ces deux descriptions l'une à l'autre, à montrer la chaîne mystérieuse qui unit le corps à la pensée, à dire comment ils agissent et réagissent, si le corps reçoit l'impression ou s'il la communique; mais peut-être ne sera-t-il jamais donné de résoudre un pareil problème qu'au sublime artisan qui a créé

l'homme, qu'à celui qui, dans un merveilleux mariage inaccessible à notre faiblesse, a confondu en un seul tout la matière et l'intelligence, le corps et l'âme.

Les différents ouvrages qui précèdent, et qui ont été plutôt indiqués qu'analysés, révèlent toutefois des tendances contre lesquelles il est permis de protester. Les unes tiennent au fond des choses, les autres à leur surface. Soit dans les conclusions qu'il tire des faits, soit dans l'exposition des idées, M. Mignet se complaît dans les formules dogmatiques. L'affirmation sans commentaires a ses avantages; elle témoigne d'un esprit supérieur et maître de lui-même. Ma foi se plie volontiers aux résultats que l'auteur m'annonce, mais ma raison en rechercherait volontiers les principes et les déductions. Que dire encore? Comment se plaindre de l'exubérance d'une qualité qui manque à tant d'écrivains, de la richesse de la forme, d'un luxe de style qui ne se dément jamais et relève toutes choses avec une uniformité trop grande, sans faire une acception assez marquée des objets de moindre importance? C'est prodiguer l'or et la soie lorsque la laine et le lin suffiraient, c'est quelquefois préférer l'éclat de la couleur à la pureté du dessin. Lorsqu'il arrive au voyageur, qu'inspirent l'amour des arts et le culte des souvenirs,

de visiter les palais aux brillantes arabesques qui bordent à Venise le grand canal, d'entrer dans ces demeures veuves de leurs anciens maîtres, enrichies seulement par des toiles resplendissantes encore, malgré trois siècles, du génie de leur auteur, sous le pinceau des Paul Véronèse, des Titien, des Tintoret, sous ces draperies que votre main voudrait soulever, vous vous prenez à regretter la mâle sévérité de Raphaël et de Michel-Ange. Dans les lettres comme dans les arts, il est permis de défendre l'école romaine contre les séductions de l'école vénitienne.

Malgré son éloignement pour les affaires actives, M. Mignet se laissa enlever une fois à ses chères études et au calme de la méditation. C'était en octobre 1833. Ferdinand VII venait de mourir, laissant un testament qui modifiait l'ordre de succession au trône, introduit de France en Espagne à l'avénement de Philippe V. La loi salique se trouvait abolie. Comment la volonté des rois, d'habitude si fragile après leur mort, serait-elle accueillie dans cette occurrence par la nation espagnole? En serait-il du testament de Ferdinand VII comme du testament de Louis XIV? Cette question avait une gravité extrême pour la France. Il s'agissait de choisir entre deux prétendants à la couronne et deux systèmes. Il est évident que le gouvernement

de juillet devait préférer le prétendant et le système qui pouvaient unir l'Espagne à la France, et la placer dans des voies politiques semblables. Aussi le cabinet du 11 octobre, qui avait mis jusque-là beaucoup de résolution dans sa conduite intérieure, comme le prouve l'affaire d'Anvers, n'hésita point, et M. Mignet fut envoyé extraordinairement en mission pour porter à l'Espagne la reconnaissance des droits de la jeune reine Isabelle. A peine arrivé à la frontière, M. Mignet trouva l'insurrection, qui s'est depuis maintenue pendant huit ans dans les provinces basques, déjà maîtresse de Bilbao et de Vittoria, et disposée à entraver les communications. A Madrid, la cour était dans le deuil; le désordre des finances, la dissolution presque complète de l'armée, le voisinage du Portugal, encore partagé entre don Miguel et don Pedro, l'inexpérience de la Grandesse, appelée autrefois à donner à l'Espagne ses hommes d'État, les vues un peu étroites des hommes nouveaux, maîtres des affaires, tout rendait difficile et périlleuse la crise qui travaillait la Péninsule. Pour consolider le pouvoir nouveau, lui rallier tous les esprits, relever une monarchie qui tombait en dissolution, restaurer les institutions, le commerce, les finances, l'administration, l'industrie, l'armée, toutes choses

également désorganisées, il eût fallu une tranquillité intérieure qu'on ne paraissait pas à la veille d'obtenir. Et cependant, c'était le premier besoin de l'Espagne, et l'œuvre à laquelle semblait voué le gouvernement nouveau. Mais la guerre civile l'en détourna ; il y épuisa ses forces, et il est à regretter que le gouvernement français n'ait pas continué à marcher dans les voies où il paraissait vouloir entrer en 1833 et en 1834, lorsque, d'une part, il envoya M. Mignet en Espagne, et que, de l'autre, il signa le traité de la quadruple alliance. Il aurait par là permis à une monarchie analogue à celle qu'avait créée la révolution de 1830 de se constituer fortement, maintenu l'Espagne unie à la France, prévenu les divisions sans nombre qui ont éclaté dans ce malheureux pays, évité le fâcheux désaccord qui a subsisté entre les deux États, et opposé l'alliance de l'Occident à celle du Nord.

A son retour d'Espagne, M. Mignet attacha son nom à une publication importante, qui doit par la suite donner aux études historiques une immense impulsion. Sous le ministère de M. Guizot à l'instruction publique, les Chambres avaient voté des fonds considérables destinés à reprendre l'œuvre interrompue de la savante corporation des bénédictins, et à publier les documents inédits qui intéressent l'histoire

de France. A ce titre, les archives du ministère des affaires étrangères devaient fournir des éléments considérables. Quelle que soit la réserve imposée aux affaires d'État, il arrive une époque où tout ce qui s'y rattache peut et doit être livré à la publicité, pour la connaissance du passé et la prévoyance de l'avenir. « Ce qui peut être tenu secret pendant quelque temps, disait Louis XIV au comte d'Estrades, son ambassadeur en Hollande, ne le saurait être pour toujours, ni être caché à la postérité. »

Le but une fois proposé, il restait à choisir entre différentes époques pour opérer successivement. M. Mignet a cru trouver dans l'histoire des négociations relatives à la succession d'Espagne un de ces événements principaux qui décident de la destinée d'un peuple, pèsent sur un règne et en font sortir les causes incessantes de sa chute ou préparent les éléments de sa grandeur future. M. Mignet ne s'est pas trompé: Louis XIV apparaît dans l'histoire monarchique de notre pays comme l'expression la plus complète du pouvoir absolu; il s'élève pour ainsi dire entre l'homme et Dieu, et pour Louis XIV, le trône d'Espagne, échappé à la main débile de Philippe IV et conféré par testament au duc d'Anjou, puis disputé plus tard au prix de beaucoup de sang, de revers, est le but principal et

le dénoûment des actes les plus importants de son règne.

Quand l'œil se reporte en arrière sur la destinée de notre pays, on est à la fois étonné, surpris et reconnaissant du concours merveilleux de circonstances qui firent du modeste héritage des comtes de Paris un royaume puissant, fortement constitué, nécessaire à l'équilibre de l'Europe, et qui a su défendre son intégrité toutes les fois que l'Europe imprudente a cherché à l'ébranler. Ce que Henri IV, Louis XIII, Richelieu, Mazarin, avaient commencé, Louis XIV devait le continuer, et par des acquisitions de territoire et par des alliances fondées sur des intérêts de famille. Au lendemain des discordes civiles qui ont agité le royaume et partagé la cour et les princes du sang, et lorsqu'on le croit capable seulement de se livrer à ses plaisirs, Louis XIV prend en main les rênes de l'État, fatigue ses ministres des travaux et des conseils qu'il leur impose, et réalise le mot de Mazarin, qui voyait en lui l'étoffe de quatre rois. En effet, Louis XIV ne se distingua pas seulement par le sentiment qu'il avait de la dignité du pouvoir, par le succès de ses armes, il eut encore une politique habile, profonde, fidèle à ses précédents, qui sut calculer à l'avance la force et l'utilité des alliances et se les ménager par les

traités les mieux conçus. C'est là ce que montrera la longue et importante publication de M. Mignet, et par les documents qu'elle contient, et aussi par les récits et les enseignements dans lesquels s'encadrent les différentes pièces publiées. L'ouvrage est autant une histoire appuyée de preuves irrécusables qu'un ensemble de correspondance et de mémoires inédits.

Le 9 novembre 1700, il se passait au château de Fontainebleau une scène imposante. Le testament de Charles II, par lequel ce prince instituait comme héritier du trône des Espagnes le duc d'Anjou, second fils du dauphin, était apporté, et après de longs débats entre le dauphin, père du duc d'Anjou, le duc de Beauvillers, comme président du Conseil des finances et gouverneur des enfants de France, le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, et le chancelier Pontchartrain; après trois jours de réflexions, Louis XIV annonçait l'acceptation d'une couronne pour son petit-fils, en lui disant en présence du marquis Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne : « Monsieur, le roi d'Espagne vous a fait roi; les grands vous demandent, les peuples vous souhaitent, et moi j'y consens. Songez seulement que vous êtes prince de France. » Il le présentait ensuite à sa cour, en disant : « Messieurs, voilà le roi d'Espagne. »

Mais cet épisode inattendu d'un grand événement avait été précédé de guerres importantes, de négociations nombreuses, de traités, dont l'étude trouve dans la publication de M. Mignet les ressources les plus variées et les plus instructives. Les intérêts et les menées de toute l'Europe y sont suivis dans leurs accidents divers.

Ce fut surtout du côté de l'Angleterre que pendant plusieurs années, et notamment de 1670 à 1680, Louis XIV dirigea ses efforts et voulut se faire un appui contre les attaques du continent. Charles II, à peine remonté sur le trône qu'avait renversé un instant le rude et austère protectorat de Cromwell, se laissait facilement aller à ces propositions d'alliance. Dégoûté d'un Parlement hostile, secrètement entraîné vers la religion catholique, pressé de besoins d'argent, amoureux du plaisir et de la licence, ce prince acceptait facilement les subsides de la France. Il sort une grande leçon pour les peuples de cette correspondance par laquelle deux ministres français, Colbert et Croisy et le marquis de Ruvigny, aux instigations de de Lionne et par la volonté toute-puissante de Louis XIV, réduisent le faible et malheureux monarque à sacrifier aux intérêts d'une nation étrangère ses propres sujets. Tous les moyens sont mis en jeu pour le séduire et l'entraîner. Il reçoit personnelle-

ment des sommes énormes. Ses ministres et ses maîtresses participent également aux plus magnifiques cadeaux, et des pensions régulières récompensent leurs lâchetés et leurs trahisons. Sur la connaissance de son goût pour l'alchimie, on lui expédie de Paris un certain théatin, l'abbé Prégnani, qui devait, sous le prétexte de *souffler* avec lui, prendre connaissance des secrets d'État et les transmettre à la cour de France. Quelles futilités au milieu de si graves intérêts! De Lionne lui-même ne craint pas de le recommander à Colbert, comme très-fort en astrologie, « ce qui lui avait donné, dit-il, un grand renom dans Paris, et particulièrement auprès des dames, qui ont toujours des curiosités de pénétrer dans l'avenir pour ce qui regarde leur fortune. » Charles II en paraissait très-content; il le trouvait « un homme fort ingénieux en toutes choses et ayant tout l'esprit du monde, » jusqu'à ce que certaines prédictions malheureuses et faites aux courses de New-Market eussent mis sa science en défaut, comme il l'écrivait à la duchesse d'Orléans, sa sœur. « L'abbé Prégnani, lui disait-il, fut à New-Market presque tout ce temps, et je pense qu'il vous en dira quelque chose; mais ce qu'il ne vous dira pas, c'est qu'il a perdu son argent en se fiant sur les étoiles, pour indiquer le cheval qui serait vainqueur. Or, il a eu le

malheur d'augurer trois fois tout de travers, et James (le duc de Montmouth) a donné si bien dans ses prédictions, qu'il a aussi perdu son argent pour le même mécompte. »

Ce n'était pas ainsi que les choses se passaient en Hollande. Là, le pouvoir ne sacrifiait pas à ses propres intérêts les intérêts de tous; mais, et par une sorte d'opposition, la démocratie payait d'ingratitude et des plus lâches attentats le génie et le dévouement de ses plus illustres citoyens. Rien n'égale dans le livre de M. Mignet le tableau de la mort des deux frères de Witt, qui, après avoir lutté contre Louis XIV, l'un à la tête des flottes de la Hollande, l'autre comme grand pensionnaire et chargé à ce titre des affaires les plus importantes de l'État, trouvèrent dans la prison et sous le poignard des assassins le prix de leurs services et de leurs vertus.

Des huit volumes in-quarto que doivent comprendre les négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, quatre seulement ont paru [1]. Ils suffisent pour faire juger de tout l'ouvrage. Les événements y sont montrés dans leur principe, suivis dans leur développement, appréciés dans leurs conséquences.

[1] Cette publication n'est pas encore terminée.

Les personnages les plus notables du dix-septième siècle, princes et ministres, s'y montrent avec leurs passions, leurs intérêts, leurs vues, leurs vertus. Ainsi paraissent tour à tour, avec les traits et sous les couleurs qui leur sont propres, Mazarin, don Louis de Haro, de Lionne, Corneille et Jean de Witt, Louis XIV et Guillaume III, Turenne, Condé, Marlborough et le prince Eugène, Torcy, Heinsius, le régent et Alberoni. Chacun d'eux est peint en quelques lignes et avec une vérité de sentiment et d'expressions remarquable. Ainsi, M. Mignet dit de Louis XIV : « Louis XIV avait une ambition sans bornes et un amour déréglé pour la gloire ; aucun prince de sa race n'a été plus puissant. Quoique l'homme en lui eût beaucoup de valeur, il était très-inférieur au roi. Louis XIV avait la superstition de la royauté ; il croyait qu'elle venait de Dieu, et qu'elle en recevait des lumières proportionnées à ses devoirs. »

Mazarin, qui disait que si son langage n'était pas français, son cœur l'était, est apprécié par M. Mignet dans les termes suivants : « Mazarin avait l'esprit grand, prévoyant, inventif, le sens simple et droit, le caractère plus souple que faible, et moins ferme que persévérant. Sa devise était : « Le temps et moi. » Il se conduisait, non d'après ses affections ou ses répugances,

mais d'après ses calculs. L'ambition l'avait mis au-dessus de l'amour-propre, et il était d'avis de laisser dire, pourvu qu'on le laissât faire. Aussi était-il insensible aux injures, et n'évitait-il que les échecs. Ses adversaires n'étaient pas même des ennemis pour lui : s'il se croyait faible, il leur cédait sans honte; s'il était puissant, il les emprisonnait sans haine. Richelieu avait tué ceux qui s'opposaient à lui; Mazarin se contenta de les enfermer. Sous lui l'échafaud fut remplacé par la Bastille. Il jugeait les hommes avec une rare pénétration, mais il aidait son propre jugement du jugement que la vie avait déjà prononcé. Avant d'accorder sa confiance à quelqu'un, il demandait : « Est-il heureux ? » Ce n'était point de sa part une aveugle soumission aux chances du sort; pour lui, *être heureux* signifiait avoir l'esprit qui prépare la fortune et le caractère qui la maîtrise. Il était incapable d'abattement, et il avait une constance inouïe, malgré ses variations apparentes. Résister dans certains cas et à certains hommes ne lui paraissait pas de la force, mais de la maladresse : aussi ne cédait-il que pour reprendre, et ne partait-il que pour revenir.

« Un de ses spirituels antagonistes, La Rochefoucauld, a dit de lui « qu'il avait plus de hardiesse dans le cœur que dans l'esprit, au con-

traire du cardinal de Richelieu, qui avait l'esprit hardi et le cœur timide. » Si le cardinal de Richelieu, qui était sujet à des accès de découragement, était tombé du pouvoir, il n'y serait pas remonté; tandis que Mazarin, deux fois fugitif, ne se laissa jamais abattre, gouverna du lieu de son exil, et vint mourir dans le souverain commandement et dans l'extrême grandeur. » De Lionne semble à M. Mignet ne pas être apprécié par l'histoire à sa véritable valeur; « car, dit-il, la gloire ne va pas à ceux qui conseillent, mais à ceux qui commandent et qui agissent... Ce ministre supérieur, ajoute M. Mignet, succomba le 1er septembre 1671, à l'excès de travail, et peut-être aussi des plaisirs. Il était âgé de soixante ans, dont près de quarante s'étaient passés dans les grandes affaires. Associé à la politique de Richelieu sous son oncle Servien, confident principal de Mazarin, ayant eu une part glorieuse aux traités de Westphalie et des Pyrénées, négociateur heureux de la ligue du Rhin, guide éclairé de Louis XIV dans ses plus brillantes années, et arbitre en quelque sorte souverain de sa politique étrangère, rien n'égalait alors la clairvoyance de son esprit, la fertilité de ses expédients, la prudence de ses conseils, la sûreté de ses résolutions et l'aisance de son travail. C'était un homme d'État consommé,

Quoiqu'il conduisît les négociations de la France avec toute l'Europe, et qu'il rédigeât lui-même les instructions, les mémoires, les dépêches de son ministère, il se ménageait du temps pour ses plaisirs, qu'il aimait autant que les affaires, et qui ruinèrent sa santé. Il mourut après avoir tout disposé pour l'abaissement des Hollandais. Mais il aurait été nécessaire qu'il vécût encore assez de temps pour apporter dans l'exécution de ce projet difficile la même prudence et la même habileté que dans ses préparatifs. »

Les travaux de M. Mignet, suffisants pour d'autres, ne sont cependant que des gages donnés par lui pour l'avenir. Dès l'année 1823, à une époque où l'ambition des jeunes gens s'appuyait sur la politique et l'enseignement public, dans un cours professé à l'Athénée, il exposait à ses nombreux auditeurs une épisode de l'*Histoire de la réforme religieuse*, l'*Histoire de la Ligue*. Aujourd'hui, M. Mignet a repris le même sujet. Il a interrogé les plus précieuses bibliothèques de l'Europe. Elles se sont ouvertes à lui, et leurs trésors se sont révélés à ses recherches. Le Vatican, Venise, Florence, Bruxelles, Genève, Dresde, Weimar, lui ont fourni des documents qui n'avaient jamais été consultés. En effet, le temps est venu de parler de la réforme; cela n'était pas possible au seizième siècle : on se

battait. Au dix-septième, on était retombé, en religion comme en littérature et en politique, sous le dogme de l'obéissance passive. Témoin les querelles soulevées par la bulle *Unigenitus*. Au dix-huitième siècle, on doutait. Il faut cependant, pour écrire une pareille histoire, à la fois le sentiment religieux et la liberté d'esprit, qui permet l'examen et l'intervention de la critique, dans les matières de foi. Cette double condition, le dix-neuvième siècle la présente, et sous ce rapport M. Mignet appartient éminemment à son époque. Il ne s'incline pas aveuglément devant les mystères du dogme catholique; il ne méconnaît pas ses bienfaits; mais en même temps il comprend ce que la réforme a eu de nécessaire, ce qu'elle a produit d'heureux et de fécond. A ces conditions, on peut écrire son histoire, histoire unique, où l'on voit pour la première fois, malgré un mélange accidentel d'intérêts temporels, le sentiment religieux soutenir une lutte régulière, durable, permanente. Les premiers chrétiens mouraient en regard du paganisme, qui les condamnait au martyre, mais leur sublime abnégation était tout individuelle; on ne voyait pas des nations entières armées pour défendre leurs principes religieux. Par la faute de l'Église romaine, par sa corruption et tous les vices qui dévoraient quelques-uns de ses membres les

plus éminents, les peuples crurent comprendre qu'ils ne pourraient se dégager des ténèbres, répondre à l'élan que leur donnaient de sublimes découvertes, sans modifier le principe de leurs croyances.

Le monde entier semblait alors se renouveler et s'étendre sous l'influence des plus heureuses innovations. Les vents domptés et neutralisés dans leurs effets les plus désastreux par la boussole; les moyens de destruction modifiés et étendus par l'invention de la poudre à canon; la pensée et la parole portées au loin et propagées à l'infini par l'imprimerie; le culte des lettres et de la pensée substitués à l'adoration de la force brutale, grâce aux écrits et aux enseignements des Grecs échappés au sac de Constantinople, tout constituait la renaissance la plus large et la plus heureuse; mais à cette société toute nouvelle, la ferveur du principe religieux faisait défaut : le dogme catholique romain était insuffisant, il fallait l'épurer et le rajeunir. Alors de l'Allemagne, scandalisée surtout des désordres de l'Italie, et par une réminiscence des haines des Guelfes et des Gibelins, une révolution religieuse se prépare, et Luther lui donne le signal. Cet homme fut un singulier apôtre : il n'avait rien des premiers disciples de l'Évangile. Ses mœurs, sa parole, sa conduite, ne semblaient pas devoir

faire de lui un réformateur; mais l'arme qu'il invoquait était si puissante, qu'elle allait pour ainsi dire frapper de sa propre impulsion. Cette arme, c'était la liberté d'examen, le libre usage de la raison humaine, condamnée à l'immobilité par l'exagération du dogme catholique romain. Il arriva un jour que du milieu de ses pots de bière, Luther dit à la raison comme le Christ à Lazare : « Lève-toi, et marche »; mais le Christ, en ranimant sa créature, la maîtrisait; tandis que Luther était inhabile et impuissant à conduire la force nouvelle qu'il mettait en jeu. De là le bien et le mal qui suivirent le réveil de la raison humaine. Quels furent les premiers épisodes de cet acte solennel? Comment parvint-il à se produire et à se généraliser en Europe, à la voix de Mélanchthon, de Calvin, de Zwingle? De quels combats et de quelles résistances la lutte fut-elle accidentée? Au prix de quelles douleurs enfin l'humanité parvint-elle à revêtir sa robe prétexte? M. Mignet le montrera dans un avenir prochain.

Depuis la publication de cet article, M. Mignet a donné au public plusieurs ouvrages qui ont reçu de lui un accueil favorable et mérité. Nous citerons notamment *Antonio Perez* et *Philippe II*, *Marie Stuart et Charles-Quint au monastère de Yuste*. Le nombre de notices qu'il communique à l'Académie des sciences morales et politiques, comme son secrétaire perpétuel, s'est égale-

ment accru. Aux principales notices mentionnées ci-dessus, il convient d'ajouter celles sur Daunou, le comte Siméon, Simonde de Sismondi, Ch. Comte, Ancillon, Bignon, Rossi, Cabanis, Droz, Jouffroy, De Gérando et Laromiguière.

E. W. C. T.
6/21/12

CHEZ LES MÊMES LIBRAIRES.

VERGÉ. Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, compte rendu. 1842-1855 (1re, 2e et 3e séries), 34 vol. in-8. 280 fr. Prix de l'abonnement pour 1856, 20 fr.; pour les départements (V. *Zachariæ*). 25 fr.

— Du même. **RAPPORT** adressé à M. le Ministre de l'instruction publique, sur l'organisation de l'enseignement du droit et des sciences politiques et administratives en Allemagne. Paris, in-4 (*Épuisé*).

ZACHARIÆ. Le Droit civil français, traduit de l'allemand sur la 5e édition, annoté et rétabli, suivant l'ordre du Code Napoléon, par MM. G. Massé, président, et Ch. Vergé, avocat, docteur en droit. 5 vol. in-8. 37 fr. 50

GERARD DE RAYNEVAL. Institution du droit de la Nature et des Gens. 1851, 2 vol. in-8. 12 fr.

LABOULAYE, membre de l'Institut. Histoire politique des Etats-Unis, depuis les premiers essais de colonisation jusqu'à l'adoption de la constitution fédérale (1620-1789). — Histoire des colonies (1620-1761). 1855. 1 vol. in-8. 8 fr.

Nota. Pour paraître prochainement : L'Histoire de la Révolution, 1761-1787. Histoire de la Constitution, 1787-1789.

PISTOYE (DE) et CH. **DUVERDY**, avocats. Traité des Prises maritimes, dans lequel on a refondu celui de Valin, en l'appropriant à la législation actuelle. 2 vol. in-8. 15 fr.

REVUE HISTORIQUE de droit français et étranger, publié sous la direction de MM. Ed. Laboulaye, membre de l'Institut, professeur de législation comparée au Collége de France; E. de Rozière, ancien professeur à l'Ecole des chartes; R. Dareste, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation; C. Ginoulhiac, chargé du cours d'histoire de droit à la Faculté de Toulouse. Prix, Paris, 10 fr.; Départements et Etranger, 12 fr.
Cette revue paraît tous les deux mois.

CLERCQ (ALEX. DE). Formulaire des chancelleries diplomatiques et consulaires, suivi du Tarif des chancelleries et du texte des principales lois, ordonnances, circulaires et instructions ministérielles relatives aux consulats. 2e édition. 1853, 2 vol. in-8. 16 fr.

CLERCQ (ALEX. DE) et DE **VALLAT**. Guide pratique à l'usage des consulats. 1 vol. in-8. 13 fr.

MASSÉ. Le Droit commercial dans ses rapports avec le droit civil et le droit des gens. 6 vol. in-8. 45 fr.

Sous presse :

PRÉCIS DU DROIT DES GENS MODERNE, par M. HEFFTER, professeur de Droit des gens à l'Université de Berlin; traduit de l'allemand, avec notes et préface, par M. CH. VERGÉ, avocat, docteur en droit. — Un volume grand in-18, faisant partie de la *Bibliothèque des sciences morales et politiques*.

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY
OF
RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART
MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY
OF
RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART
MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART

MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY
OF
RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART
MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911